

ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 2510-20051213

Barreau du Québec



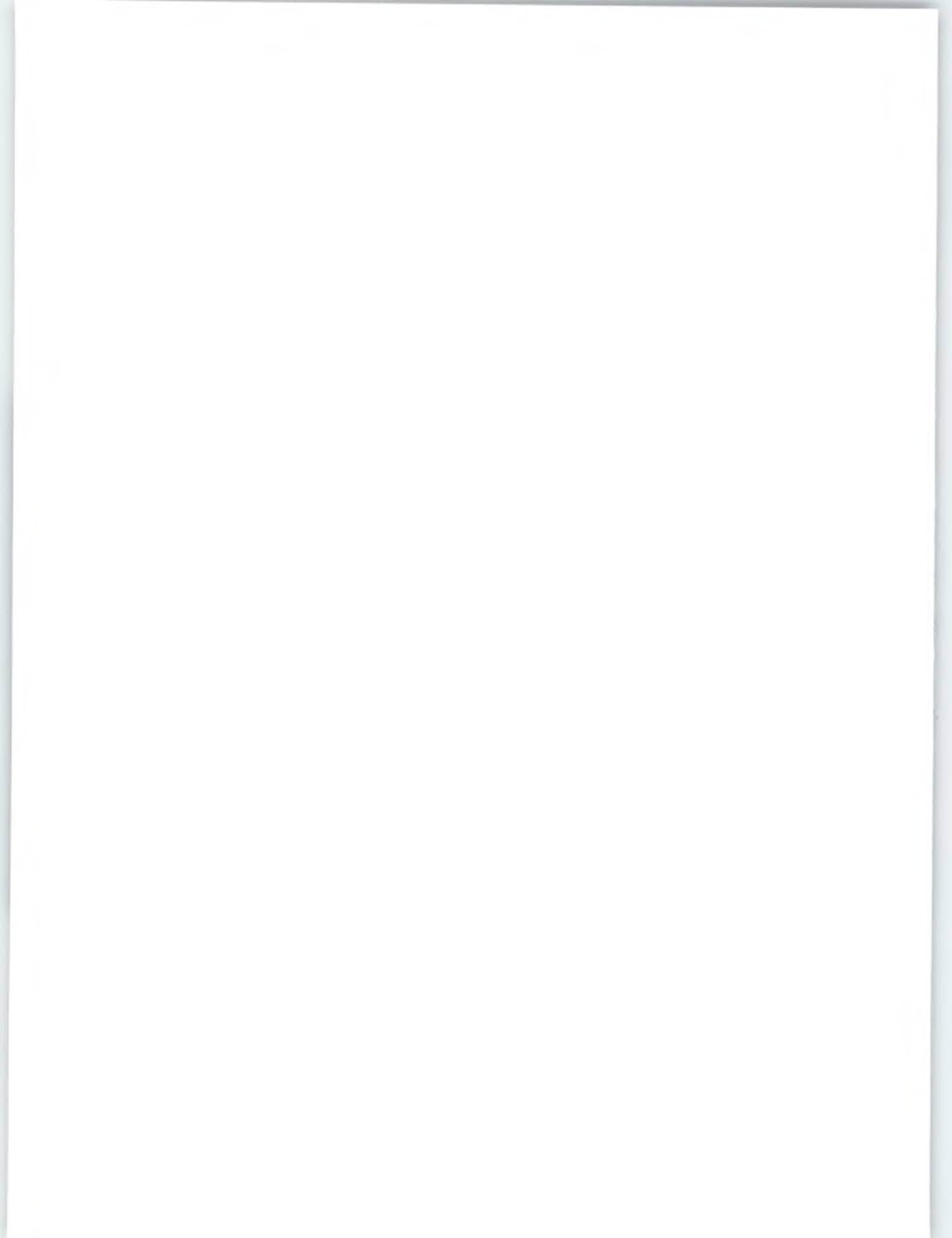
RAPPORT annuel 2004 - 2005

devenir meilleur

devenir meilleur et devenir plus fort

devenir plus fort





■ LETTRES de présentation

Gatineau, le 4 juin 2005

*Monsieur Yvon Marcoux
ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Assemblée nationale, Québec (Québec)*

Monsieur le ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 2004-2005.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du premier avril 2004 au trente et un mars 2005.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le bâtonnier du Québec, Denis Mondor

Gatineau, le 4 juin 2005

*Monsieur Gaétan Lemoyne
président, Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage, Québec (Québec)*

Monsieur le président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2004 au trente et un mars 2005.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le bâtonnier du Québec, Denis Mondor

Gatineau, le 4 juin 2005

*Monsieur Michel Bissonnet
président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale, Québec (Québec)*

Monsieur le président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2004 au trente et un mars 2005.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Yvon Marcoux

devenir meilleur et devenir plus fort
devenir plus fort

devenir meilleur

Barreau du Québec
ISBN 2-922151-31-X
Dépôt légal
2005

Note : selon le contexte, le singulier s'interprétera au pluriel, et le masculin au féminin.

TABLE des matières

PARTIE 1 | Présentation

1	Le rapport du bâtonnier	5
2	Le personnel du Barreau	11

PARTIE 2 | L'administration du Barreau

3	L'assemblée générale annuelle des membres	19
4	Les membres du Conseil général	19
5	Les réunions du Conseil général	21
6	La liste des principales résolutions du Conseil général	22
7	La liste des membres du Comité administratif	28
8	Les réunions du Comité administratif	28
9	La liste des principales résolutions du Comité administratif	29
10	Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	43
11	Les cotisations annuelles 2004-2005	44
12	Le Bureau du syndic	46
13	Les comités statutaires	47
13.1	– Le Comité de discipline	47
13.2	– Le Comité de l'inspection professionnelle	52
13.3	– Le Comité d'accès à la profession	55
13.4	– Le Comité des équivalences	56
13.5	– Le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques	57
13.6	– Le Comité de la formation des avocats	57
13.7	– Le Comité de la formation professionnelle	58
13.8	– Le Comité des requêtes	59
13.9	– Le Comité de révision des plaintes	61
13.10	– L'arbitrage	62
13.11	– Le Comité d'accréditation en médiation civile et commerciale et aux petites créances	63
13.12	– Le Comité accréditeur en médiation familiale	65
13.13	– Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	67
13.14	– Le Comité sur la sténographie	68

PARTIE 3 | La direction générale et les services

14	La direction générale et les services	71
14.1	– Rapport du Directeur général	71
14.2	– Le Bureau du syndic	71

14.3 – Le Service des greffes	71
14.4 – Le Service de l'inspection professionnelle	72
14.5 – Le Service de recherche et de législation	73
14.6 – Le Service de la formation permanente	74
14.7 – L'École du Barreau du Québec	75
14.8 – Le Service aux membres	76
14.9 – Le Service de la gestion de l'information	76
14.10 – Le Service des technologies de l'information	76
14.11 – Le Service des ressources humaines	77
14.12 – Le Service du marketing et des communications	78
15 Les comités non statutaires (aviseurs) actifs du Barreau	79

PARTIE 4 | États financiers

■ Barreau du Québec	81
Rapport des vérificateurs	83
États financiers	
Fonds général	
– Revenus et dépenses	84
– Surplus réservés	85
– Surplus investis en immobilisations et déficit	85
– Bilan	86
Fonds d'études juridiques	
– Revenus et dépenses	87
– Surplus réservés et surplus investis en immobilisations	87
– Bilan	88
Fonds d'opérations de l'immeuble	
– Revenus et dépenses	89
– Surplus investis en immobilisations et déficit	89
– Bilan	90
Fonds du programme d'assistance parentale	
– Revenus, dépenses et surplus réservés	91
– Bilan	91
Fonds d'indemnisation	
– Revenus, dépenses et surplus réservés	92
– Bilan	92
Bilan cumulé	94
Revenus et dépenses cumulés	95
Flux de trésorerie cumulés	96
Notes complémentaires	97
Tableaux complémentaires	107
■ Barreau du Québec Fonds de formation professionnelle	119
Rapport des vérificateurs	119
États financiers	
– Revenus et dépenses	120
– Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	121
– Surplus réservés	121
– Flux de trésorerie	122
– Bilan	123
Notes complémentaires	124
Renseignements supplémentaires	130

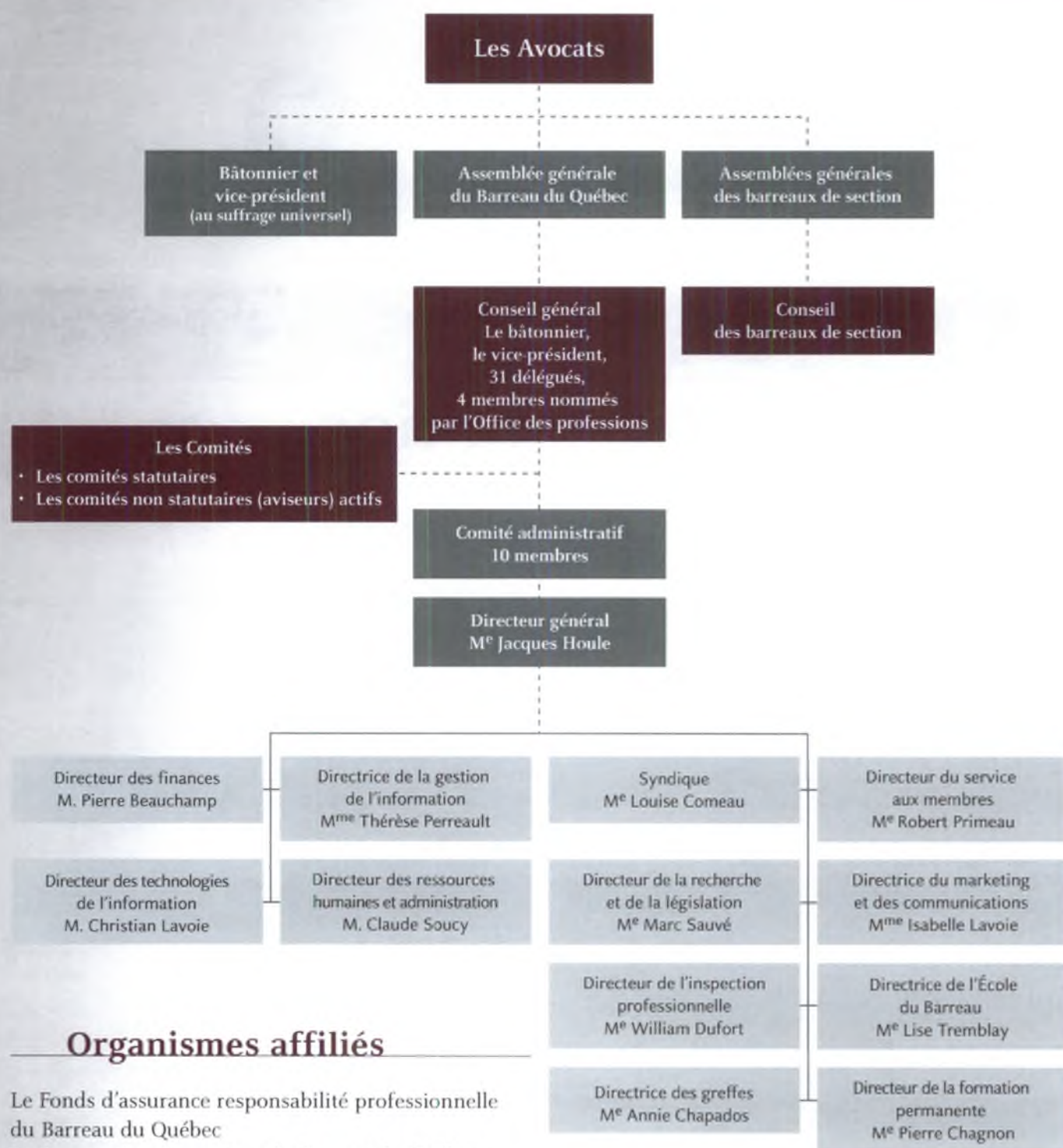
Barreau
du Québec



PARTIE | 1

Présentation

Organigramme



Organismes affiliés

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
 La Corporation de services du Barreau du Québec
 La Fondation du Barreau du Québec
 Le Programme d'aide aux membres du Barreau Éducaloi
 Le Centre d'accès à l'information juridique

(Les états financiers de ces organismes sont disponibles sur demande auprès de ceux-ci.)

1 LE RAPPORT du bâtonnier



Tout au long de mon année de bâtonnat, mes actions ont été guidées par deux leitmotivs : devenir meilleur et devenir plus fort.

Pour ce faire, j'ai misé sur la formation des avocats et avocates, la discipline de la profession et la gouvernance du Barreau du Québec.

Les mois ont passé, beaucoup plus rapidement que je ne l'aurais cru. Aujourd'hui, lorsque je regarde le chemin parcouru, si je ne peux être totalement satisfait des résultats obtenus — peut-on jamais l'être? —, je considère bien modestement que le Barreau a progressé.

Le Rapport annuel que nous vous présentons ici témoigne de l'ampleur de la tâche qui se présente au bâtonnier du Québec, et aussi de la continuité qui permet à l'institution qu'est le Barreau de tenir son rôle essentiel dans notre société.

Je vous invite à le consulter pour constater comment l'année 2004-2005 s'inscrit à la fois dans la tradition et dans l'innovation.

Voyons quelques-uns des principaux dossiers de mon bâtonnat.

La formation

Il y a la formation professionnelle et la formation permanente.

Quant à la première, le projet de réforme du programme de l'École du Barreau touche à son but : en août prochain, les premiers étudiants s'engageront dans ce qui sera désormais une nouvelle formation intensive, axée sur le développement des compétences.

Cette approche se veut complémentaire à la formation universitaire. Elle privilégiera le développement des habiletés intellectuelles (le *savoir-faire*) et des habiletés sociales (le *savoir-être*) ainsi que la responsabilisation des étudiants en tant que nouveaux professionnels. Après avoir suivi 300 heures de cours condensées sur quatre mois, ils seront prêts à répondre aux exigences et aux défis de la profession. Les premiers stagiaires issus du nouveau programme de formation seront sur le marché du travail dès janvier 2006, alors qu'une deuxième cohorte sera admise à l'École du Barreau pour prendre le chemin des stages en juin 2006, et de la même façon par la suite.

Nous voyons là l'aboutissement d'une réflexion amorcée en 2001, et je voudrais remercier tous ceux et celles qui y ont contribué.

Parce que la formation ne s'arrête pas après l'École du Barreau, la formation permanente a aussi fait l'objet de beaucoup de réflexion et, plus important encore, d'actions.

Une importante session de travail a réuni, en septembre dernier, une centaine de membres du Barreau intéressés à son avenir. Un groupe de travail a par la suite pris le relais et concocté des solutions novatrices pour donner un nouveau souffle à la formation offerte à nos membres, tout en bâtissant sur ses acquis de notoriété et de satisfaction. Considérée à juste titre comme un service prioritaire à la profession dans une optique de plus grande protection du public, la formation permanente intégrera graduellement les nouvelles technologies de l'information, permettant

ainsi d'abolir les contraintes de temps et de déplacement qui nous empêchent parfois de bénéficier pleinement des programmes déjà éprouvés avec succès.

Les nouvelles orientations adoptées mettent aussi fin à l'obligation d'autofinancement par activités, qui faisait obstacle au développement du Service de formation permanente en visant plutôt l'atteinte d'un équilibre budgétaire.

Un plan stratégique sur trois ans est en voie d'élaboration, accompagné d'un plan opérationnel annuel et d'un plan de mise en marché, y compris les considérations budgétaires nécessaires.

Sans minimiser nos réussites des dernières années en matière de formation, à la fois professionnelle et permanente, nous sommes assurés de pouvoir y ajouter.

La discipline

L'arrêt *Finney*, de la Cour suprême du Canada, nous a ramenés à nos devoirs de protection du public. Nous en avons pris acte et nous agissons en conséquence.

Essentiellement, la Cour suprême a rappelé à tous les ordres professionnels que leur mission première est de protéger le public. Vérité de La Palice? Sans doute pas, puisque cette affaire nous a fait constater que les mailles du filet de nos processus disciplinaires pouvaient encore être resserrées pour contrer les dérapages de nos membres délinquants.

Bien sûr, l'affaire *Finney* constitue un cas d'espèce. Mais ce jugement a confirmé la nécessité de poursuivre la révision déjà entreprise de notre « mécanique » de discipline de façon à renforcer les liens entre les trois gardiens du contrôle de l'exercice de la profession : le Service des greffes, le Bureau du syndic et le Service de l'inspection professionnelle.

Par ailleurs, le cas des avocats accusés d'infractions criminelles demeure malheureusement un problème non résolu. Le Barreau réclame en vain depuis plusieurs années le pouvoir de radier provisoirement un avocat accusé d'une infraction criminelle liée à sa pratique, ou de limiter celle-ci. Le législateur — l'Office des professions au premier plan — ne voit pas les choses du même œil... ce qui fait qu'un membre peut encore aujourd'hui continuer à exercer le droit en toute impunité alors que des accusations graves pèsent contre lui et font la manchette des médias. Malgré la présomption d'innocence dont bénéficie tout accusé, il faut doter le Barreau de moyens préventifs efficaces et rapides pour protéger le public.

Voilà un dossier à poursuivre.

La gouvernance

Je ne suis pas le premier bâtonnier, loin de là, à s'inquiéter de ce qu'on appelle maintenant la « gouvernance » de notre ordre professionnel.

De quoi s'agit-il?

En début d'année, j'ai chargé notre confrère, M^e Claude Béland, ancien président du Mouvement Desjardins, d'examiner les tenants et aboutissants de cette question. En décembre dernier, il livrait un rapport au Comité administratif et au Conseil général, après avoir passé en revue cette problématique qui dure depuis... 36 ans (si l'on en croit les archives du Barreau) : « En somme, disait-il, il faut regarder comment notre ordre se dirige, se régit, et aussi quels pouvoirs et responsabilités nous voulons confier au bâtonnier, au vice-président du Barreau, au directeur général, au Comité administratif et au Conseil général. »

Et pourquoi songer à modifier une structure qui fonctionne ?

Justement parce qu'elle ne fonctionne plus à rendement satisfaisant, si on la compare à d'autres institutions du même genre. Le Barreau traite de dossiers complexes tant sur le plan juridique que sur le plan social. Le Barreau est l'un des piliers de notre société libre et démocratique. Pourtant, il ne s'est pas donné les moyens de ses ambitions. Pensons seulement à la durée du bâtonnat : quelle organisation peut se permettre de changer de président chaque année ?

La réflexion sur la « gouvernance » du Barreau du Québec est donc engagée. Le Conseil général de mars dernier a mis en place un comité dit « des sages » que je présiderai et qui poussera cette réflexion plus loin au cours des mois qui viennent.

De là devrait émerger un Barreau plus fort, plus constant dans ses actions, plus présent dans les débats publics.

L'accès à la justice

S'il est un thème récurrent dans l'action du Barreau du Québec, c'est bien l'accès à la justice.

Plusieurs s'inquiètent, avec raison, de l'avenir d'une société dont la majorité des citoyens ne peuvent faire valoir leurs droits à cause, notamment, des coûts associés à la justice.

Il ne s'agit pas seulement des coûts inhérents au système judiciaire (frais de dossier, honoraires d'avocats, etc.), mais aussi des difficultés à trouver l'information juridique essentielle pour se maintenir en « bonne santé juridique » et, surtout, à prévenir ce qu'on peut appeler les « accidents juridiques ».

Le nombre de dossiers inscrits à la cour est en baisse marquée, et l'utilisation par le public d'autres moyens (par exemple, la médiation civile et commerciale) pour faire valoir ses droits ne paraît pas être en hausse.

L'image des avocats, la perception du public quant aux coûts élevés de leurs services et les délais inacceptables du système judiciaire semblent en dissuader plusieurs de faire valoir leurs droits.

Le Barreau a de tous temps poursuivi comme objectif d'assurer l'équilibre des forces dans notre société démocratique et de faire de l'accès à la justice un enjeu de société et une préoccupation du gouvernement.

Cette année encore, nous avons multiplié nos interventions afin de sensibiliser les gouvernements et la population aux problèmes engendrés par les difficultés d'accès à la justice, et notamment aux seuils inacceptables d'admissibilité à l'aide juridique.

Nous n'avons quand même pas attendu pour poser des actions concrètes. Entre autres initiatives, nous avons choisi de mener notre campagne de publicité institutionnelle sur l'assurance juridique. Nous avons mis en place un Service de garde (accès à un avocat 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans 16 régions du Québec) pour permettre à une personne détenue l'exercice de son droit constitutionnel de consulter un avocat avant d'être interrogée par un policier. Nous avons également organisé, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates de province, le Service de référence du Barreau du Québec dans les régions autres que Montréal et Québec (qui gèrent leurs propres services).

Nous inspirant du projet-pilote sur la médiation civile et commerciale mené l'année dernière avec le Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons offert, en collaboration avec la Chambre des notaires et la Fédération des chambres de commerce du Québec, une série de colloques d'information destinés aux gens d'affaires dans sept villes.

L'accès à la justice passe par toutes ces actions et par d'autres également. Par exemple, il nous faut poursuivre nos efforts pour assurer la présence de juges et de juges de paix en région, en plus d'y améliorer la disponibilité des tribunaux administratifs.

Il faut continuer d'être vigilants face à la tentation de l'administration de la justice de recourir de plus en plus à la vidéo à des fins d'audition judiciaire pour pallier le manque de juges en région. Nous avons décrié cette situation, particulièrement aiguë sur la Côte-Nord, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il ne doit y avoir qu'une seule justice, équitable pour tous et qui suscite la confiance de la population. L'utilisation de la vidéo, bien qu'appropriée dans certains cas, menace de déshumaniser le processus judiciaire. D'une part, on voudrait rapprocher la justice du citoyen, d'autre part, on l'éloigne sous prétexte d'économies, somme toute, minimes.

L'accès à la justice passe aussi par le règlement du dossier des frais judiciaires. De concert avec la magistrature, nous entendons bien relancer la phase II de la réforme du *Code de procédure civile* en nous attaquant en priorité à la révision du tarif des honoraires judiciaires, inchangé depuis... 1920!

La féminisation de la profession

L'avenir se conjugue au féminin : les deux tiers des avocats de moins de 30 ans sont des avocates.

Représentant aujourd'hui 45 % des 21 000 membres, le nombre de femmes dans la profession franchira visiblement le cap des 50 % très prochainement.

Notre profession se féminise, il s'agit là d'une donnée incontournable. La présence toujours grandissante — et souhaitable — des femmes au sein de la profession aura un impact certain sur la façon de pratiquer le droit.

Aussi, il semble que la loi du nombre ne soit malheureusement pas suffisante pour assurer l'équité entre les sexes : l'enquête socio-économique effectuée auprès de nos membres en 2003 révélait un écart de revenus alarmant entre les avocats et les avocates.

Pour faire face aux enjeux de la féminisation de la profession, et pour tenter d'expliquer les écarts et les iniquités entre nos membres et d'éviter qu'ils ne se creusent davantage, le Comité administratif a mandaté le Comité sur les femmes dans la profession pour le conseiller sur ces questions.

Un grand dossier à suivre.

La grande famille du Barreau

En plus de ses 15 sections locales, le Barreau du Québec, ne l'oublions pas, est aussi composé de ce que nous appelons des organismes « affiliés ». Il s'agit d'excroissances, en quelque sorte, qui exercent de façon autonome ou quasi autonome leurs activités bien particulières et bien ciblées, pour le bénéfice de la communauté juridique et du public en général.

Ainsi, le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), un des joyaux de la grande famille du Barreau, a poursuivi son développement conformément à son plan d'affaires, proposé il y a déjà trois ans. La pertinence et l'utilité du CAIJ sont chaque jour démontrées de façon éloquente par la clientèle qui y a recours : cette clientèle, c'est d'abord et avant tout vous et moi, membres du Barreau. Au cœur du CAIJ, on retrouve l'expertise professionnelle, l'approche novatrice et l'exploitation des meilleures technologies de l'information disponibles dont notre profession a besoin.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ) a aussi démontré sa très grande pertinence au cours des années. Grâce à une gestion rigoureuse et à une expérience intime de l'exercice de la profession, il a pu maintenir une couverture d'assurance à la mesure des besoins tout en assurant la protection du public.

La Corporation de services du Barreau du Québec a marqué ses 20 ans d'existence. Financée entièrement à partir de ristournes provenant des programmes collectifs négociés à l'avantage des membres, elle a notamment, cette

année, effectué la transformation du système d'assurance médicaments en vigueur pour permettre aux avocats d'être mieux servis. Le fonds d'investissement, constitué par les contributions au REER du Barreau, est tout près d'atteindre 4 000 cotisants et 150 millions de dollars. Le service d'aide à l'emploi en ligne a aussi été déployé et il connaît un succès certain. Le Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA) a connu une augmentation du nombre d'avocats et avocates — et leurs conjoints — qui y ont eu recours, ce qui est certainement un signe de son utilité. Il a, entre autres activités, élaboré une nouvelle campagne de publicité destinée à sensibiliser les avocats à son rôle essentiel dans notre milieu de travail exigeant et stressant.

Éducaloi, le dernier-né de la famille, a fêté cette année ses cinq ans. En ce court laps de temps, il a su se tailler une place de choix dans le domaine de la vulgarisation juridique. Sa crédibilité a d'ailleurs été amplement soulignée par tous les intervenants du milieu. Ses programmes ont contribué à l'accès à la justice, que ce soit pour les jeunes, les aînés, ou les autochtones — des publics spécifiques — ou pour le grand public.

La Fondation du Barreau du Québec contribue depuis 1978 à faire connaître la place du droit et le rôle de la profession juridique dans la société. Elle est financée de façon indépendante par diverses formes de dons ainsi que par des commandites. Un de ses projets les plus récents consiste en un guide relatif à la gestion des documents technologiques éclairant la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, destiné aux utilisateurs d'informatique des PME.

Finalement, même s'il ne s'agit pas d'un organisme affilié comme tel, il faut souligner que le Barreau du Québec n'a pas hésité à collaborer à la mise sur pied de la première École de sténographie judiciaire du Québec. Nous avons apporté notre soutien financier, humain et logistique à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec, qui a eu l'initiative ce projet. En effet, ce métier, qui est au centre de l'activité judiciaire, devait être relancé sur des bases solides, puisqu'il y a présentement une pénurie qui ne fera que s'accroître si des correctifs ne sont pas amenés.

Le rayonnement

Le Barreau du Québec demeure un intervenant majeur sur notre scène juridique et sociale. Tout ce qui touche les droits individuels et collectifs, la législation, l'exercice de la profession le concerne.

Pour se convaincre qu'il s'acquitte de cette tâche, il suffit de voir quelques statistiques : au cours de la période de 12 mois s'étendant d'avril 2004 à la fin de mars 2005, le Barreau a été à l'origine de plus de 25 opérations de presse, le bâtonnier donnant une trentaine d'entrevues diverses. On a dénombré 415 reportages, tous médias confondus, portant notamment sur ses orientations, actions et décisions.

Des nouveaux venus, des départs regrettés

L'exercice 2004-2005 a vu l'arrivée d'un nouveau directeur général au Barreau du Québec, M^e Jacques Houle. Après avoir fait ses preuves au Barreau au cours des 20 dernières années, notre nouveau directeur général garde le cap sur la mise en place de processus efficaces, rapides et transparents pour assurer la protection du public.

Du nouveau aussi à la Cour supérieure, où l'honorable François Rolland succède à l'honorable Lyse Lemieux, dont le Barreau a souligné l'importante contribution à la vie judiciaire pendant 30 ans.

Un nouveau ministre de la Justice a été nommé au Québec : M^e Yvon Marcoux. Le Barreau l'a assuré d'une collaboration entière, soulignant la nécessité, plus que jamais, de mettre la justice au centre des préoccupations de l'État, au même titre que d'autres missions gouvernementales.

Le Barreau du Québec a été attristé de la disparition du bâtonnier Claude Masse. Nous avons tenu à souligner son héritage capital pour la justice : l'accès à la justice était une de ses préoccupations principales, passant par l'amélioration de l'aide juridique et le développement de l'assurance juridique. Il a été à l'origine de plusieurs lois dites « sociales », comme la *Loi de protection du consommateur* et la *Loi sur l'assurance automobile*. Il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du nouveau *Code civil du Québec*. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont été unanimes à regretter son départ prématuré.

En guise de conclusion

J'ai volontairement gardé pour la fin de ce rapport trois événements qui m'ont marqué au cours de mon année de bâtonnat.

D'abord, à l'automne 2004, les fêtes soulignant le bicentenaire du *Code civil français* et, par la même occasion, le 10^e anniversaire du nôtre. La qualité des personnes invitées à cette occasion illustre l'importance de ces documents fondamentaux.

J'ai été étonné et emballé d'apprendre que notre tradition de codification a inspiré plusieurs autres pays. Forts d'une culture bijuridique, les avocats québécois ont plus que jamais tous les atouts pour rayonner à l'étranger.

Au mois de mars 2005, j'ai aussi participé à un colloque d'une journée organisé par le Jeune Barreau de Montréal et portant sur l'éthique. Cette initiative, qui traduit un souci parfois trop peu présent chez plusieurs de nos membres, doit être marquée d'un sceau d'or.

En même temps que ce colloque, j'ai lancé la campagne *Respect*, du Barreau du Québec, dont je suis particulièrement fier. Il s'agit, à la suite de certains manquements observés par le Bureau du syndic, de faire la promotion de la politesse et de la civilité auprès de nos membres. Si ce sujet est dans l'air du temps, le manque de respect n'est évidemment pas l'apanage des avocats. Mais, en tant qu'officiers de justice et représentants des justiciables, nous sommes toutefois davantage redevables envers nos clients, confrères, consœurs, juges et autres acteurs du système judiciaire, avec qui nous devons avoir un comportement irréprochable.

Il en va aussi de l'image de la profession et de la confiance du public : il suffit d'un seul acte malheureux pour entacher la réputation de tous.

J'espère que nous saurons saisir cette occasion pour nous autodiscipliner entre nous, nous rappeler mutuellement à l'ordre, pour le bien de tous.

Autre événement que je veux rappeler : le 2^e Congrès mondial contre la peine de mort, qui a eu lieu en octobre 2004. J'ai profité de ces assises mondiales, tenues à Montréal, pour rappeler le rôle primordial des avocats comme premiers témoins de l'importance des droits et libertés fondamentaux comme derniers remparts de la liberté.

Je terminerai par des remerciements bien sentis à tous ceux et toutes celles qui m'ont permis de vivre pleinement mon bâtonnat et d'apporter ma contribution à ma profession. Mon mandat prendra officiellement fin en juin 2005, avec le congrès annuel du Barreau du Québec. Ce n'est pas une coïncidence que le thème choisi cette année pour ce rendez-vous de la profession soit : *La Justice ! Quelle justice ?* Nous devons sans cesse nous interroger sur la justice que nous voulons... et prendre les moyens de la mettre de l'avant.

C'est mon souhait le plus sincère.

Le Bâtonnier du Québec
Denis Mondor

2 LE PERSONNEL du Barreau

La Direction générale

M^e Jacques Houle, directeur général

M^e Fanie Pelletier, adjointe au bâtonnier

M^{me} Gracieuse Bujold, conseillère aux événements corporatifs

M^{me} Nicole Lavoie, secrétaire du bâtonnier et de la vice-présidente

M^{me} Nicole Bellavance, secrétaire de la direction générale

M^{me} Marie-Hélène Jodoin, préposée au traitement de textes

M^{me} Johanne Bouchard, secrétaire de service

Le Service des finances

M. Pierre Beauchamp, directeur

M^{me} Hélène Graveline, chef comptable

M^{me} Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

M^{me} Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

M^{me} Myriam Parent, préposée aux revenus

M^{me} Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommiss

M^{me} Kathy Otis, commis à la comptabilité

Les Services administratifs

M. François Racine, coordonnateur

M. Denis Saint-Pierre, préposé aux services de messagerie

M. Pierre Bourget, commis de service

M. Guy Chamberland, employé de service

M. René Gervais, employé de service

Le Service de la gestion de l'information

M^{me} Thérèse Perreault, directrice

M. Jacques Bazinet, coordonnateur en gestion documentaire et archives

M^{me} Isabelle Garofano, technicienne en gestion des documents et archives

M. Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives

M^{me} Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

M^{me} Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

M^{me} Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

M. Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Le Service des greffes

M^e Annie Chapados, directrice

M^e Nancy Trudel, superviseure

M^{me} Amélie Fasulo, secrétaire de la directrice

M^{me} Sylvie Roy, secrétaire

M^{me} Murielle Ménard, préposée

M^{me} Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage

M^{me} Béatrice Major, préposée au Greffe d'arbitrage

M^{me} Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription

M^{me} Elise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre

M^{me} Carole Robertson, préposée aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats en prévision de l'incapacité

M^{me} Van-Na Pho, technicienne juridique

M^{me} Diane Lévesque, technicienne juridique

Le Service des ressources humaines

M. Claude Soucy, directeur

M^{me} Élise Deacon, conseillère

M^{me} Monik Van Der Meerschen, secrétaire du directeur

M^{me} Chantal Hébert, réceptionniste

M^{me} Ghislaine Odam, réceptionniste

Le Service des technologies de l'information

M. Christian Lavoie, directeur

M. Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité

M. Serge Lachapelle, coordonnateur exploitation et sécurité informatique

M. Gaétan Lemelin, analyste-programmeur/Test

M. André Potvin, administrateur des systèmes téléphoniques et du courrier électronique

M. Denis Morel, technicien exploitation, niveau 2

M. Rachid El-Hachem, analyste-programmeur Web

M. Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur/DBA

M^{me} Manon Dupuis, programmeuse Webmestre

M. Alain Gagnon, préposé au centre d'assistance

Le Bureau du syndic

MONTRÉAL

M^e Louise Comeau, syndique
M^e Pierre Bernard, syndic adjoint
M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
M^e Guy Bilodeau, syndic adjoint
M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
M^e Francine Massey-Roy, syndique adjointe
M^e Marie-Josée Bélainsky, syndique adjointe
M^e Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
M^e Guylaine Mallette, syndique adjointe
M^e Julie Barnabé, avocate
M^e Edith Delisle, avocate
M^e Chantal Fafard, avocate
M^e Sylvie Lambert, avocate
M^e Natalia Ouellette, avocate
M^e Anne Provost, avocate
M^e Marie-France Perras, avocate responsable à l'accueil et à l'information
M^{me} Denise Boulet, agente d'information
M. Laurier Quesnel, inspecteur-enquêteur chef
M. Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur
M. André Gaudreau, inspecteur-enquêteur
M. Pierre Pouliot, inspecteur-enquêteur
M^{me} Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice
M^{me} Evelyne Paillé, analyste-enquêtrice
M^{me} Maude Grégoire, secrétaire de la syndique
M^{me} Michèle Bernard, secrétaire de syndics adjoints
M^{me} Jacynthe Morin, secrétaire de syndics adjoints
M^{me} Sonia De Cesare, secrétaire de syndics adjoints
M^{me} Francine Leroux, secrétaire de syndics adjoints
M^{me} Hager Eghtedari, secrétaire d'un avocat
M^{me} Solange Bellavance, secrétaire d'un avocat
M^{me} Danielle Paquette, secrétaire d'un avocat
M^{me} Julie Sigouin, secrétaire d'un avocat
M^{me} Louise Rochon, secrétaire de l'inspection
M^{me} Ginette Vallée-Paquette, secrétaire à l'inspection
M^{me} Lucie Corriveau, préposée coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommiss
M^{me} Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe de l'inspecteur-enquêteur chef

M^{me} Sophie Savaria, secrétaire à la gestion des prises de possession

M^{me} Linda Kelley, commis à la numérisation

M^{me} Cindy Berthelet, commis de service

QUÉBEC

M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint

M^e Patrick Richard, syndic adjoint

M^e Lise Gagnon, avocate

M^e Dominique Jolin, avocate

M^{me} Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint

M^{me} Yvette Morel, secrétaire d'un syndic adjoint

M^{me} Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste

Le Service de l'inspection professionnelle

M^e William Dufort, directeur

M^{me} Diane Falardeau, secrétaire du directeur

M^{me} Stéphanie Corbin, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

M^{me} Suzanne Gohier, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

M^{me} Manon Payette, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

Le Service de la formation permanente

M^e Pierre Chagnon, directeur

M^e Gilles Bachand, avocat

M^{me} Louise Bertrand, secrétaire à la direction

M^{me} Brigitte Desmarais, préposée coordonnatrice aux activités de formation

M^{me} Claudia Duflot, préposée à l'organisation des activités de formation

M^{me} Ginette Légaré, préposée à l'organisation des activités de formation

M^{me} Julie Legault, préposée à l'organisation des activités de formation

M^{me} Caroline Lewis, secrétaire aux équivalences

Le Service de recherche et de législation

M^e Marc Sauvé, directeur

M^e Sylvie Champagne, avocate

M^e Nicole Dufour, avocate

M^e Claire Moffet, avocate

M^{me} Claire Ouellet, secrétaire du directeur

M^{me} Caroll Boulay, secrétaire

M^{me} Jeannette Bujold, secrétaire

M^{me} Danièle Gignac, secrétaire

M^{me} Carole Oligny-Tremblay, secrétaire

Le Service du marketing et des communications

M^{me} Isabelle Lavoie, directrice

M^{me} Sylvie Berthiaume, coordonnatrice des communications

M^{me} Pauline Gélinas, coordonnatrice des publications

M^{me} Sylvie Lamothe, secrétaire de la directrice

M^{me} Lisa Marie Noël, secrétaire

Le Service aux membres

M^e Robert Primeau, directeur

M^e Dyane Perreault, avocate

M^{me} Myriam Leroux, secrétaire du directeur

M^{me} Diane Poirier, secrétaire

M^{me} Louise Ste-Marie, secrétaire

M^{me} Lyne Daigle, secrétaire (Service de garde)

L'École du Barreau

M. Claude Ducharme, directeur des projets spéciaux

M^e Lise Tremblay, directrice

M^{me} Lise Marcil, responsable de l'administration

M^e Manon Dulude, responsable aux services aux étudiants et aux stages

M^{me} Danielle Roy, responsable aux évaluations

M^{me} Diane Charbonneau, secrétaire de la direction

M. Michel Bal, préposé aux dossiers étudiants

M^{me} Amélie Borges, assistante aux évaluations

M^{me} Jacinthe Caron, coordonnatrice à la pédagogie

M^{me} Danielle Desroches, coordonnateur des projets spéciaux

M^{me} Assunta Spinetti, préposée aux services aux étudiants et aux stages

M^{me} Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité

M^{me} Johanne Dubois, commis à la comptabilité

M^{me} Linda Rioux, préposée à la coordination aux services aux étudiants et aux stages

M^{me} Danielle Sénécal, secrétaire de service aux évaluations

M^{me} Céline Théberge, secrétaire à la documentation

CENTRE DE MONTRÉAL

M^e Josée Turcotte, directrice

M^{me} Nicole Paradis, secrétaire de la directrice

M^{me} Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

M^{me} Diane Berger, préposée aux services aux étudiants

M^{me} Thérèse De Celles, secrétaire-réceptionniste

M^{me} Denise Pelland, préposée à l'information

CENTRE D'OTTAWA

M^e Jean-Paul Osborne, directeur

M^{me} Francine Lafrenière, secrétaire du directeur

M^{me} Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

CENTRE DE QUÉBEC

M^e Mabel Dawson, directrice

M^{me} Diane Jasmine St-Pierre, secrétaire de la directrice

M^{me} Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste

CENTRE DE SHERBROOKE

M^e François Tôth, directeur

M^{me} Rachel Dostie, secrétaire du directeur

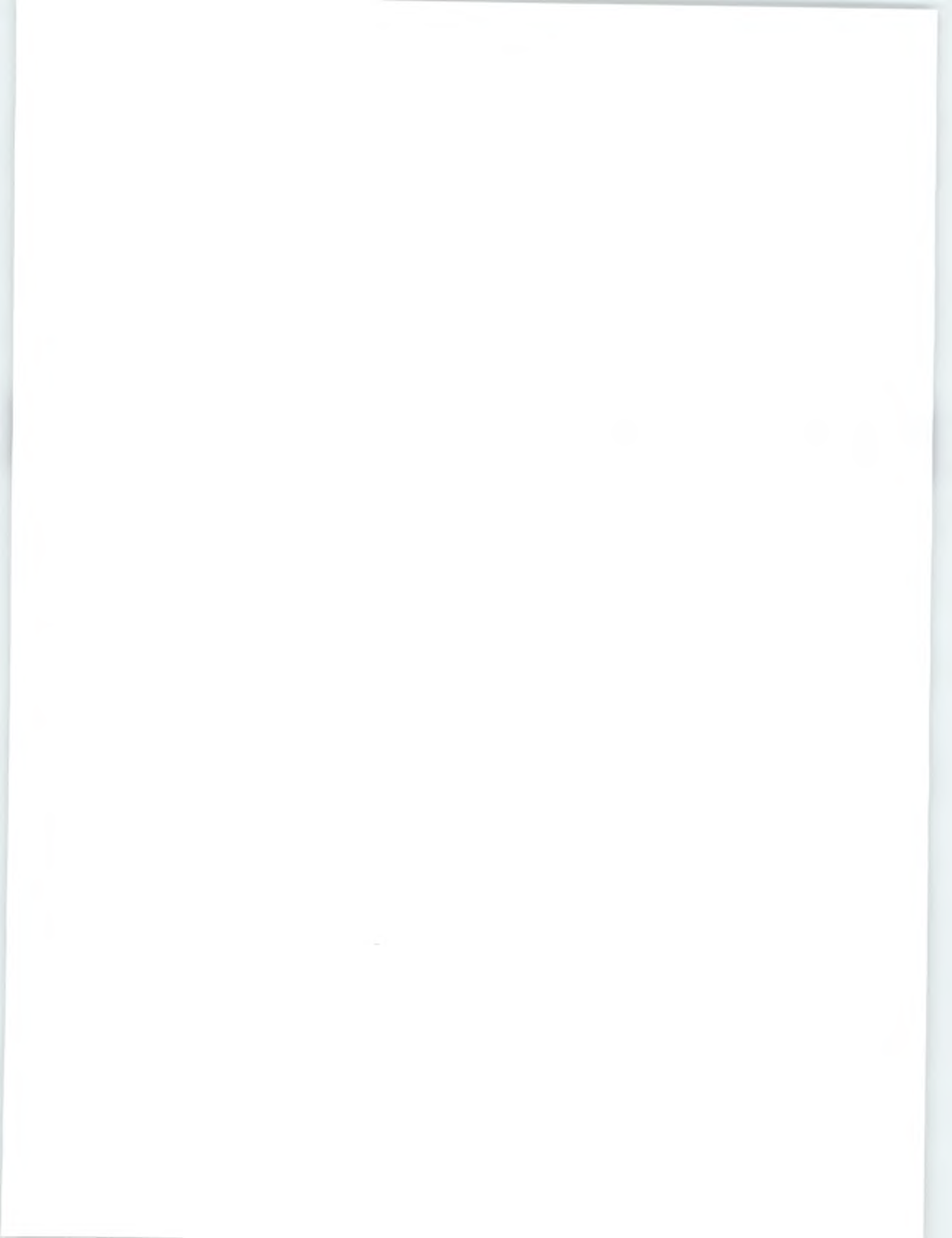
M^{me} Ginette Lessard, secrétaire-réceptionniste

Barreau
du Québec



PARTIE | 2

L'administration
du Barreau



3 L'ASSEMBLÉE générale annuelle des membres

L'Assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 5 juin 2004 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec, qui s'est tenu au Centre des Congrès de Québec sous la présidence de M. le bâtonnier Pierre Gagnon.

Aucune résolution n'a été soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres selon les règles de présentation dûment adoptées.

4 LES MEMBRES du Conseil général

M^e Denis Mondor, bâtonnier du Québec

M^e Madeleine Lemieux, vice-présidente

M^e Jacques Houle, directeur général et secrétaire (non votant)

Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Henri Kélada

Délégué de la section d'Arthabaska

M. le bâtonnier Michel Tessier

Délégué de la section de Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

M. le bâtonnier Carol Abud

Délégué de la section de Bedford

M. le bâtonnier Alain Boisvert

Déléguée de la section de la Côte-Nord

M^{me} la bâtonnière Brigitte Bhérer

Délégués de la section de Hull

M. le bâtonnier Gérard Desjardins

M^e Charles Belleau

Déléguée de la section de Laurentides – Lanaudière

M^{me} la bâtonnière Lucie Ratelle

Délégué de la section de Laval

M. le bâtonnier Jean L. Beauchamp

Déléguée de la section de Longueuil

M^{me} la bâtonnière Andrée Talbot

Délégués de la section de la Mauricie

M. le bâtonnier François Rioux

M^e Éric Beauchesne

Délégués de la section de Montréal

M. le bâtonnier Bernard Synnott

M^e David Collier

M^e Thomas Copeland

M^e Douglas Mitchell

M^e Caroline Champagne

M^e Gilles Ouimet

M^e François Trudel

M^e Nicolas Gagnon

M^e Caroline Ferland

M^e Magali Fournier

Délégués de la section de Québec

M. le bâtonnier Luc Chamberland

M^e Jacques Bouchard

M^e Claudia P. Prémont

M^e Michèle Thivierge

M^e Stéphanie Thibault

Délégué de la section de Richelieu

M^e Jean-Pierre Bousquet, premier conseiller (bâtonnier par intérim à compter d'octobre 2004)

Délégué de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Serge R. Simard

Déléguées de la section de Saint-François

M^{me} la bâtonnière Danielle Houle

M^e Céline Audet-Otis

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Jean Piérard

M. Jean-Luc Henry

M. Raoul Desmeules

M^{me} Khatoune Témisjian

Observateurs

M^e Pierre Gagnon, bâtonnier sortant
 M^e Robert Dufresne, Abitibi-Témiscamingue
 M^e Yvan Corriveau, Arthabaska
 M^e Louise Levasseur, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
 M^e Robert Poitras, Bedford
 M^e Louise Gallant, Côte-Nord
 M^e Jean-François Bonin, Hull
 M^e Maria D’Onofrio, Laurentides – Lanaudière
 M^e Jean-Pierre Archambault, Laval
 M^e Pierre Bourbeau, Longueuil
 M^e Benoît Boucher, Richelieu
 M^{me} la bâtonnière France Bergeron, Saguenay – Lac-Saint-Jean
 M^e Richard Daoust, Saguenay – Lac-Saint-Jean
 M^e Marie-Josée Garneau, Association des avocats et avocates de province
 M^e Chantal Gosselin, Québec

Invités

M^e Sophie Bourque, présidente, Association du Barreau canadien, Division du Québec
 M^e Jean-Pierre Boileau, vice-président, Association des avocats et avocates de province
 M^e Bruno Lévesque, président, Association des jeunes barreaux du Québec

5 LES RÉUNIONS du Conseil général

DATES ET LIEUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL GÉNÉRAL

17 juin 2004	Montréal
30 septembre 2004	Val-d’Or
10 décembre 2004	Montréal
31 mars 2004 et 1 ^{er} avril 2005	Québec

6 LA LISTE des principales résolutions du Conseil général

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées¹ ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- 1 --- D'ENTÉRINER la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ainsi que du Comité administratif du Barreau du Québec à l'effet suivant :

De MAINTENIR pour l'an 2005 :

- a) à un dollar (1 \$) la contribution individuelle de base des assurés du Fonds et d'en reporter le paiement jusqu'à avis contraire;
- b) à dix millions de dollars (10 000 000 \$) par sinistre, sans franchise, la limite de garantie généralement applicable, sous réserve de la limitation interjuridictionnelle d'un million de dollars (1 000 000 \$). (septembre 2004 # 33.1)

- 2 --- D'ENTÉRINER la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ainsi que du Comité administratif du Barreau du Québec de prolonger la garantie de la société à responsabilité limitée lorsque l'avocat quitte la société pour poursuivre ailleurs l'exercice de sa profession, en modifiant la police comme suit à compter du 1^{er} janvier 2005. (septembre 2004 # 33.3)

- 3 --- De NE PAS DÉSAVOUER les modifications adoptées par l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau de Québec, tenue le 6 mai 2004, au *Règlement général* de la Section. (septembre 2004 # 42)

- 4 --- De NE PAS DÉSAVOUER les modifications adoptées par l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, tenue le 23 avril 2004, au *Règlement général* de la Section. (septembre 2004 # 43)

- 5 --- CONSIDÉRANT que le Comité de la formation professionnelle propose, dans le cadre d'un nouveau programme de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec, un projet de *Règlement sur la formation professionnelle des avocats* en vue de répondre, compte tenu de la pratique du droit qui évolue, aux besoins de formation professionnelle des étudiants en droit qui désirent devenir membres du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement sur le Comité de la formation des avocats* stipule ceci :

«5. Le comité a pour fonctions :

- 1° de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Conseil général;

¹ Exceptionnellement, une résolution peut être reproduite en entier.

2° de donner son avis au Conseil général, en regard de la qualité de la formation,

a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au troisième alinéa de l'article 2;

b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le comité indique dans son rapport, le cas échéant, et dans son avis le point de vue de chacun de ses membres.»

CONSIDÉRANT que le Comité de la formation professionnelle recommande au Conseil général d'approuver son projet de *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, tel que proposé dans ses versions française et anglaise;

CONSIDÉRANT que le Comité sur la formation des avocats a donné son rapport et avis en date du 10 novembre 2004 au Conseil général en regard des objectifs du nouveau programme de formation professionnelle et des moyens permettant d'atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT la note d'information complémentaire du Bâtonnier, M^e Denis Mondor, à la suite de la réunion tenue avec le Conseil des doyens le 10 novembre 2004;

D'APPROUVER le projet de *Règlement sur la formation professionnelle des avocats* dans ses versions française et anglaise; et

De TRANSMETTRE copie du projet de *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, du rapport et avis du Comité de la formation des avocats et de la note d'information 1 complémentaire du Bâtonnier à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au ministre de l'Éducation et à l'Office des professions du Québec. (novembre 2004 # 48)

- 6 --- De NOMMER OU RENOMMER, comme administrateurs du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à partir du 1^{er} janvier 2005, les personnes dont les noms apparaissent ci-après :

Jusqu'au 31 mars 2006 :

M^e François Daviault (Montréal)

M^e Paul Laflamme (Québec)

M^e Françoise Mercure (Québec)

M. Roger Desrosiers, c.a.

M. Yves Charbonneau

Jusqu'au 31 mars 2007 :

M^e Claude Béland, président (Montréal)

M^e Paul Yanakis (Laurentides-Lanaudière)

M^{me} Elaine Phénix

M. René Jarry (décembre 2004 # 62)

- 7 ---| ATTENDU que la Journée de réflexion sur la formation permanente du Barreau du Québec a réuni près de 100 personnes le 17 septembre 2004, à Montréal;

ATTENDU que le Service de formation permanente doit être considéré comme un service prioritaire et que les points saillants contenus dans le rapport CROP de mars 2002 militent en faveur d'une analyse plus poussée portant, notamment, sur la concurrence en matière de formation juridique au Québec, la formation donnée par les autres ordres professionnels à leurs membres, un examen approfondi de la situation et des façons de faire dans les autres barreaux canadiens ainsi qu'à la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance que nous voulons accorder à la formation permanente et que la problématique soulevée justifiait une analyse en profondeur en vue d'améliorer la compétence de nos membres pour une plus grande protection du public;

ATTENDU qu'il a été décidé par la résolution 231 du Comité administratif, adoptée le 9 décembre 2004, de créer un Groupe de travail à cet égard et d'en désigner membres les personnes suivantes :

- M. le bâtonnier Denis Mondor, président
- M^e Madeleine Lemieux, vice-présidente
- M^e Magali Fournier, membre du Comité administratif
- M^e Marie-Josée Garneau, présidente de l'AAP (ajoutée au C.G. du 10-12-2004)
- M^e Jacques Houle, directeur général
- M^e Pierre Chagnon, directeur du Service de la formation permanente
- M. Claude Ducharme, directeur des projets spéciaux à l'École du Barreau.

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de mettre fin au principe de l'autofinancement par activité tout en visant l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour l'ensemble des activités du Service de la formation permanente;

CONSIDÉRANT que le rapport du Groupe de travail contient les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Adopter le modèle mixte défini au point 7.2. Ce modèle innove en développant des « programmes », en mettant sur l'Internet des minicours, en jumelant des téléactivités aux séminaires en présence.

Recommandation 2

Adopter l'**option 1** du financement du modèle mixte, définie au point 7.4. Cette option, où des cotisations de 20 \$ (An 1) et 10 \$ (An 2) seraient demandées aux membres, permet à la fois de tendre vers l'autosuffisance et d'investir dans des produits de nouvelles technologies, en respectant les préoccupations soulevées concernant la variété des sujets et leur accessibilité.

Recommandation 3

Réviser la **grille des frais d'inscription** à la hausse pour vraiment créer une harmonisation avec le marché actuel juridique du Québec.

Recommandation 4

Établir divers **partenariats durables** avec des organismes (à distance et de formation juridique).

Recommandation 5

Développer un nouveau plan stratégique pluriannuel (2006-2009), avec un plan opérationnel annuel, un plan de mise en marché, un budget *pro forma* et un échéancier.

Recommandation 6

Mandater le Comité de formation permanente du SFP (en y ajoutant des experts, au besoin) pour déterminer la nature et le contenu des programmes, ainsi que les cours à offrir sur Internet, les orientations du plan stratégique et l'échéancier proposé de mise en œuvre.

CONSIDÉRANT que le financement pour la mise en application de ces recommandations ne devrait pas se faire par voie d'une cotisation spéciale à cet effet, mais plutôt en utilisant une somme totale de 500 000 \$ à même la cotisation annuelle déjà perçue ou à percevoir pour la campagne de publicité et de communication, et ce, à raison de 250 000 \$ par année financière dans les exercices 2005-2006 et 2006-2007;

D'APPROUVER les recommandations du rapport du Groupe de travail à l'exception de la recommandation 2 et de financer la mise en application de ces recommandations en utilisant une somme de 500 000 \$ à même la cotisation de 40 \$ annuellement déjà perçue ou à percevoir pour la campagne de publicité et de communication, et ce, à raison de 250 000 \$ par année financière dans les exercices 2005-2006 et 2006-2007; et

De RECOMMANDER le mode de financement ci-haut à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau qui se tiendra le samedi 4 juin 2005. (mars 2005 # 81)

- 8 --- | CONSIDÉRANT la résolution 11 adoptée par les membres réunis en Assemblée générale annuelle, le 31 mai 2003, à l'effet d'augmenter annuellement la cotisation annuelle exigible des membres du Barreau du Québec en fonction d'un pourcentage équivalant à l'indice des prix à la consommation, secteur de Montréal, selon les données fournies par Statistique Canada;

CONSIDÉRANT que cet indice des prix à la consommation s'élève à 2,35 % pour l'année 2004;

D'APPROUVER l'augmentation de la cotisation annuelle exigible en fonction dudit indice à compter de l'exercice 2006-2007 selon les modulations suivantes :

INDEXATION DE LA COTISATION 2006-2007			
	Cotisation 2005-2006	Indexation (2,35 %)	Cotisation 2006-2007
1 ^{re} année	186,00 \$	4,00 \$	190,00 \$
2 ^e année	448,00 \$	10,00 \$	458,00 \$
3 ^e année	538,00 \$	12,00 \$	550,00 \$
De la 4 ^e à la 45 ^e année	642,00 \$	15,00 \$	657,00 \$
45 ^e et plus	Nil	Nil	Nil

(mars 2005 # 77.2.2)

- 9 --| CONSIDÉRANT que le Conseil général a antérieurement résolu de financer le solde de l'emprunt hypothécaire de la Maison du Barreau par le biais du Fonds général du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que, à la suite d'une suggestion du Comité des finances, le Comité administratif recommande à chaque année au Conseil général de fixer le taux du prêt hypothécaire qui se situe à 3,76 % pour l'exercice 2005-2006;

CONSIDÉRANT que le Fonds général obtient ainsi un rendement supérieur au marché pour son investissement;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'opérations de l'immeuble obtient un financement hypothécaire à un coût inférieur à celui du marché;

De FIXER pour l'exercice 2005-2006 à 3,76 % le taux d'intérêt à l'égard du financement du solde de l'emprunt hypothécaire de la Maison du Barreau par le biais du Fonds général du Barreau du Québec. (mars 2005 # 77.3)

- 10 --| CONSIDÉRANT que le Conseil général a adopté la résolution 69.1 le 10 décembre 2004 approuvant la recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à l'effet de prévoir une limitation d'un million de dollars au montant de la garantie applicable aux réclamations découlant de l'endommagement des biens confiés à l'assuré;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le texte de la nouvelle politique d'assurance responsabilité professionnelle intégrant cette limitation de la garantie applicable aux réclamations découlant de l'endommagement des biens confiés à l'assuré;

D'ENTÉRINER la recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de ratifier le texte de la police 2005 tel que reproduit à l'annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. (mars 2005 # 82.2)

- 11 --| CONSIDÉRANT que le Comité administratif a approuvé la création d'un « Comité des sages » en regard de la question de la gouvernance, et ce, par la résolution 309, adoptée les 17 et 18 février 2005;

ATTENDU que la gouvernance concerne la façon de diriger, de régir et de décider, et qu'elle englobe notamment les pouvoirs et les responsabilités du bâtonnier, du vice-président, du directeur général, du Comité administratif et du Conseil général;

De DONNER le mandat au Comité des sages de proposer au Comité administratif diverses avenues possibles au sujet de la gouvernance au Barreau du Québec;

De DÉSIGNER membre du Comité des sages les personnes suivantes :

M. le bâtonnier Denis Mondor	Montréal	1984
M ^e Daniel Johnson	Montréal	1967
M ^e Line Samoisette	Saint-François	1982
M ^e Serge Francoeur	Côte-Nord	1979

M ^e André Laurin	Montréal	1971
M ^e Martine Turcotte	Montréal	1985
M ^e Stéphanie Thibault	Québec	1998
M ^e Jean K. Samson	Québec	1967
M ^e Claude Béland	Montréal	1956
M ^e Marc Sauvé	Montréal	1983
M ^e Jacques Sylvestre	Richelieu	1963
M. Jean Piérard	Saint-Hilaire	

(mars 2005 # 83)

12 -- D'APPROUVER les règles de fonctionnement transitoires du Comité de la formation professionnelle du Barreau du Québec suivantes :

« 1. Le Comité de la formation professionnelle est formé d'au moins sept membres du Barreau. Les membres, y compris le président, sont nommés annuellement par le Conseil général du Barreau et demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement.

En cas de vacance ou d'empêchement d'agir d'un membre avant l'expiration de son mandat, le poste est comblé par le Conseil général pour le temps qui reste à courir.

2. Le quorum du Comité est composé de la majorité des membres. Toutefois, ce Comité peut siéger en divisions composées de trois membres, soit un président de division et deux autres membres, désignés par le président du Comité.

Les membres d'une division peuvent continuer à siéger jusqu'à la prise de décision, même si l'un d'eux est remplacé.

Lorsqu'un membre d'une division est absent, une décision peut être valablement rendue par les deux autres membres dont le président de division.

3. Le Comité peut, avec l'approbation du Conseil général, établir des centres de formation professionnelle aux endroits qu'il juge opportuns et déterminer la capacité d'accueil de ces centres.

4. Le Comité de la formation professionnelle embauche le personnel responsable du programme de formation professionnelle qui, dans l'exercice de ses fonctions, relève du directeur de l'École du Barreau. »

(mars 2005 # 87)

13 -- De NE PAS DÉSAVOUER les modifications à l'article 21 du *Règlement général* de la Section adoptées par l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau de Longueuil, tenue le 15 mars 2005.

(mars 2005 # 89)

7 LA LISTE des membres du Comité administratif

M^e Denis Mondor, bâtonnier du Québec

M^e Madeleine Lemieux, vice-présidente du Barreau du Québec

M^e Bernard Synnott, bâtonnier de Montréal

M^e David Collier, Barreau de Montréal

M^e Magali Fournier, Barreau de Montréal

M^e Luc Chamberland, bâtonnier de Québec

M^e Jacques Bouchard, Barreau de Québec

M^e Serge R. Simard, Barreau du Saguenay – Lac-Saint-Jean

M^e Charles Belleau, Barreau de Hull

M. Jean Piérard, Office des professions

Autres personnes qui assistent aux séances

M^e Pierre Gagnon, observateur à titre de bâtonnier sortant

M^e Jacques Houle, directeur général et secrétaire

M^e Fanie Pelletier, adjointe au Cabinet du bâtonnier

8 LES RÉUNIONS du Comité administratif

DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

22 avril 2004	Montréal
27 mai 2004	Montréal
15 juin 2004	Montréal
19 et 20 août 2004	Sainte-Adèle
29 septembre 2004	Val-d'Or
20 octobre 2004	Montréal (séance d'audition)
21 octobre 2004	Montréal
11 novembre 2004	Montréal (séance d'audition)
9 décembre 2004	Montréal
13 janvier 2005	Montréal
17 et 18 février 2005	La Malbaie
30 mars 2005	Québec

9 LA LISTE des principales résolutions du Comité administratif

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont résumées² ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- 1 --- D'ACCORDER le Mérite Christine-Tourigny 2004 à M^e Renée Dupuis. (avril 2004 # 9.1)
- 2 --- De DÉSIGNER à titre de récipiendaires du Mérite du Barreau 2004 les 4 personnes suivantes :
L'honorable Denis Jacques, j.c.s. (Québec)
L'honorable Suzanne Vadboncoeur, j.c.q. (Montréal)
M^e Jacques Sylvestre (Saint-Hyacinthe)
M^e Raymond Lavoie (Québec). (avril 2004 # 9.2)
- 3 --- De DÉSIGNER M^e Julius Grey comme récipiendaire de la Médaille du Barreau du Québec 2004. (avril 2004 # 9.3)
- 4 --- CONSIDÉRANT la création par le gouvernement canadien de la Société canadienne des consultants en immigration;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été annoncées au *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* soulevant des questions constitutionnelles importantes, mettant en cause directement la compétence provinciale sur les professions en général et sur la profession d'avocat en particulier ainsi que la compétence fédérale sur l'immigration et la naturalisation;

CONSIDÉRANT que ces modifications concernent toutes les professions, mais touchent plus particulièrement le coeur même de la profession d'avocat, soit le droit de donner des avis juridiques et le droit de représenter des personnes devant les tribunaux;

De MANDATER M^e André Joli-Coeur et M^e Hugues Langlais pour entreprendre toutes les procédures appropriées pour protéger la compétence provinciale sur les professions, en général, et sur la profession d'avocat, en particulier. (avril 2004 # 18)
- 5 --- D'APPROUVER l'énoncé de la politique de placements daté du 16 mai 2004 pour l'ensemble de la gestion des placements du Barreau du Québec. (mai 2004 # 34.2.2)
- 6 --- D'APPROUVER une subvention de 2 500 \$ au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer à l'évènement spécial concernant ses 30 ans d'existence; et

² Exceptionnellement, une résolution peut être reproduite en entier.

D'APPROUVER et d'assumer financièrement un contrat de réservation d'espace publicitaire relativement à la parution d'une publicité à cet effet dans le *Journal du Barreau* pour un montant total de 545 \$. (mai 2004 # 34.2.5)

- 7 ---| CONSIDÉRANT la demande exprimée par le bâtonnier de Montréal, M^e Stéphane Rivard, à l'effet qu'il serait opportun d'obtenir une opinion juridique sur la question de l'accessibilité à la justice et l'affichage en langue anglaise au palais de justice de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Barreau du Québec contribue pour la moitié des coûts reliés à l'obtention d'une telle opinion;

CONSIDÉRANT que M^e Colin J. Irving est disposé à remplir ce mandat à un taux horaire de 175 \$;

D'APPUYER le Barreau de Montréal dans sa demande d'une opinion juridique sur la question de l'accessibilité à la justice et l'affichage en langue anglaise au palais de justice de Montréal et d'assumer la moitié des coûts qui y sont reliés. (mai 2004 # 34.2.6)

- 8 ---| D'APPROUVER les recommandations du Comité des équivalences à l'effet que les frais d'examen soient diminués à 970 \$ et que des frais de révision de 250 \$, remboursables en cas de réussite, soient fixés, et ce, à compter du 1^{er} juin 2004. (mai 2004 # 34.2.9)

- 9 ---| CONSIDÉRANT que le plan d'implantation du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, et du *Règlement modifiant le Code de déontologie des avocats*, lesquels sont entrés en vigueur le 6 mai 2004;

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation prévoit la publication en décembre 2004 d'un Guide sur la déontologie pour fournir aux membres du Barreau des outils susceptibles de leur permettre de respecter leurs obligations déontologiques;

CONSIDÉRANT que ce guide sera le fruit du résultat des travaux d'une dizaine de comités, dont ceux sur les conflits d'intérêts, le secret professionnel, l'indépendance professionnelle, la facturation et la gestion de bureau;

D'APPROUVER un budget additionnel de 20 000 \$ pour permettre la tenue des réunions et les travaux desdits comités. (mai 2004 # 34.2.10)

- 10 ---| CONSIDÉRANT l'organisation des fêtes du bicentenaire du *Code civil*, qui se tiendront en septembre 2004 à Montréal et dans d'autres villes;

CONSIDÉRANT que le Comité organisateur pour l'organisation des fêtes du bicentenaire, à Montréal, présente une demande pour collaborer au financement dudit événement;

D'APPROUVER une subvention de 2 000 \$ pour l'organisation des fêtes du bicentenaire du *Code civil*, à Montréal, et d'assumer le montant des frais d'encartage de 1 750 \$ en vue de publiciser l'évènement, le tout représentant une somme de 3 750 \$. (mai 2004 # 34.2.11)

- 11 ---| D'APPROUVER une subvention de 2 000 \$, à titre de soutien financier, au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale. (mai 2004 # 34.2.12)

- 12 -- D'APPROUVER le projet d'entente sur les comptes généraux en fidéicommiss du Barreau du Québec entre le Barreau du Québec et la Banque de Montréal, tel que soumis, pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. (mai 2004 # 34.2.14)
- 13 -- D'APPROUVER l'ouverture d'un compte d'un Fonds commun de placements chez Placements Banque Nationale inc. (mai 2004 # 34.2.15)
- 14 -- CONSIDÉRANT que le bail actuel liant Éducaloi (locataire) et l'entreprise Bullion Properties inc. (locateur) pour des espaces locatifs situés au 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 102;
- CONSIDÉRANT que la promesse de location concerne la période du 1^{er} août 2004 au 31 mars 2009 et varie de 11 \$ la première année à 15 \$ la dernière année, comprenant tous les frais afférents;
- CONSIDÉRANT que l'organisme Éducaloi est un organisme subventionné par le gouvernement fédéral et qu'il est approprié que le Barreau du Québec accepte d'intervenir audit bail et reconnaisse être lié conjointement et solidairement avec le locataire;
- D'APPROUVER que le Barreau du Québec intervienne à ladite promesse de location. (mai 2004 # 34.2.17)
- 15 -- De DÉCIDER qu'il ne devrait plus y avoir incompatibilité entre les fonctions d'avocat et de policier et de mandater le Service de recherche et de législation afin de proposer les modifications réglementaires conséquentes. (mai 2004 # 36)
- 16 -- CONSIDÉRANT que les membres du Comité administratif sont d'avis que la journée de réflexion doit s'adresser également au contenu de la Formation permanente et non seulement à l'organisation des cours ou au financement;
- CONSIDÉRANT qu'il est demandé au directeur du Service de la formation permanente de préparer un nouveau document qui devrait traiter également du contenu et des nouvelles technologies de formation;
- De CONFIRMER que cette journée de réflexion sur les orientations futures des activités de la formation permanente se tiendra le 17 septembre 2004, à Montréal. (mai 2004 # 37)
- 17 -- CONSIDÉRANT les deux projets de requête pour jugement déclaratoire qu'entend présenter la Chambre des notaires concernant les perquisitions et saisies du ministère du Revenu dans les cabinets de professionnels visant les procureurs généraux du Canada et du Québec;
- D'APPUYER les projets de requête pour jugement déclaratoire présentés par la Chambre des notaires et d'intervenir de la façon la plus appropriée pour faire valoir les points de droit soulevés. (mai 2004 # 42)
- 18 -- D'AUTORISER M^{me} Pierrette Brisson, présidente du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), à signer une Convention de subvention avec le ministère de la Justice relativement à la réalisation du projet intitulé: *Expérimentation du protocole d'évaluation des stratégies du couple lors de conflits en médiation familiale*. (mai 2004 # 47.2)

- 19 -- De DÉSIGNER M^e J. Nelson Landry à la vice-présidence canadienne de l'Union internationale des avocats (UIA) pour une période de trois ans. (mai 2004 # 48)
- 20 -- De MANDATER le Service de recherche et de législation afin de préparer des amendements au *Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommiss des avocats* en regard du *Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* tout en s'inspirant des réglementations des Barreaux provinciaux déjà adoptées ou en voie d'adoption à cet égard. (mai 2004 # 63)
- 21 -- D'APPROUVER la demande présentée par le Fonds d'assurance responsabilité du Barreau du Québec d'accepter de défrayer, pour la gestion des réclamations émanant de la résolution 66 du 27 juin 2003 ayant mis sur pied un régime d'autoprotection, des frais de 50 000 \$ annuellement à partir de l'exercice 2004-2005. (juin 2004 # 78.1.1)
- 22 -- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 2 000 \$ afin d'aider à la réalisation du projet-pilote du Comité sur la médiation du Barreau de Saint-François, laquelle somme sera prise à même le poste « Outil et support aux membres » du Service du marketing et des communications. (juin 2004 # 78.1.2)
- 23 -- D'APPROUVER une dépense de 1 000 \$ afin de permettre au Comité sur les communautés culturelles de tenir une journée entière portant sur les grandes orientations du Comité, laquelle somme sera prise à même le poste « Comités » du Service de recherche et législation. (juin 2004 # 78.1.3)
- 24 -- De FAIRE DROIT à la demande de subvention provenant de la Conférence des juristes d'expression française des provinces et territoires de *common law* de l'Association du Barreau canadien jusqu'à un maximum de 550 \$ pour permettre la tenue de la réception qui aura lieu le lundi 16 août à l'Hôtel Delta de Winnipeg. La contribution du Barreau devant être répartie en part égale avec trois autres organisations, ladite somme devant être prise à même la provision annuelle pour l'Association du Barreau canadien. (juin 2004 # 78.1.4)
- 25 -- CONSIDÉRANT que l'École du Barreau et le Bureau du syndic occupent actuellement des espaces loués dans l'édifice situé au 76, rue Saint-Paul, à Québec;
- D'APPROUVER le renouvellement du bail pour les espaces loués à l'édifice situé au 76, rue Saint-Paul, à Québec, selon les termes mentionnés par la maison Staubach, Léonard, McKeague inc. dans son rapport daté du 14 juin 2004. (juin 2004 # 78.1.5)
- 26 -- QUE l'organisme Juriportail inc. bénéficie de la même protection que toutes les entités désignées dans la résolution 66, adoptée par le Comité administratif le 27 juin 2003 sous réserve que ledit organisme fasse parvenir une résolution de renonciation à ses recours conformément à ladite résolution 66, au plus tard le 15 juillet 2004. (juin 2004 # 79.2)
- 27 -- D'APPROUVER une augmentation des frais exigés lors du dépôt d'une requête en appel devant le Comité des requêtes pour passer de 100 \$ à 300 \$ (plus les taxes applicables). (juin 2004 # 84)

- 28 --| CONSIDÉRANT que M^e Louis Belleau (Montréal) a, depuis de nombreuses années, contribué de façon considérable au développement de l'Ordre et de la profession en regard plus particulièrement de plusieurs dossiers directement reliés à la défense de principes fondamentaux pour l'exercice de la profession, dont le secret professionnel;

De SOUMETTRE la candidature de M^e Louis Belleau comme récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2004. (juin 2004 # 90)

- 29 --| CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Raoul P. Barbe, j.c.s. concernant les actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat, daté du 1^{er} mars 2004;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention présentée au Barreau du Québec par M^e Suzanne Guèvremont dans l'affaire *Francisco Guerreiro c. Christine Harvey* devant la Régie du logement concernant les actes qui sont du ressort exclusif des avocats;

D'APPROUVER l'intervention du Barreau dans cette affaire et de mandater M^e Louis Masson, de Québec, à cette fin.

- 30 --| De RETENIR les services de M. Claude Soucy pour agir comme directeur du Service des ressources humaines du Barreau du Québec. (août 2004 # 98.2)

- 31 --| 1. Que, de façon générale, les Comités relevant du Service de recherche et de législation (SRL) adoptent, dans leurs analyses et la rédaction de rapports, l'approche d'intervention dite « conceptuelle » pour souligner les problèmes majeurs de la législation, défendre des principes et proposer des solutions praticables et que, de façon exceptionnelle et sur avis du directeur du SRL, ces comités pourraient adopter une approche plus technique ou spécialisée lorsqu'ils jugent que les enjeux concernés le justifient.
2. Que l'allocation des ressources au SRL tienne compte de la dualité du Barreau du Québec comme ordre professionnel (législation et droit professionnel — exercice de la profession et champs de pratique) et comme institution sociale (surveillance générale de la législation, réforme du droit et administration de la justice).
3. Qu'environ 50 % des activités du SRL soient consacrées à chacune de ces dimensions du Barreau du Québec.
4. Que les décisions d'opportunité d'interventions législatives relèvent du bâtonnier, et du Comité administratif lorsque le temps le permet, sur avis du SRL.
5. Que le bâtonnier et le SRL utilisent principalement les critères d'intervention suivants pour décider de l'opportunité d'intervenir ou non, ces critères étant placés par ordre de priorité, sauf exception :
- l'atteinte aux droits fondamentaux prévus aux chartes;
 - l'atteinte au partage des pouvoirs législatifs prévus à la constitution;
 - l'atteinte à l'accessibilité à la justice;
 - l'atteinte à l'indépendance judiciaire;
 - l'atteinte au principe d'équité procédurale;
 - l'atteinte à la crédibilité et à l'intégrité du processus judiciaire (ex. : législation rétroactive applicable aux causes pendantes);

- l'atteinte aux champs de pratique de nos membres ou aux conditions d'exercice de la profession;
- l'atteinte à l'équilibre nécessaire entre l'exécutif et le législatif, qui se traduit par une trop grande discrétion accordée aux fonctionnaires avec les risques importants d'arbitraire que cela comporte ou par un trop grand pouvoir de réglementation qui rend la loi vide de son contenu et qui échappe au contrôle et aux débats à l'Assemblée nationale;
- une législation entraînant des difficultés importantes dans l'administration de la justice, notamment en ce qui concerne les délais, l'accessibilité ou le traitement des rapports d'experts;
- l'absence ou l'insuffisance de consultation avant l'adoption d'une loi ou d'un règlement qui ont de graves impacts sur les droits et obligations des citoyens;
- l'incohérence d'une législation par rapport à un régime juridique général, ce qui entraîne une plus grande complexité et l'inégalité entre les droits et obligations des citoyens, ainsi que des litiges inutiles;
- une législation inefficace pour la réalisation de l'intention du législateur ou une loi susceptible de faire naître des litiges inutiles à cause de l'imprécision ou des difficultés d'application ou d'interprétation de ses dispositions.

6. Que toute demande ou tout mandat provenant de l'extérieur du Barreau et impliquant l'utilisation importante de ressources au SRL soit soumis au directeur général pour décision quant à l'opportunité d'y donner suite et quant à la priorité à y accorder.
7. Que les mandats internes d'opinions juridiques ou de rédaction législative ou réglementaire concernant le droit professionnel soient traités en priorité dans le respect de la dualité reconnue à la recommandation 1.
8. Que des alliances stratégiques soient développées en matière de surveillance de la législation et de réforme du droit avec divers organismes, dont les centres de recherche des universités, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Protecteur du citoyen et la Commission des services juridiques.
9. Que les mandats adressés au SRL soient acheminés, par écrit, au directeur du Service, qui en assure la distribution et le suivi. (août 2004 # 101)

32 -- De MANDATER le Service de recherche et législation pour obtenir un rapport sur les avantages et les inconvénients de la création des catégories d'avocats et ou de cotisations. (août 2004 # 102)

33 -- CONSIDÉRANT que le Comité administratif du Barreau du Québec a adopté le 27 juin 2003 la résolution 66, mettant sur pied un régime d'autoprotection à l'égard de ses administrateurs, dirigeants, employés et représentants;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique préparée par M^e Jean K. Samson et M^e Jean Fortier, en date du 8 juin 2004, recommandant de modifier cette résolution pour faire en sorte qu'elle soit sans effet dans les cas où un contrat d'assurance couvre les mêmes objets;

CONSIDÉRANT que, dans les faits, certaines entités affiliées dûment nommées dans ladite résolution et certains comités desdites entités bénéficient pour les mêmes objets d'une couverture d'assurance et qu'il y a lieu d'éviter toute confusion ou tout problème juridique à cet égard;

De MODIFIER la résolution 66, adoptée par le Comité administratif du Barreau du Québec le 27 juin 2003, à l'effet qu'elle ne couvre en aucun temps quelque objet que ce soit faisant déjà l'objet d'une police d'assurance responsabilité. (août 2004 # 109)

- 34 -- De MANDATER le directeur général pour soumettre, à la prochaine séance du Comité administratif, un projet de plan de révision des processus administratifs et des systèmes d'information jugés prioritaires incluant notamment la méthodologie préconisée, les ressources nécessaires, les coûts afférents et un échéancier de réalisation. (août 2004 # 111)

- 35 -- CONSIDÉRANT que le Comité organisateur du Congrès du Barreau du Québec, pour l'année 2005, recommande de présenter une nouvelle demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

D'APPROUVER la recommandation du Comité organisateur du Congrès du Barreau 2005 et d'autoriser le bâtonnier du Québec ou le directeur général à présenter une demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans les termes et modalités usuels et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution. (août 2003 # 119.1)

- 36 -- CONSIDÉRANT qu'un Comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal a produit un rapport en date du 7 mai 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'étudier les recommandations de ce rapport pour établir la position du Barreau du Québec;

De MANDATER le Comité du Barreau sur le *Code de procédure civile* pour étudier le rapport et faire ses recommandations au Comité administratif le plus rapidement possible;

De MANDATER le Service des communications et le *Journal du Barreau* de faire un article dans un prochain numéro sur le rapport; et

De PORTER le dossier à l'ordre du jour de l'assemblée des membres du Conseil général du 30 septembre à Val-d'Or pour information seulement et de viser comme objectif le Conseil général de décembre pour décision. (août 2004 # 122)

- 37 -- De MANDATER le bâtonnier Pierre Gagnon pour présenter un dossier en faveur de l'intervention de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada dans diverses affaires portées en appel à la Cour suprême du Canada concernant la rémunération des juges lors du vote qui aura lieu le 11 septembre 2004. (août 2004 # 124.2.1)

- 38 -- D'AUTORISER le renouvellement du Régime d'assurance collective du Barreau du Québec, employeur — employés, contrat numéro 95211, pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005. (septembre 2004 # 131.1.1)

- 39 -- D'AUTORISER le renouvellement de l'entente sur les comptes en fidéicommiss entre le Barreau du Québec et la Banque Laurentienne pour une période de trois ans. (septembre 2004 # 131.1.2)

- 40 --| D'AUTORISER le renouvellement de l'entente sur les comptes en fidéicomis entre le Barreau du Québec et la Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec pour une période de trois ans. (septembre 2004 # 131.1.3)
- 41 --| D'APPROUVER l'augmentation du tarif alloué au kilomètre pour l'utilisation de la voiture personnelle à 37 cents à partir toutefois du 1^{er} avril 2005, soit au début de l'année financière du Barreau du Québec. (septembre 2004 # 131.1.5)
- 42 --| D'APPROUVER la demande du CAIJ pour l'obtention de 38 volumes du Congrès 2004, selon les imputations comptables appropriées, et d'ajouter l'envoi de 38 CD ayant le même contenu afin de faciliter le virage technologique. (septembre 2004 # 131.1.6)
- 43 --| De NE PAS DÉSAVOUER les modifications adoptées par l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau de Québec, tenue le 6 mai 2004, au *Règlement* général de la Section. (septembre 2004 # 139)
- 44 --| De NE PAS DÉSAVOUER les modifications adoptées par l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, tenue le 23 avril 2004, au *Règlement* général de la Section. (septembre 2004 # 140)
- 45 --| D'APPROUVER l'entente de principe et de renouveler la convention collective de travail entre le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau, Section locale 57 (SIEPB) CTC-FTQ et le Barreau du Québec selon les termes et conditions mentionnés dans l'entente de principe du 2 septembre 2004. (septembre 2004 # 141)
- 46 --| D'APPROUVER le projet de politique sur le harcèlement en situation de travail. (septembre 2004 # 142)
- 47 --| D'APPROUVER le protocole d'entente entre le Barreau du Haut-Canada (Ontario) et le Barreau du Québec concernant la mobilité des avocats entre le Barreau du Haut-Canada et le Barreau du Québec. (septembre 2004 # 143)
- 48 --| CONSIDÉRANT que le Programme d'assistance parentale **en tant que nouveaux parents** a été adopté le 20 juin 1991, par le Conseil général, avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 1991;

CONSIDÉRANT que le Programme d'assistance parentale en tant que nouveaux parents a fait l'objet de certains commentaires par les membres au fil des années;

CONSIDÉRANT que le nouveau Programme d'assistance parentale pour les membres du Barreau **travailleurs autonomes** entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Programme d'assistance parentale **en tant que nouveaux parents** afin de circonscrire les nouvelles modalités d'application de ce programme qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2005;

D'APPROUVER les modifications au programme d'assistance parentale **en tant que nouveaux parents**.
(septembre 2004 # 144)

- 49 -- D'ENTÉRINER l'application de l'article 14 du *Règlement* à l'effet d'imposer des frais additionnels de 125 \$ à l'avocat pour tout rapport tardif des inscriptions dans les registres à partir du 1^{er} janvier 2005 et d'en informer au préalable les membres du Barreau. (septembre 2004 # 147)

- 50 -- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la médiation du Barreau du Québec adoptée le 25 août 2004;

D'ENTÉRINER ladite résolution et en conséquence : « De DEMANDER au gouvernement du Québec de ne pas réduire le nombre de sessions de médiation en matière familiale dont les honoraires sont assumés par l'État et d'examiner d'autres avenues pour le public. » (septembre 2004 # 152)

- 51 -- CONSIDÉRANT que, depuis de nombreuses années, la question de la gouvernance au Barreau du Québec a été soulevée à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT que la gouvernance au Barreau du Québec n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT que des changements importants ont depuis été apportés dans les modèles organisationnels et dans la société en général;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'examiner en détail la question de la gouvernance au Barreau du Québec à la lumière de la structure actuelle et des réalités nouvelles;

De MANDATER M^e Claude Béland pour agir à titre de conseiller auprès du Comité administratif du Barreau du Québec afin d'analyser et faire rapport au Comité administratif sur les aspects suivants :

- assurer un meilleur partage des responsabilités en faisant notamment une distinction entre le ou les responsables de la direction (mission, planification, objectifs, priorités, contrôle et représentation);
- assurer une meilleure surveillance de la mission, une continuité de la planification, des objectifs et des priorités;
- assurer une meilleure continuité dans le contrôle;
- assurer une continuité et une expertise efficace tant au plan de la direction qu'au plan de l'exploitation;
- assurer une présence affirmée, tant à l'interne qu'à l'externe, du porte-parole et du représentant du Barreau du Québec. (septembre 2004 # 165.4)

- 52 -- D'AUTORISER la demande présentée par le Comité de procédure civile à l'effet de tenir un sondage sur les expertises sur la base d'une portée élargie incluant les Tribunaux administratifs et d'autoriser un budget supplémentaire de 16 500 \$ pour la réalisation de ce sondage. (octobre 2004 # 187.1)

- 53 -- CONSIDÉRANT que la mise sur pied du Comité des organismes accréditeurs en matière familiale (COAMF) remonte à 1994;

CONSIDÉRANT qu'après dix ans, il est opportun d'analyser l'état et l'avenir de la pratique de la médiation familiale et du COAMF;

De MANDATER le Service de recherche et de législation afin de mettre en commun les expertises des membres du Comité sur le droit de la famille et du Comité sur la médiation afin d'évaluer l'expérience de ces dix dernières années en matière de médiation familiale et faire rapport au Comité administratif avec réflexions et recommandations qu'ils estiment appropriées. (octobre 2004 # 189)

54 -- De FÉLICITER M. le bâtonnier Luc Chamberland de Québec pour sa nomination au poste de directeur du contentieux du ministère de la Justice du Québec. (novembre 2004 # 198.2)

55 -- D'APPROUVER, en principe, le projet de révision des processus administratifs tel que soumis, sous réserve de prendre une décision finale quant au budget additionnel rendu nécessaire pour sa réalisation. (novembre 2004 # 202)

56 -- CONSIDÉRANT que le projet-pilote de la Maison de Justice à Québec n'a pas donné de résultats concluants;

CONSIDÉRANT que les services de consultation juridique à la population sont déjà offerts par le Service de référence du Barreau de Québec;

CONSIDÉRANT le manque de collaboration et de transparence de la part des autres intervenants dans le dossier de la Maison de Justice de Québec, et ce, depuis le début du projet;

QUE le Barreau du Québec se retire complètement du projet-pilote de la Maison de Justice et que toute mention du Barreau du Québec à titre de partenaire du projet soit retirée de la documentation de la Maison de Justice de Québec. (novembre 2004 # 203)

57 -- D'APPROUVER le paiement de 30 400 \$ à M^{re} Caroline Champagne pour les travaux effectués dans le cadre de la faisabilité et de la réalisation d'une école de sténographie. (décembre 2004 # 227.1.1)

58 -- D'APPROUVER la demande de la Fondation du Barreau du Québec à l'effet d'acquitter la facture du *Journal du Barreau* pour publiciser l'activité-bénéfice de la Fondation du Barreau à Montréal et à Québec, le tout pour une somme d'un maximum de 1 600 \$. (décembre 2004 # 227.1.5)

59 -- D'APPROUVER une subvention de 1 500 \$ afin d'aider à la réalisation de la Conférence internationale sur les droits des gais, lesbiennes et « transgenres », somme devant être prise à même le budget de l'exercice 2005-2006. (décembre 2004 # 227.1.6)

60 -- D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de services informatique et téléphonique entre le Barreau du Québec et le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec jusqu'au 31 décembre 2009, selon les mêmes termes et conditions. (décembre 2004 # 227.1.7)

61 -- De RENOUVELER le bail avec le locataire de la Maison du Barreau « Le Café Avocado », selon le projet de lettre d'entente datée du 25 novembre 2004, pour les cinq prochaines années au taux de 17,50 \$ le pied carré; et

D'AUTORISER le directeur général du Barreau du Québec, M^e Jacques Houle, à signer tout document pour donner pleinement effet à ce renouvellement. (décembre 2004 # 227.1.11)

- 62 --| CONSIDÉRANT la demande présentée par M^{me} Isabelle Lavoie, directrice du Service du marketing et des communications à l'effet d'augmenter les tarifs de décembre 2004 du *Journal du Barreau*;

D'APPROUVER telles quelles les recommandations contenues dans la note de M^{me} Lavoie du 3 décembre 2004 et, en conséquence :

- Pour les annonceurs externes, les nouveaux tarifs de base seront de 2,50 \$ la ligne agate au lieu de 2,25 \$;
- Il y aura augmentation de 11 % du tarif des annonceurs externes dont les contrats arrivent à échéance;
- En regard des encarts et des insertions, le prix de base à tous les annonceurs sera uniformisé à 90 \$ le mille;
- En regard des annonceurs internes, services et organismes affiliés au Barreau, il n'y aura aucune augmentation des tarifs de base, qui sont de 1,35 \$ la ligne agate. (décembre 2004 # 227.1.12)

- 63 --| D'APPROUVER le projet-pilote de restructuration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada tel que préconisé dans le rapport daté du 19 octobre 2004; et

D'APPROUVER une augmentation de la cotisation payable à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada de 2,50 \$ par membre à partir de l'exercice 2005-2006, portant ainsi la cotisation à 13,00 \$ par membre annuellement, et ce, pour chacune des trois prochaines années, afin de permettre la réalisation du projet-pilote de restructuration tel que préconisé dans ledit rapport. (décembre 2004 # 227.2)

- 64 --| CONSIDÉRANT l'importance que nous voulons accorder à la formation permanente et que la problématique soulevée justifie une analyse en profondeur en vue d'améliorer la compétence de nos membres pour une plus grande protection du public;

De CRÉER un Groupe de travail à cet effet et d'en désigner les membres. (décembre 2004 # 231)

- 65 --| De MANDATER le Comité sur la planification de la retraite, avec la collaboration du Service de recherche et législation, afin de compléter le rapport du comité à la lumière des éléments ci-haut mentionnés et plus particulièrement quant aux critères d'éligibilité et aux limitations qui seraient associées à une telle catégorie d'avocats retraités; et

De MANDATER le directeur du Service des finances afin de réaliser une étude des impacts financiers advenant la création éventuelle d'une catégorie d'avocats retraités sur la base de différents scénarios (membres de 55 ans et plus, 60 ans et plus, et 65 ans et plus), et ce, à la lumière des données démographiques du Tableau de l'Ordre et de projections futures. (décembre 2004 # 234.2)

- 66 --| CONSIDÉRANT que la Chambre des notaires vient d'informer le Barreau du Québec à l'effet qu'elle entendait présenter une requête pour jugement déclaratoire concernant les perquisitions et saisies de l'Agence du revenu du Canada dans les cabinets de professionnels visant le procureur général du Canada;

D'AUTORISER l'intervention du Barreau du Québec afin de soutenir la requête en jugement déclaratoire présentée par la Chambre des notaires visant le procureur général du Canada dans le cadre du dossier ci-haut; et

De MANDATER M^e Giuseppe Battista à cette fin. (janvier 2005 # 265)

- 67 --| CONSIDÉRANT que le rapport final de l'Enquête socioéconomique auprès des membres (version 2003) a été déposé et présenté aux membres du Conseil général lors de l'assemblée tenue le 10 décembre 2004;

D'APPROUVER l'envoi du rapport à tous les directeurs de service ainsi qu'à tous les directeurs généraux des organismes affiliés;

De FAIRE PARVENIR aux comités suivants ledit rapport pour examen et commentaire :

- Comité sur le développement de la profession
- Table de concertation des jeunes avocats et avocates
- Comité sur les femmes dans la profession
- Comité consultatif sur la formation permanente
- Comité sur la justice administrative
- Comité sur les communautés culturelles
- Comité sur la médiation
- Comité de l'inspection professionnelle
- Groupe de travail sur les observatoires;

De DIFFUSER, par la voie du *Journal du Barreau*, les faits saillants du rapport au bénéfice de tous les membres;

De MANDATER le Comité administratif d'effectuer, à la lumière tous les commentaires reçus et avec la collaboration du SMC, le suivi de ce rapport final. (janvier 2005 # 269)

- 68 --| D'APPROUVER la politique du Barreau du Québec en matière de relations avec les médias et les Règles internes quant à l'application de la politique, en date du 4 janvier 2005, avec corrections. (janvier 2005 # 270.1)

- 69 --| D'APPROUVER la nouvelle identité visuelle du Barreau du Québec sous réserve de l'approbation des budgets afférents et de l'échéancier de réalisation. (février 2005 # 286)

- 70 --| D'ENTÉRINER la recommandation du Comité sur le développement de la profession à l'effet de créer un sous-comité de travail dudit Comité sur le développement de la profession, dont les membres seront nommés ultérieurement. (février 2005 # 297)

- 71 --| CONSIDÉRANT que le rapport final de l'enquête socioéconomique auprès des membres (version 2003) a été déposé et présenté aux membres du Conseil général lors de l'assemblée tenue le 10 décembre 2004;

De MANDATER le Comité sur les femmes dans la profession pour identifier les professionnels qui auraient comme mandat d'examiner les enjeux liés à la féminisation de la profession, notamment les raisons pouvant expliquer les écarts salariaux, et ce, à la lumière des données rendues dans le rapport; et

De PROPOSER une méthodologie, un estimé des coûts et un échéancier en vue de réaliser ce mandat et de faire rapport au Comité administratif. (février 2005 # 298)

- 72 --| CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par les attachés judiciaires du palais de justice de Montréal dans leur demande de reclassement dans la catégorie d'emploi avocats/notaires du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la description d'emploi des attachés judiciaires telle que soumise révèle que les actes posés sont du ressort exclusif de l'avocat;

CONSIDÉRANT les appuis précédents donnés par le Barreau du Québec à d'autres groupes, dont les agents de recherche en droit fiscal et les agents de planification socioéconomique;

D'APPUYER la demande de reclassement dans la catégorie d'emploi avocats/notaires du gouvernement du Québec les attachés judiciaires du palais de justice de Montréal. (février 2005 # 302)

- 73 --| D'APPROUVER la création d'un « Comité des sages » en regard de la question de la gouvernance; et

D'en DÉSIGNER à la présidence M. le bâtonnier Denis Mondor et de reporter la formation de ce comité à une prochaine séance. (février 2005 # 309)

- 74 --| CONSIDÉRANT que l'organisme Éducaloi célébrera son 5^e anniversaire d'existence le 15 mars prochain à Montréal;

CONSIDÉRANT que plus de 300 personnes des milieux de la justice, des affaires et du monde associatif célébreront les réussites d'Éducaloi et souligneront, par leur présence, l'importance qu'elles accordent à sa mission;

CONSIDÉRANT que l'organisme Éducaloi sollicite le Barreau du Québec comme commanditaire de cette soirée;

D'AUTORISER une participation financière de 5 000 \$, qui permettra au Barreau du Québec de bénéficier d'une visibilité très grande et soulignera l'appui de notre ordre professionnel aux activités de vulgarisation et d'information juridique. (février 2005 # 310.2)

- 75 --| D'APPROUVER l'augmentation du nombre de membres du Comité de révision du Barreau du Québec de 15 à 18. (février 2005 # 310.3.1)

- 76 --| De DÉSIGNER M^e Marie-Claire Kirkland comme récipiendaire de la Médaille du Barreau du Québec 2005. (mars 2005 # 342.1.1)

77 --| De DÉSIGNER à titre de récipiendaires du Mérite du Barreau 2005 les quatre personnes suivantes :

- M^e Louis Belleau (Montréal)
- M^e Robert P. Gagnon (Québec)
- L'honorable Richard Wagner, j.c.s. (Montréal)
- M^e Alban Garon (Hull) (mars 2005 # 342.1.2)

78 --| De DÉSIGNER à titre de récipiendaire du Mérite Christine-Tourigny 2005 l'honorable France Thibault, j.c.a. (Québec). (mars 2005 # 342.1.3)

10 LE TABLEAU de l'Ordre et les permis d'exercice

En plus d'offrir à la population en général un service d'information relatif aux renseignements apparaissant au Tableau de l'Ordre durant les heures normales d'ouverture, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponse automatisé afin de réduire au minimum le temps d'attente et de permettre une réponse 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

LES PERMIS D'EXERCICE AU 31 MARS 2005					
Sections	Codes	Avocats		Conseillers en loi	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	01	75	76		
Arthabaska	02	136	73		
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	03	143	101		
Bedford	04	109	76		
Hull	05	659	616	3	
Laurentides – Lanaudière	06	446	360		
Montréal	07	6 439	5 078	6	2
Québec	08	1 871	1 417	4	1
Richelieu	09	291	239		
Saint-François	10	244	200		
Saguenay – Lac-Saint-Jean	11	196	126		
Mauricie	12	161	99		
Côte-Nord	13	64	42		
Longueuil	14	454	464	8	1
Laval	15	353	266		
Total		11 641	9 233	21	4

Il est à noter que cent sept (107) avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 2004-2005, il y a eu sept cent quarante-cinq (745) nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre, et dix-sept (17) avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de vingt mille trois cent quatre-vingt-quatre (20 384) à vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (20 899) au 31 mars 2005. De ce nombre, soixante-dix-neuf pourcent (79 %) sont de sexe masculin.

Autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, cent vingt-huit (128) demandes d'autorisation spéciale pour personnes exerçant hors du Québec ont été accordées; cent (100) de ces autorisations provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, une (1) de la Colombie-Britannique, quatre (4) du Nouveau-Brunswick, deux (2) du Manitoba, vingt (20) de la Saskatchewan et une (1) des États-Unis.

11 LES COTISATIONS annuelles 2004-2005

BARREAU DU QUÉBEC

Première année	184,00 \$
Deuxième année	442,00 \$
Troisième année	531,00 \$
Quatrième année et plus	633,00 \$

FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC

Première année et plus	25,00 \$
------------------------	----------

PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)

Première année et plus	10,00 \$
------------------------	----------

Note : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.

Un abonnement de 15,00 \$ au *Journal du Barreau* est compris dans la cotisation annuelle.

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril de chaque exercice financier.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

Première année	90,00 \$
Deuxième année	210,00 \$
Troisième année	255,00 \$
Quatrième année et plus	300,00 \$

Note : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.

PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES (APTA)

Première année et plus	30,00 \$
------------------------	----------

OFFICE DES PROFESSIONS

Première année et plus	23,30 \$
------------------------	----------

BARREAUX DE SECTION		
Abitibi-Témiscamingue		110,00 \$
Arthabaska		125,00 \$
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine		102,00 \$
Bedford	Quatre premières années	90,00 \$
	Cinquième année et plus	95,00 \$
Côte-Nord		192,54 \$
Hull	Première année	60,84\$
	Deuxième année et plus	105,00 \$
Laurentides – Lanaudière		108,12\$
Laval	Première et deuxième années	75,00\$
	Troisième année et plus	125,00 \$
Longueuil	Première année	75,00 \$
	Deuxième année	85,00 \$
	Troisième année	105,00 \$
	Quatrième année et plus	155,00 \$
Mauricie	Première année	85,00\$
	Deuxième année et plus	140,00 \$
Montréal	Première année	55,00 \$
	Deuxième année	70,00 \$
	Troisième année	80,00 \$
	Quatrième année et plus	115,00 \$
Québec	Première année	85,00 \$
	Deuxième et troisième années	110,00 \$
	Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	Première année	100,00 \$
	Deuxième année et plus	140,00 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean		140,00 \$
Saint-François		150,00 \$

Note : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les Barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait la remise aux sections.

La cotisation aux sections comprend 30,00 \$ à l'Association des avocats et avocates de province, sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

12 LE BUREAU du syndic

Demandes d'enquête	1 382
Plaintes portées devant le Comité de discipline	126
Demandes de conciliation reçues	822
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	502
Dossiers référés à l'arbitrage	234
Appels d'information reçus	32 454
Dossiers d'information	618
Interventions diverses	144
Réinscriptions sous les articles 65, 70, 74 et 122 L.B.	118
Article 55.1	20
Perquisitions	15
Prises de possession	40

13 LES COMITÉS statutaires

13.1 Le Comité de discipline

FORMATION

C.G. 03/06/67

LES MEMBRES

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau

M^e Réjean Blais

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau

Depuis le 3 décembre 2003 - mandat de trois ans

M^e Delpha Bélanger

M^{me} la bâtonnière France Bergeron

M^e Jean-Jacques Gagnon

M^e Jean-Guy Gilbert

M^e Jacques Lamoureux

M^e Jean-Guy Légaré

M^e Pierre Linteau

M^e Jean Pâquet

M^e François Samson

Membres désignés par le Conseil général

MONTREAL

M^e Gérald Apostolatos

M^e Jean-Pierre Arsenault

M^e Pierre Audet

M^e François Barette

M^e Pierre Barsalou

M^e Guylène Beaugé

M^e Nathalie Bédard

M^e J. L. Marc Boivin

M^e Pierre Bourque, c.r.

M^e Pierre Boyer

M^e Alain Breault

M^e Jean-Yves Brière

M^e Christiane Brizard

M^e William Brock

M^e Marc Charbonneau

M^e Denyse Charest
M^e Maurice Cloutier
M^e Michèle Cohen
M^e Roger Coulombe
M^e Sidney Cutler, c.r.
M^e Lewis M. Cytrynbaum
M^e Jean-Claude Danis
M^e Jean-Pierre Dépelteau
M^e Luc Deshaies
M^e Marie Deslauriers
M^e Martin Desrosiers
M^e Donald Devine
M^e José P. Dorais
M^e Harold Gagnon
M^e Benoît Gendron
M^e Luc R. Gervais
M^e Nicole Gibeau
M^e Theodore Goloff
M^e Michael Peter Goodhue
M^e David H. Linetsky
M^e Yves Hamel
M^e Michael-John Hanlon
M^e Guylaine Henri
M^e Patrick C. Henry
M^e Gérald F. Kandestin
M^e Steven B. Katkin
M^e Nicole Laflamme-Robinson
M^e Marc Laperrière
M^e Marie-Michelle Lavigne
M^e Guylaine LeBrun
M^e Pierre Lecavalier
M^e Noé Leclerc
M^e Hélène Leduc
M^e Jean-François Lehoux
M^e Zavie Lévine
M^e Michael D. Levinson
M^e Irwin I. Liebman
M^e Sylvain Lussier
M^e Joel Mercier
M^e Donald Michelin
M^e Benoît Monette

M^e Claude Nadeau
M^e Howard Nemeroff
M^e Mark J. Paci
M^e Étienne Panet-Raymond
M^e Mark G. Peacock
M^e Jean-Luc Pétrin
M^e Mireille Pinard
M^e Sylvie Poirier
M^e Gilbert Poliquin
M^e Claude Provencher
M^e Ronald R. Blumer
M^e Isabelle Roy
M^e André Royer
M^e Paul Ryan
M^e Guy Saint-Aubin
M^e Pierre Salois
M^e Chantal Sauriol
M^e Denis Sauvé
M^e Roger P. Simard
M^e Christian M. Tremblay
M^e Jean Tremblay
M^e Martine L. Tremblay
M^e Danielle Turcotte
M^e Erick Vanchestein
M^e Paul Veillette
M^e Julie Veilleux
M^e Dominique Vézina
M^e Stéphane William Miron
M^e David H. Wood
M^e John Georges Wurtele

QUÉBEC

M^e Michel Beaupré
M^e Christian Boulet
M^e Reynald Brochu, c.r.
M^e Marie-Josée Brodeur
M^e Michelle Carignan
M^e Jacques Casgrain
M^e Pierre Daignault
M^e Claire Delisle
M^e Luc Dignard

M^e Jean-Marc Dufour
M^e Marie-Paule Gagnon
M^e Pierre Giroux
M^e André Jacques
M^e Geneviève Lapointe
M^e Pierre Lapointe, démission le 7 décembre 2004
M^e Jean-Guy Lebel
M^e Jean-H. Lemire
M^e Serge Létourneau
M^e Denis Matte
M^e Johanne Mc Neil
M^e Suzanne Ouellet
M^e Henri Renault
M^e Michel Roberge
M^e Guy G. Roy
M^e Hughes Roy
M^e Jean-Guy Roy
M^e Benoît Trotier

AUTRES RÉGIONS

M^e Nathalie Aubry
M^e Hubert Besnier
M^e Denis Luc Blouin
M^e Paul Charlebois
M^e Grégoire Dostie
M^e Paul Dunnigan
M^e Michel Isabelle
M^e Jacinthe L. Mercier
M^e Paul LeBoutillier
M^e Louis Marquis
M^e Rose-Marie Millar
M^e Hélène Ouellet
M^e Guy G. Pinsonnault
M^e Jocelyn Rancourt, c.r.
M^e Reine-Marie Roy
M^e Louis Savoie
M^e Nicole Soucy
M^e Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général

M^e Annie Chapados (depuis le 1^{er} novembre 2001)

LE NOMBRE DE SÉANCES

Deux cent treize (213)

LE RAPPORT

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un avocat pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le Barreau* ou d'un règlement encadrant l'exercice de la profession. Durant l'année 2004-2005, le Comité de discipline a été saisi de sept (7) requêtes en radiation provisoire, a rejeté vingt et une (21) plaintes disciplinaires et a vu trente-neuf (39) de ses décisions portées en appel devant le Tribunal des professions, dont une (1) faisant l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure. Pendant cette période, le Directeur général a transmis trente-quatre (34) avis de radiation, concernant vingt-neuf (29) avocats, à tous les membres de l'Ordre, par l'intermédiaire du *Journal du Barreau*, ainsi qu'aux directeurs des Services judiciaires de chaque palais de justice.

LES PLAINTES DÉPOSÉES DU 1^{er} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Origine	Montréal	Québec	Région	Total
Syndic du Barreau du Québec	85	14	27	126
Syndic <i>ad hoc</i> à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)	3	0	0	3
Plaignant privé	11	1	10	22
Total				151

LES SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'ACCUSATION
DU 1^{er} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Période de radiation de trois (3) mois et moins	25
Période de radiation de plus de trois (3) mois et de moins d'un (1) an	23
Période de radiation d'un (1) an à cinq (5) ans	32
Période de radiation de plus de cinq (5) ans et de moins de dix (10) ans	116
Période de radiation de plus de dix (10) ans	0
Radiation permanente	0
Suspension du permis d'exercice	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 600 \$ et moins	31
Amende de plus de 600 \$	38
Réprimande	15
Ordonnance de remboursement	52

13.2 Le Comité de l'inspection professionnelle

LE NOMBRE DE SÉANCES

Vingt-deux (22)

LES MEMBRES DU COMITÉ

M^e C.-François Couture, président jusqu'au 13 octobre 2004

M^e Johanne Brodeur, présidente à compter du 21 octobre 2004

M^e Michel Caron, jusqu'au 28 juin 2004

M^e Pierre Lestage, jusqu'au 28 juin 2004

M^e Errol Payne

M^e Eva Petras

M^e Diane Poirier

M^e Gérard Soulière, à compter du 15 juin 2004

M^e François Valin

M^e François Vigeant, à compter du 15 juin 2004

M^e Kenneth Zigby

M^e William Dufort, secrétaire

LES ENQUÊTEURS

M^e Jean-Claude Demers

M^e Paul Dionne

M^e Christiane Filteau

M^e Pierre A. Fournier

M^e Robert W. Gasco

M^e Denis Gingras

M^e Elizabeth Greene

M^e Gilles Jobin

M^e Louis Huot

M^e Denyse Langelier

M^e Alain Laviolette

M^e Louise Levesque

M^e Yvan Moisan

M^e Robert Monette

M^e Jean Nadeau

M^e Hubert Pépin

M^e Francine R. Pharand

M^e Michael Peter Polak

M^e Benoit Roberge

M^e Isabelle Roy
M^e Jean-Claude Sarrazin
M^e Isabel J. Schurman
M^e Denise Synnott
M^e Robert Truchon
M^e Bernard Vachon
M^e Guy Wells

LES INSPECTEURS

M^e Dominique Audet
M^e Jean R. Barbès
M^e Jean L. Beauchamp
M^e Claude Blouin
M^e Jacques Bouchard
M^e Jean-Pierre Bousquet
M^e Gilles Charpentier
M^e François Doré
M^e Monique Dupuis
M^e Gaston Gauthier
M^e Bernard Grenier, à compter du 15 juin 2004
M^e Suzanne Guillet
M^e Catherine La Rosa, à compter du 19 août 2004
M^e Pierre Latulippe
M^e Madeleine Lemieux, jusqu'en mai 2004
M^e Jean-Michel Montbriand
M^e Charles Morisset
M^e Jocelyne Pépin
M^e Claude Quidoz, jusqu'au 31 mars 2004
M^e Denise Roy
M^e Carole St-Jean
M^e Gérald Soulière, jusqu'au 14 juin 2004
M^e Jocelyne Tremblay
M^e Serge D. Tremblay
M^e Thierry Usclat

Le Comité de l'inspection professionnelle a tenu vingt-deux (22) réunions, dont dix (10) réunions régulières, une (1) réunion de remue-méninges et onze (11) réunions pour procéder à seize (16) auditions d'avocats ayant fait l'objet d'une enquête spéciale.

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le Comité, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession, utilise son *Guide d'autoévaluation* ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières pour aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. C'est ainsi que les cabinets visités ont pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le Comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau d'avocat à tous les avocats qui en font la demande. Au cours du dernier exercice, ce service a offert, gratuitement, soixante-treize (73) rencontres. Le programme sera maintenu au cours du prochain exercice.

LES ENQUÊTES SPÉCIALES

Il y a des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du Comité de l'inspection professionnelle. Ainsi, sept (7) dossiers d'enquêtes spéciales étaient encore actifs au début de l'exercice 2004-2005, au cours duquel le comité a ordonné la tenue de dix (10) nouvelles enquêtes spéciales. Sept (7) dossiers ont connu leur dénouement, et les recommandations du Comité de l'inspection professionnelle ont été acheminées au Comité administratif comme l'exige le *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des avocats*. Dix-sept (17) dossiers sont encore actifs à la fin de l'exercice.

Également, deux (2) dossiers d'enquêtes spéciales ont été transmis au Bureau du syndic pour enquête.

Les recommandations formulées par le Comité de l'inspection professionnelle comportent notamment : sept (7) ordonnances de stage de perfectionnement, dont trois (3) ordonnances avec pratique sous surveillance d'un maître de stage; trois (3) ordonnances avec limite totale du droit de pratique; et une (1) ordonnance avec limite partielle du droit de pratique. Trois (3) de ces dossiers se sont terminés par la démission du Tableau de l'Ordre de l'avocat concerné.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Le Comité de l'inspection professionnelle a procédé à la mise à jour des documents suivants :

- 1 --- | Guide sur *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres: Quel contrat choisir? Quelles clauses prévoir?*, préparé par M^e Michelle Thériault. Ce document est disponible sur le site Internet du Barreau du Québec.
- 2 --- | *Liste de contrôle en matière de Droit de la famille*, accessible sur le site Internet du Barreau du Québec
- 3 --- | *Guide d'autoévaluation*

Le Comité de l'inspection professionnelle a terminé la révision du *Règlement sur la procédure d'inspection professionnelle des avocats*. Le projet de règlement est actuellement étudié par le Service de recherche et législation et devrait être adopté par le Conseil général d'ici la fin de 2005.

Le Comité de l'inspection professionnelle a poursuivi la révision en profondeur de son processus d'évaluation de la compétence professionnelle des avocats, particulièrement en matière d'enquêtes spéciales. Il se dotera ainsi d'un processus plus efficace, plus précis, et dont la méthodologie répond à toutes les exigences de la documentation moderne.

Le Comité de l'inspection professionnelle s'est également donné comme mission de venir en aide aux avocats plus âgés qui éprouvent, ou risquent d'éprouver d'ici quelques années, des difficultés dans leur pratique. Il a déposé son rapport au Comité administratif, qui en a entériné les conclusions au mois de février 2003. Un comité d'implantation a commencé ses travaux au mois de février 2004.

13.3 Le Comité d'accès à la profession

FORMATION

1973

LES MEMBRES

M^e André Roy, président
 M^e Charles E. Bertrand
 M^e Yvan Biron
 M^e Jacques Casgrain
 M^e Johanne De Grand'Maison
 M^e Jean-François Jobin
 M^e Anne Lessard
 M^e Sabin Ouellet
 M^e Pierre Proulx
 M^e Julie Veilleux
 M^e Annie Chapados, secrétaire

LE NOMBRE DE SÉANCES

Une (1) séance préparatoire
 Deux (2) séances en conférence téléphonique
 Soixante-trois (63) séances régulières

LE RAPPORT

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité étudie le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit examiner si le candidat possède les mœurs, la dignité, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession, et se prononcer sur son admissibilité.

	2003-2004	2004-2005
Nombre de candidats	141	143
Nombre de convocations	76	63
Candidats non admissibles	12	5
Candidats admissibles	112	131
Candidats admissibles sous conditions	2	0
Désistements	13	7
Enquêtes en cours	2	2

13.4 Le Comité des équivalences

LE MANDAT

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996. Le Comité a tenu douze (12) réunions au cours desquelles il a reçu quatre-vingt-dix-huit (98) candidats pour une recommandation d'équivalence. Il y a eu mille quatre cent cinquante-trois (1 453) demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec. De ce nombre, cent cinquante (150) ont été suivies d'un envoi de documentation.

Ce même Comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, les examens ont eu lieu les 18, 20, 22 et 25 octobre 2004.

Il incombe également au sous-comité des équivalences de conseiller les anciens avocats qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années.

LES MEMBRES

M^e Odette Jobin-Laberge, présidente

M^e Babak Barin

M^e Jacques Bissonnette

M^e Pierre Deschamps

M^e Philippe Fortin

M^e Pierre Nollet

M^e Louise Hélène Richard

M^e Pierre Thibault

M^e Gretchen Timmins

M^e Nathalie Vézina

M^e Pierre Chagnon, secrétaire

M^e Gilles Bachand, secrétaire

LES MEMBRES SORTANTS

M^e Marie-Ange Alcindor-Coulanges

M^e Charles Belleau

M^e Dominique Goubau

M^e Pierre Gabriel Jobin

LE NOMBRE DE SÉANCES

Douze (12)

13.5 Le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques

LES MEMBRES

M. le juge Jules Allard, j.c.s., président
M. Raoul Desmeules, représentant du public
M. le bâtonnier Luc Chamberland
M. le bâtonnier Denis Mondor
M^e Serge R. Simard
M^e Madeleine Lemieux, vice-présidente
M. le bâtonnier Bernard Synnott
M^e Jacques Houle, secrétaire

LE NOMBRE DE SÉANCES

Aucune

LE RAPPORT

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, le Fonds d'études juridiques (F.E.J.) doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Malheureusement, depuis plusieurs années, les programmes de subventions et de bourses de perfectionnement ont été pratiquement annulés compte tenu de la baisse des revenus du Fonds d'études juridiques. Cela explique pourquoi le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, dont le mandat premier est d'examiner les demandes de subventions, ne s'est pas réuni cette année.

13.6 Le Comité de la formation des avocats

FORMATION

C.G. 30/09/04

LES MEMBRES

Représentants du Barreau nommés par le Conseil général

M^e Jacques Lemay, président du Comité sur la formation des avocats
M^e François Fontaine, président du Comité de la formation professionnelle

Représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

M^e Anne-Marie Boisvert, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
M^e Pierre Lemieux, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval

Représentant du ministère de l'Éducation nommé par le Ministre

M. Jacques Ouellet, direction générale de l'enseignement et de la recherche

Secrétaire du comité

M^e Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau du Québec

LE NOMBRE DE SÉANCES

Deux (2)

LE RAPPORT

Ce Comité a pour mandat notamment d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Dans le cadre de la réforme du programme de la formation professionnelle, le comité a siégé à deux (2) reprises pendant l'exercice 2004-2005 et a produit l'*Avis et rapport du Comité de la formation des avocats du 10 novembre 2004* auprès du Conseil général du Barreau, du ministre de l'Éducation, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et du président de l'Office des professions.

13.7 Le Comité de la formation professionnelle

FORMATION

C.G. 30/09/04

LES MEMBRES

M^e François Fontaine, président
M^e Nicole Gibeau, vice-présidente
M^e Jacques Beaudet
M^e Joëlle Boisvert
M^e Maurice Cloutier
M^e Raymond Doray
M^e Madeleine Lemieux
M^e Errol Payne
M^e Tamara Thermitus

Autres participants

M^e Lise Tremblay
M^e Josée Turcotte, secrétaire

LE NOMBRE DE SÉANCES

Audition : deux (2)
Régulières : vingt-six (26)

LE RAPPORT

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

13.8 Le Comité des requêtes

LE MANDAT

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus dans la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habilités à continuer l'exercice de la profession d'avocat, nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, celle-ci le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession, ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Cette année, le greffe du Comité des requêtes a ouvert au total cent vingt et un (121) dossiers et, de ce nombre, seulement vingt-trois (23) ont été déferés pour une séance auprès du Comité des requêtes.

LES MEMBRES

Présidents

M^e Charles Belleau

M^e Jacques Bouchard

M. le bâtonnier Luc Chamberland

M^e David Collier

M^e Magali Fournier

M^e Madeleine Lemieux

M. le bâtonnier Denis Mondor

M^e Serge R. Simard

M. le bâtonnier Bernard Synnott

Membres réguliers

M^e Johanne April

M^e Luc Béliveau

M^e Casper Bloom, c.r.

M^e Bernard Boucher

M^e Daniel Bourgeois

M^e Raymond Clair

M^e Christian Daneau

M^e Jean Deaudelin (depuis le 30 septembre 2004)

M^e Sylvie Devito

M. le bâtonnier Serge Francœur, c.r.

M. le bâtonnier André Gauthier
 M. le bâtonnier Francis Gervais
 M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
 M^e Catherine La Rosa
 M^e Alain Létourneau, c.r.
 M^e Michael D. Levinson
 M^e Claude Marchand
 M^e Pierre Mazurette, c.r.
 M^e Robert Parrot
 M^e Louise Poudrier-LeBel
 M^e André Reinhardt
 M^e Anne Robert-Payne
 M^e Claude Savoie
 M^e Martin F. Sheehan
 M^e Richard Wagner (jusqu'au 27 septembre 2004)
 M^e Annie Chapados, secrétaire

LE NOMBRE DE SÉANCES

Quarante-sept (47)

GREFFE DU COMITÉ DES REQUÊTES 2004-2005

<i>Requêtes en inscription</i> – en vertu de l'article 67 L.B.	3
<i>Requêtes en réinscription</i> – en vertu de/des :	
article 65.3 L.B.	13
article 70 L.B.	61
articles 70 et 72 L.B.	6
article 70 (122.2) L.B.	8
article 74 L.B.	9
article 122 L.B.	3
<i>Requêtes en appel (CFP, CE, CAP)</i> – en vertu de l'article 48 L.B.	6 CFP 3 CE 0 CAP
<i>Déclaration de culpabilité criminelle et lien avec la profession</i> – en vertu de l'article 55.1 C.P.	9
Total des dossiers ouverts	121

13.9 Le Comité de révision des plaintes

FORMATION

C.G. 27/10/94, 26/10/95, 07/03/96

LES MEMBRES

M^e Charles E Bertrand, président

M^e Raymond Bérubé

M^e André P. Casgrain

M^e Jacques Chandonnet

M^e Geneviève Cotnam

M^e Gabriel Gaudet

M^e Pierre Gourdeau

M^e Claude Lemire

M^e Normand Lord

M^e Marie A. Pettigrew

M. Pierre Carrier (depuis le 24 février 2005)

M. Jean-Luc Henri (depuis le 30 septembre 2004)

M. Georges Koutchougoura

M. Benoit Lauzière

M^{me} Renée O'Dwyer (depuis le 24 février 2005)

M^{me} Jeannine Tellier-Cormier

M^e Annie Chapados, secrétaire

LE NOMBRE DE SÉANCES

Cent soixante et onze (171)

LE RAPPORT

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

	2003-2004	2004-2005
Total des demandes de révision	193	231
Demandes de révision Montréal	116	157
Demandes de révision Québec	77	74
Avis rendus	191	171
Avis négatifs	186	166
Avis positifs	3	3
Compléments d'enquête	1	0
Désistements	1	2
Absence de juridiction	0	0

13.10 L'arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats	2003-2004	2004-2005
<i>Demandes d'arbitrage</i>	214	240
Montréal	108	116
Extérieur de Montréal	106	124
<i>Auditions tenues</i>	134	230
<i>Dossiers fermés</i>	99*	232
<i>Sentences arbitrales</i>		
Comptes réduits	35	102
Comptes maintenus	35	78
Règlements intervenus	20	31
Remboursements aux clients	4	11
Désistements	2	6
Absences de juridiction	3	4

* Chiffres révisés 2003-2004

Voici un tableau relativement aux frais d'arbitrage.

Période du 01-04-04 au 01-04-05	
Condamne demandeurs/avocats en parts égales	21
Sans frais	61
Condamne avocat aux frais	45
Condamne demandeur aux frais	64

13.11 Le Comité d'accréditation en médiation civile et commerciale et aux petites créances

FORMATION

C.A. 25/10/99

16/10/2003 - Modification : ajout de juridiction quant à la médiation relative à des petites créances

LES MEMBRES

M^e Paul Michaud

M^e Denis F. Gauthier

M^e Yves Tourangeau

M^e Chantale Beaudin, secrétaire

M^e Yves Tourangeau a remplacé M^e Richard Mc Conomy

LE NOMBRE DE SÉANCES

Quatre (4)

LE RAPPORT

Ce service s'inscrit dans la continuité du projet-pilote de conciliation à la Cour supérieure dans le cadre duquel le Barreau avait déjà accrédité deux cent cinquante (250) médiateurs. Le rôle du Barreau, dans le cadre de ce service, est d'assurer la formation et l'accréditation des médiateurs, conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général le 18 juin 1999.

Depuis que la Cour supérieure s'est désengagée du Service de référence en juin 2001, le Barreau, dans le cadre de son Service de référence à la médiation en matières civile et commerciale, par l'intermédiaire de M^e Chantale Beaudin, répond à toutes les demandes de renseignements du public et de la communauté juridique.

Au 31 mars 2005, il y a, au Barreau du Québec, six cent dix-sept (617) médiateurs accrédités. Depuis avril 2004, vingt-cinq (25) nouveaux médiateurs ont été accrédités, et vingt (20) anciens médiateurs ont été retirés de la liste pour diverses raisons.

NOMBRE TOTAL DE MÉDIATEURS EN MATIÈRES CIVILE ET COMMERCIALE/ BARREAUX DE SECTION

Sections	Codes	2004-2005	2003-2004	
Abitibi-Témiscamingue	01	9	9	
Arthabaska	02	10	10	
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	03	15	14	+1
Bedford	04	18	16	+2
Hull	05	28	29	-1
Laurentides – Lanaudière	06	43	41	+2
Montréal	07	252	248	+4
Québec	08	89	86	+3
Richelieu	09	22	23	-1
Saint-François	10	29	29	
Saguenay – Lac-Saint-Jean	11	23	24	-1
Mauricie	12	10	11	-1
Côte-Nord	13	5	4	+1
Longueuil	14	40	42	-2
Laval	15	24	26	-2
Total		617	612	+5

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2005, il y a deux cent quatre-vingt-seize (296) avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateurs aux petites créances. Il y a eu trente-huit (38) nouvelles demandes d'accréditation durant cette période et sept (7) demandes de retrait de la part des médiateurs accrédités.

NOMBRE TOTAL DE MÉDIATEURS À LA MÉDIATION RELATIVE À DES PETITES CRÉANCES		
Sections	Codes	2003-2004
Abitibi-Témiscamingue	01	5
Arthabaska	02	7
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	03	12
Bedford	04	6
Hull	05	8
Laurentides – Lanaudière	06	37
Montréal	07	94
Québec	08	34
Richelieu	09	21
Saint-François	10	13
Saguenay – Lac-Saint-Jean	11	9
Mauricie	12	4
Côte-Nord	13	3
Longueuil	14	24
Laval	15	19
Total		296

13.12 Le Comité accréditeur en médiation familiale

FORMATION

C.A. 29-03-94

LES MEMBRES

M^e Danielle Lambert

M^e Violaine Belzile

M^e Suzanne Clairmont

LE NOMBRE DE SÉANCES

Sept (7)

LE RAPPORT

À ce jour, il y a quatre cent quatre-vingt-trois (483) médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec, dont quatre cent vingt-quatre (424) détiennent une accréditation définitive, et cinquante-neuf (59), une accréditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, quarante-deux (42) avocats ont reçu une accréditation en médiation familiale. En voici la répartition géographique :

Sections	Codes	Accréditations définitives	Accréditations temporaires	Révocations
Abitibi-Témiscamingue	01	1	0	0
Arthabaska	02	0	0	0
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	03	0	0	0
Bedford	04	0	2	0
Hull	05	2	2	0
Laurentides – Lanaudière	06	0	4	1
Montréal	07	7	8	4
Québec	08	3	3	0
Richelieu	09	3	3	1
Saint-François	10	0	1	1
Saguenay – Lac-Saint-Jean	11	1	0	0
Mauricie	12	0	0	1
Côte-Nord	13	0	0	0
Longueuil	14	1	1	2
Laval	15	0	0	0
Total		18	24	10

Le Comité accréditeur a également traité douze (12) demandes de prolongation de délais.

13.13 Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

FORMATION

C.A. 06/11/96-11/12/96-17/12/96

LE NOMBRE DE SÉANCES

Six (6), par conférence téléphonique

LES MEMBRES

M^e Jules Berthelot, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

M^e Jocelyn Geoffroy, Abitibi-Témiscamingue

M^e Daniel Champagne, Laurentides – Lanaudière

M^e Catherine Claveau, Québec

M^e Jean-Claude Dubé, Laval

M^e Paul Faribault, Saint-François

M^e Vicky Lapierre, Côte-Nord

M^e Régis Gaudreault, Saguenay – Lac-Saint-Jean

M^e Gaston Gauthier, Longueuil

M^e Denys P. Godin, Mauricie

M^e Martine Noreau, Montréal

M^e Thomas A. Lavin, Bedford

M^e Mélanie Lenneville, Richelieu

M^e Suzanne Paradis, Arthabaska

M^e Francine R. Pharand, Hull

M^e Dyane Perreault, secrétaire

LE COMITÉ EXÉCUTIF

M^e Gaston Gauthier, Longueuil

M^e Suzanne Paradis, Arthabaska

M^e Thomas A. Lavin, Bedford

M^e Catherine Claveau, Québec

M^e Martine Noreau, Montréal

M^e Dyane Perreault, secrétaire

LE RAPPORT

Nous poursuivons les efforts pour réprimer l'exercice illégal.

Le Barreau du Québec a reçu trente-neuf (39) signalements pour l'année 2004-2005. Quatre (4) plaintes sont toujours devant les tribunaux. Un total de trois (3) dossiers ont été traités par les sections, sans compter Montréal et Québec. Le Barreau du Québec a assuré un soutien technique là où l'étude de la plainte a été effectuée par le comité et un procureur en droit professionnel, dans le but d'émettre une opinion sur sa validité eu égard aux dispositions de la *Loi sur le Barreau*.

À la demande du Comité administratif, le Comité sur l'exercice illégal est intervenu dans un dossier de la Régie du logement afin de faire reconnaître que la préparation et la rédaction d'actes de procédure sont des actes réservés aux avocats. De plus, le comité poursuit son travail sur la requête pour jugement déclaratoire pour les agents d'opposition en droit fiscal.

13.14 Le Comité sur la sténographie

FORMATION

20/12/01, par législation

LE NOMBRE DE SÉANCES

Cinq (5)

LES MEMBRES

M^e Michel Isabelle

M^e Pierre Boyer

M^e Roger Vallières

M. André Boudreau

M. Claude Morin

M^{me} Lise Robitaille

LE RAPPORT

Un projet de loi sur la sténographie a été adopté à l'Assemblée nationale le 20 décembre 2001 afin de créer un comité autonome à l'intérieur de la Loi sur le Barreau chargé de réglementer les sténographes à l'échelle du Québec. Ce comité est formé de trois sténographes de l'Association des sténographes officiels, de trois représentants du Barreau du Québec et d'un représentant du ministère de la Justice. Les sections locales du Barreau ont toujours juridiction en matière de réglementation des sténographes jusqu'à la mise en vigueur des dispositions de la Loi donnant juridiction au nouveau comité.

Le comité a rédigé un projet de Règlement sur les règles de fonctionnement du Comité sur la sténographie ainsi qu'un projet de Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes, lesquels projets ont fait l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle.

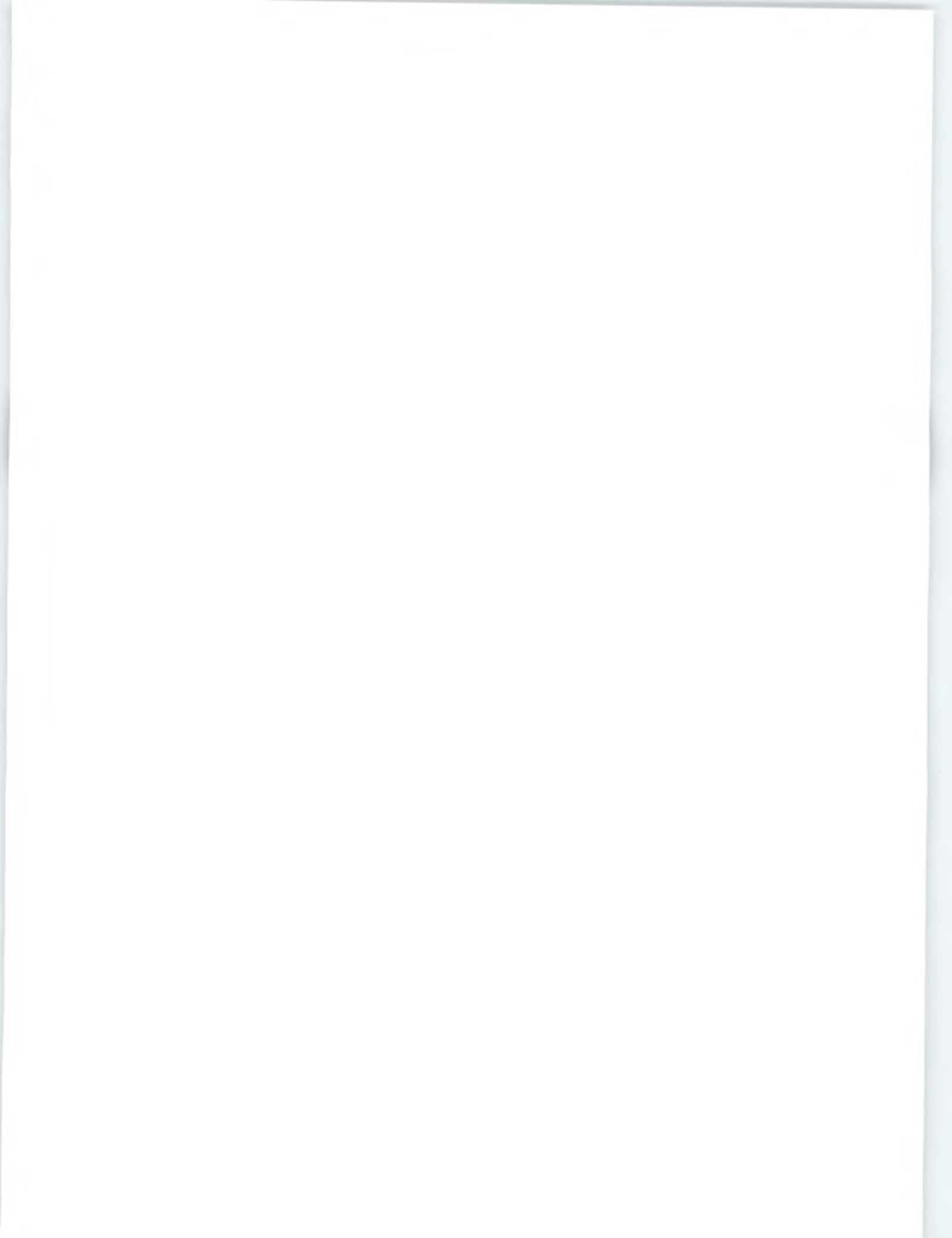
Enfin, un programme d'attestation d'études collégiales en sténographie judiciaire a été transmis au ministère de l'Éducation aux fins d'agrément dudit programme. L'École de Sténographie judiciaire a été mise sur pied en février 2005.

Barreau
du Québec



PARTIE | 3

La direction générale
et les services



14 LA DIRECTION GÉNÉRALE et les services

14.1 Rapport du Directeur général

L'année 2004-2005 aura été une année importante en vue de réaliser les objectifs du Plan stratégique triennal avec un horizon 2002-2005, adopté par le Conseil général en 2002.

Le Barreau du Québec a poursuivi — grâce à l'appui de ses directeurs de services et de sa cinquantaine de comités, où près de 800 membres agissent à titre de bénévoles — sa mission principale de protection du public, tout en maintenant et en accentuant son rôle d'intervenant clé dans le monde de la justice tant au Canada qu'au Québec.

Rappelons brièvement les objectifs identifiés dans ce plan stratégique :

1. Accroître l'efficacité des outils de gestion et d'intervention;
2. Implanter une culture d'innovation;
3. Réviser les processus de contrôle de la profession;
4. Réformer et consolider la formation tant professionnelle que permanente;
5. Développer les communications, de concert avec les clientèles;
6. Affirmer le *leadership* du Barreau dans un monde en changement.

14.2 Le Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a accentué les efforts consacrés à la réduction tant du nombre de dossiers en traitement que de leur délai de traitement.

Bien que le nombre des demandes d'enquête soit demeuré relativement stable depuis quelques années, on a connu un accroissement du nombre des plaintes disciplinaires déposées contre des membres du Barreau. Les signalements relatifs à l'état de santé de certains avocats et les prises de possession de dossiers à la suite de décès, retraitements ou radiations sont également en hausse.

Voulant agir aussi en amont, le Bureau du syndic a amorcé une réflexion sur la prévention des comportements déviants et a participé à la publication d'articles, dans le *Journal du Barreau*, portant sur l'éthique et la déontologie.

Il a également pris part aux travaux du comité chargé de la préparation d'un guide pratique sur l'exercice de la profession d'avocat en multidisciplinarité, de même que dans les travaux du comité sur le *Règlement sur le Fonds d'indemnisation du Barreau* et le *Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicomis des avocats*.

14.3 Le Service des greffes

Le Service des greffes a connu une augmentation marquée de ses activités. Il importait au premier chef de continuer le virage des technologies de l'information : le greffe d'arbitrage des comptes d'avocats et le registre des dispositions testamentaires et des mandats bénéficient maintenant d'un système adéquat. Un registre des sociétés (spa-sencrl) a aussi été mis en place.

Le Service des greffes a poursuivi sa collaboration au projet de gestion électronique des documents (GED) avec le Service de gestion de la documentation. La numérisation des documents d'admission à l'exercice de la profession a été complétée, plus particulièrement en ce qui touche les greffes du Comité d'accès à la profession, du Comité des requêtes de même que du Tableau de l'Ordre.

Faisant face à des coûts grandissants, le Barreau du Québec a dû revoir sa politique de frais chargés pour accéder à certains services et instances, notamment d'inscription à divers registres et de réinscription à la profession. Cette politique a été établie après une étude comparative auprès des autres barreaux canadiens.

Et, pour la deuxième année consécutive, l'application rigoureuse de l'article 46 du *Code des professions* au moment du paiement de la cotisation annuelle a permis de récupérer l'intégralité des sommes dues à cet égard.

La révision des processus et le service à la clientèle ont aussi été au centre des préoccupations du service. Plusieurs initiatives ont été prises, par exemple, la publication d'articles dans le *Journal du Barreau*; la création d'un bottin destiné aux membres qui, siégeant au sein de comités, communiquent parfois par conférence téléphonique; la mise en chantier d'un cahier du décideur, etc.

Particulièrement appuyé par l'École du Barreau et par le Bureau du syndic, le Service des greffes, au cours des trois dernières années, a poursuivi son rôle de « locomotive » dans la révision des processus d'admission à la profession et de discipline.

Le Service a aussi contribué à la transformation du programme de formation professionnelle en fournissant son assistance au Comité des mesures transitoires de l'École du Barreau. Il a, de plus, revu le processus d'admission à l'exercice de la profession pour les aspects concernant l'École, le Comité d'accès à la profession, le Comité des requêtes et le Tableau de l'Ordre.

Quant à la formation permanente, le Service des greffes a collaboré à l'harmonisation du processus de reconnaissance des équivalences avec celui de l'École du Barreau.

Le Service a considérablement revu ses communications avec ses différentes clientèles, particulièrement avec le public, à qui les renseignements nominatifs publics et accessibles relatifs aux membres sont fournis.

Enfin, le Service des greffes a poursuivi ses activités de positionnement institutionnel du Barreau du Québec au sein du système professionnel. Il a ainsi maintenu des relations avec l'Office des professions du Québec, participant aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec, prenant part au Forum des secrétaires de comités de discipline, siégeant à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et se joignant à un groupe de réflexion réunissant des organismes qui réalisent des activités disciplinaires hors du système professionnel québécois.

14.4 Le Service de l'inspection professionnelle

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le programme de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le Comité d'inspection professionnelle.

Quelques statistiques illustrent l'ampleur de la tâche à accomplir. Ainsi, au cours de la dernière année, le Service a fait parvenir à autant de membres du Barreau plus de 2 900 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion de bureau et de comptabilité.

Le Service a de plus organisé près de 800 visites d'inspecteurs à autant de cabinets. L'analyse des rapports de ces visites indique que, si près de 30 % des cabinets se conformaient à toutes les exigences du Comité d'inspection professionnelle (une augmentation d'environ 8 % sur l'année précédente), les autres se voyaient adresser des recommandations portant sur différents aspects de leur pratique, soit sur la gestion administrative (contrat de société, gestion interne et gestion des dossiers quant à leur contenu, leur teneur, leur identification, leur classement ainsi que leur mise à jour), la comptabilité, le budget et les états financiers, ainsi que sur le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à compléter des mandats, la capacité à juger de ses limites, la présence aux

cours de formation permanente, le type de relations avec les clients, et l'application de diverses dispositions (clauses de conventions d'honoraires, taux d'intérêt chargés).

Le Service de l'inspection professionnelle reçoit quotidiennement de nombreuses demandes d'information concernant divers aspects de l'exercice du droit, particulièrement en matière de comptabilité. Afin d'y répondre, il a mis au point des modèles électroniques de carte client et de formule de conciliation bancaire, rendus disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

Voulant agir aussi de façon préventive, le Service organise chaque année une journée de formation à l'intention de sa vingtaine d'inspecteurs, portant sur des sujets d'actualité, dont les récents développements en informatique.

Le Service de l'inspection professionnelle est responsable du secrétariat du Comité de l'inspection professionnelle, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession. Voulant aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients, il leur adresse des recommandations visant à accroître leur efficacité. Ainsi, il continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau d'avocats à l'intention des nouveaux arrivants dans la profession.

Le Comité intervient également auprès d'avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue. À la suite d'enquêtes spéciales, il formule alors des recommandations pouvant comporter notamment des ordonnances de stage de perfectionnement, parfois sous la surveillance d'un maître de stage, parfois avec limite totale ou partielle du droit de pratique.

Et, s'étant également donné comme mission de venir en aide aux avocats plus âgés qui éprouvent ou risquent d'éprouver, d'ici quelques années, des difficultés dans leur pratique, le Comité de l'inspection professionnelle a identifié un certain nombre d'avenues qu'un comité d'implantation a été chargé d'étudier.

14.5 Le Service de recherche et de législation

Le rôle et les fonctions du Service de recherche et de législation sont intimement liés à la nature particulière du Barreau du Québec. Le Barreau constitue un ordre professionnel dont la mission est la protection du public. Il réalise cette mission notamment en surveillant l'exercice de la profession d'avocat. Le Barreau constitue aussi une institution sociale dont la responsabilité consiste à défendre la règle de la primauté du droit dans une société libre et démocratique comme la nôtre. Les activités du Service reflètent ces deux volets.

Sous le volet institutionnel, le Service de recherche et de législation est appelé à exercer une surveillance générale de la législation. Il intervient notamment lorsque la loi porte atteinte aux droits fondamentaux ou à l'indépendance judiciaire. Il veille aussi à une saine administration de la justice par ses interventions en matière de procédure civile et pénale et par ses activités au sein de comités de liaison avec les tribunaux judiciaires et les tribunaux administratifs.

Par ailleurs, sous le volet « ordre professionnel », le Service de recherche et de législation est appelé à donner des opinions juridiques à l'interne sur le droit professionnel et à rédiger des projets de règlements ou des projets d'amendements à la *Loi sur le Barreau*. Il demeure à cet égard sensible aux conditions de pratique et au développement des champs d'exercices de la profession.

L'action du Service se situe dans le cadre des orientations stratégiques du Barreau du Québec : *positionner* l'institution en tant que chef de file du changement sociopolitique et économique, et *développer* des partenariats, avec, entre autres acteurs, les ministères et les milieux sociaux et économiques concernés par la justice et le droit.

Dans cette optique, le Service a continué d'être très actif au cours de l'année 2004-2005, particulièrement en soutien au cabinet du bâtonnier et à la Direction générale. Il a été au cœur d'interventions législatives, de diffusion

de renseignements juridiques et de préparation d'outils susceptibles d'aider les avocats du Québec dans leur pratique quotidienne.

Sur le plan de l'exercice de la profession, le dossier de la multidisciplinarité et de l'exercice de la profession en société par actions a continué de retenir l'attention du Service. Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité* et le *Règlement modifiant le Code de déontologie des avocats* sont entrés en vigueur en mai 2004. Le Service de recherche et de législation s'est beaucoup investi dans la rédaction et la présentation de ces textes réglementaires. Des articles ont été publiés dans le *Journal du Barreau*, un guide a été rendu disponible sur le site Web du Barreau pour informer les membres de ces nouveaux véhicules d'exercice de la profession, et les formulaires prescrits ont été élaborés.

Autre activité : le Service de recherche et de législation est à concevoir, avec des avocats externes, un guide de déontologie visant à permettre aux avocats de respecter leurs obligations déontologiques, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de la profession en société et en multidisciplinarité. Il participe aussi, avec d'autres ordres professionnels, à la préparation de protocoles d'ententes portant notamment sur l'indemnisation, l'arbitrage de comptes et l'assurance responsabilité professionnelle.

Plusieurs règlements du Barreau font actuellement l'objet d'une révision, notamment le *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, le *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des avocats* et le *Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommiss des avocats*. Ces dossiers seront travaillés de façon étroite avec l'Office des professions et le ministère de la Justice du Québec. Par ailleurs, la phase II de la Réforme de la déontologie des avocats sera relancée afin que la déontologie des membres du Barreau soit mieux adaptée aux valeurs de la société moderne.

Le Service de recherche et de législation a, encore cette année, été très présent dans le domaine des interventions législatives. Les avocats du Service ont produit 66 interventions législatives, principalement sous forme de lettres du bâtonnier adressées aux ministres responsables. Le Service a produit un mémoire sur l'accès aux professions réglementées par les personnes immigrantes, et deux mémoires portant sur l'avant-projet de loi sur le développement durable et sur les soins de santé en période de fin de vie sont en préparation.

De plus, les avocats du Service de recherche et de législation ont participé à trois commissions parlementaires à l'Assemblée nationale, et à deux commissions parlementaires à la Chambre des communes. Les interventions législatives ont notamment porté sur le projet de loi 57, *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*; le projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*; l'Avis du Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*; le projet de loi C-13, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale*; et le projet de loi C-10, *Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant d'autres lois en conséquence*.

Au cours de l'année, le Service a participé à plusieurs comités de liaison, notamment avec les Cours municipales, la Commission des lésions professionnelles, le Tribunal administratif du Québec et la Cour du Québec. Ces comités visent à identifier diverses problématiques d'administration de la justice et à examiner les solutions applicables.

Deux sous-comités, chapeautés par un comité parapluie multipartite — Barreau, Magistrature, ministère de la Justice du Québec, Chambre des notaires du Québec —, ont été constitués afin d'examiner la question des expertises ainsi que la question de la simplification du droit de la famille. Des amendements au *Code de procédure civile*, aux règles de pratique et au *Code criminel*, notamment, sont susceptibles d'être proposés.

14.6 Le Service de la formation permanente

Faisant siens les objectifs que poursuit le Barreau du Québec, le Service de la formation permanente a pu, grâce au renforcement de ses ressources humaines, poursuivre le virage des technologies de l'information.

S'arrimant à la révision du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau, le Service a élaboré une formation spécifique en déontologie et éthique professionnelle. Il s'est aussi ouvert à des formations permettant le développement d'habiletés en gestion d'une pratique du droit.

Le Service de la formation permanente a maintenu et accru ses nombreux partenariats avec le milieu des affaires, les universités, divers ordres et associations professionnelles, certains ministères et organismes gouvernementaux. Il a continué à offrir ses cours, colloques et autres formations régulières au cours de l'année.

14.7 L'École du Barreau du Québec

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'École du Barreau a poursuivi la finalisation et la mise en place de son nouveau programme de formation professionnelle.

Dans le cadre de ses travaux, l'École du Barreau a notamment mené de vastes consultations auprès de la communauté juridique, des universités et de la population étudiante. L'avis de nombreux experts a également été sollicité, notamment en mesures et évaluations, en pédagogie, en gestion opérationnelle, en communication et en télécommunications. Plusieurs comités ont travaillé rigoureusement et sans relâche pour mener à terme cette démarche et ainsi offrir un programme adapté aux besoins des étudiants et à ceux du marché juridique. Tous ces efforts ont permis l'adoption du nouveau *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, entré en vigueur le 7 avril 2005.

Les principales nouveautés du programme de formation professionnelle sont :

- Bâtir sur les connaissances acquises à l'université;
- Adopter, comme modèle pédagogique, l'approche par compétences;
- Privilégier des évaluations en mode continu;
- Prévoir une formation adaptée aux divers besoins des clientèles étudiantes par des cours préparatoires et des cours intensifs;
- Permettre à l'étudiant de connaître ses forces et faiblesses par l'évaluation diagnostique;
- Responsabiliser l'étudiant, un jeune professionnel en développement;
- Créer chez l'étudiant, dès son entrée à l'École du Barreau, un sentiment d'appartenance à l'Ordre professionnel.

Le nouveau programme veut permettre à l'étudiant de mettre en pratique ses apprentissages et de se préparer le mieux possible à faire face aux réalités du marché du travail. À cet effet, l'École du Barreau a réalisé, avec la firme CROP, un sondage auprès de plus de 1 080 répondants, avocats de moins de cinq ans de pratique, stagiaires et étudiants de l'École, afin de s'assurer que son programme réponde aux réalités pratiques du jeune avocat. Ce sondage a notamment permis de valider le contenu des cours.

Le nouveau programme propose une approche par compétences, une valeur ajoutée à la formation universitaire. Ainsi, en plus d'y inclure le développement du *savoir* (les connaissances), le programme mettra sur le développement du *savoir-faire* (les habiletés intellectuelles) et du *savoir être* (les habiletés sociales). On insistera de plus sur l'éthique, la déontologie et la pratique professionnelle, garantes de la protection du public. Les compétences professionnelles propres à l'exercice de la profession d'avocat sont regroupées en quatre grandes catégories : adopter une conduite éthique et professionnelle; communiquer efficacement; établir un diagnostic; choisir, élaborer et appliquer la solution.

La mise en place du nouveau programme de formation professionnelle se fera dès la rentrée scolaire 2005-2006.

14.8 Le Service aux membres

Le Service aux membres assure le secrétariat de plusieurs comités : le Comité des avocats de la pratique privée, le Comité de surveillance de l'application du tarif d'aide juridique, le Comité de négociation du tarif de l'aide juridique, le Comité des avocats de l'administration publique et parapublique, le Comité des avocats de l'entreprise, le Comité sur l'exercice illégal de la profession, le Comité sur la médiation, le Comité sur le développement de la profession. Le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) trouve aussi son secrétariat au Service, qui maintient en outre le lien entre le Barreau du Québec et plusieurs associations et regroupements d'avocats œuvrant dans différents champs de pratique, qu'il appuie dans leurs activités.

Le Service aux membres gère également les dossiers d'exercice illégal de la profession d'avocat.

Avec pour objectif d'aider le public à bénéficier des services d'avocats dans toutes les régions du Québec, le Service aux membres administre les services de garde des avocats de la défense, couvrant ainsi 19 régions. Grâce à une technologie de pointe, ces services sont offerts 24 heures sur 24, sept jours par semaine.

Le lien entre le Barreau et la Corporation de services du Barreau est assuré par le Service aux membres. C'est ainsi que le service d'aide à l'emploi de la Corporation a été développé et est maintenant disponible sur Internet et s'ajoute aux autres services d'achats collectifs de produits et services, d'assurances, de soins de santé, etc. Déjà bien connu des avocats qui y ont recours depuis 1984, ce programme fera l'objet d'une campagne de publicité auprès des employeurs à l'automne 2005. Le service d'aide à l'emploi est offert gratuitement aux membres du Barreau; il comprend des services de consultation, d'entretien, d'aide et de rédaction de *curriculum vitae* avec la discrétion la plus totale.

14.9 Le Service de la gestion de l'information

Avec pour but d'accroître l'efficacité des outils de gestion et d'intervention du Barreau du Québec, le Service de la gestion de l'information a complété une première phase d'implantation du Projet GED (Gestion électronique des documents), concrétisant ainsi l'aboutissement d'objectifs prévus dans les orientations stratégiques 2002-2005. Projet d'envergure basé sur une nouvelle orientation en matière de gestion documentaire, la GED prévoit effectuer une migration progressive d'une gestion de dossiers papier à une gestion de dossiers électroniques. Les activités réalisées :

- Implantation à l'École du Barreau pour le dossier électronique de l'étudiant ainsi que pour le dossier électronique du processus des demandes d'équivalences
- Implantation au Service des greffes et au Tableau de l'Ordre pour le dossier électronique du membre (admission, accès à la profession et première inscription), ainsi que pour le dossier électronique de plainte disciplinaire (en cours)
- Élaboration d'un plan de communication et de formation pour les employés du Barreau.

Il est à noter qu'au terme de cette première phase d'implantation, 51 postes de travail sont branchés au système de la GED, plus de 300 heures de formation ont été offertes, et 44 employés ont été formés.

Le Service de la gestion de l'information a poursuivi le développement du fonds documentaire électronique et la rationalisation des collections papier du Centre de documentation du Barreau du Québec.

14.10 Le Service des technologies de l'information

La poursuite des travaux de réalisation du Juriportail a été l'une des priorités du Service des technologies de l'information au cours de la dernière année.

En plus de contribuer quotidiennement à l'organisation du projet, l'équipe de développement informatique a travaillé à :

- L'élaboration des caractéristiques du Juriportail, avec l'aide d'un comité consultatif composé d'une dizaine d'avocats;
- La programmation dans les systèmes du Barreau du Québec d'un certain nombre d'éléments;
- La mise en place du système de publication sur Internet devant permettre aux partenaires, aux sections du Barreau et aux comités et associations de verser leur contenu dans le Juriportail;
- La mise en place du système de formulaire électronique devant permettre de mettre en ligne divers documents, comme le *Guide d'auto-évaluation* du Service de l'inspection professionnelle, le changement d'adresse, le paiement de la cotisation, etc.

Autre activité majeure du Service : le Barreau du Québec a lancé un projet de révision de ses processus d'affaires, incluant les mécanismes d'admission, de discipline, d'inspection professionnelle, etc. L'organisation de ce projet a été confiée au Service, qui en a réalisé plusieurs étapes, dont la rédaction des documents de présentation et la présentation elle-même aux instances décisionnelles, ainsi qu'auprès des directeurs de service.

Le Barreau du Québec ayant obtenu de faire conférer aux avocats l'accréditation d'agent de vérification d'identité pour certains registres électroniques du gouvernement du Québec, le Service des technologies de l'information a réalisé l'ensemble des activités techniques de ce dossier, notamment l'échange de renseignements avec les infrastructures gouvernementales et la formation qui sera donnée aux avocats souhaitant se prévaloir de ce titre.

Tout en réalisant ces projets majeurs, le Service a maintenu l'exploitation des systèmes informatiques et de télécommunications du Barreau du Québec, assurant la maintenance et l'évolution des logiciels actuellement en place.

14.11 Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a pu consolider son rôle de soutien à l'ensemble des services du Barreau du Québec.

Il a ainsi assumé le rôle d'expert-conseil auprès des gestionnaires, d'accompagnateur *coach* auprès de la Direction générale et d'agent de changement au sein des divers projets stratégiques du Barreau.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines a privilégié certains axes de développement pour réaliser pleinement ses mandats.

Afin de contribuer au développement des ressources et de leur efficacité, des activités de formation ont été réalisées. De plus, les directions des services ont été sensibilisées au programme de planification et de développement de la main-d'œuvre.

Le projet de gestion électronique des documents (GED) a aussi mobilisé les efforts du Service, un plan de communication étant mené tant auprès des syndicats qu'auprès de l'ensemble du personnel.

Le Barreau du Québec s'étant fixé comme objectif de favoriser le passage d'une culture organisationnelle d'adaptation à une culture d'innovation, le Service a participé activement à ce changement en agissant sur la structure organisationnelle, la communication, etc., ainsi que sur les politiques de dotation de personnel et de qualité de service. Il a de plus œuvré au maintien d'un climat de travail sain en développant et en implantant une politique majeure sur le harcèlement en milieu de travail.

Par ses actions ciblées et ses interventions ponctuelles, suivant l'approche *coach*, tant auprès des gestionnaires qu'auprès des employés, le Service des ressources humaines a contribué à favoriser l'épanouissement et la responsabilisation de l'ensemble des employés du Barreau du Québec.

Enfin, il a procédé à la préparation et la négociation des conventions collectives, à l'actualisation continue des descriptions de fonctions, au diagnostic des ressources humaines de certaines directions, au développement d'outils de gestion, à la communication auprès des responsables syndicaux et au maintien de l'équité salariale.

14.12 Le Service du marketing et des communications

Le Service du marketing et des communications a pour mission la gestion stratégique et tactique de l'ensemble des activités de communications internes et externes du Barreau du Québec, ainsi que le maintien de la cohésion entre l'Ordre, ses sections et ses organismes affiliés.

Parmi les objectifs qu'il s'est fixés, on note celui de faire connaître les mécanismes de protection du public et de sauvegarder la réputation des avocats et de l'institution qu'est le Barreau. Le Service répond aux besoins de communications des autres services du Barreau, et pour les membres et la communauté juridique, il fait connaître l'ensemble des services offerts par le Barreau et cherche à développer leur sentiment d'appartenance. Il veut démontrer la qualité et l'efficacité des services du Barreau et affirmer son leadership comme agent de changement juridique, social, économique et politique.

Le Service du marketing et des communications privilégie comme activités les publications diverses du Barreau, la publicité, les relations de presse. Ainsi, au cours de la dernière année, il a développé une nouvelle identité visuelle pour le Barreau. Le Service a également planifié une campagne de publicité portant sur l'assurance juridique. Il est responsable de la publication du *Journal du Barreau*, qui, en 2004, soulignait ses 35 ans d'existence.

15 LES COMITÉS non statutaires (aviseurs) actifs du Barreau

Près de mille avocates et avocats participent de façon concrète et assidue aux divers comités du Barreau du Québec. En cela, ils s'associent clairement aux valeurs véhiculées par le Barreau en matière de leadership, de travail d'équipe et d'efficacité.

En effet, le Barreau étant un organisme d'avenir, il cherche à déceler, à aiguiller et à maîtriser le changement. Comme le Barreau est également un organisme collégial, il rayonne grâce aux avocates et avocats qui lui prêtent leur concours, leur talent, leur expertise et leur énergie.

Le Barreau puise des forces inestimables dans la qualité des nombreuses collaborations qu'il suscite. Les travaux de ses comités impressionnent tout autant par leur ampleur que par leur diversité.

La liste des comités non statutaires (aviseurs)

1. Comité des finances
2. Comité des résolutions
3. Comité des sages
4. Comité sur la gouvernance du Barreau du Québec
5. Comité de la Revue du Barreau
6. Comité organisateur du Congrès
7. Comité sur l'examen du mérite du Barreau du Québec
8. Comité sur la médiation
9. Comité consultatif de la formation permanente
10. Comité des avocates et avocats de l'Administration publique et parapublique
11. Comité des avocates et des avocats de l'entreprise
12. Comité des avocats de la pratique privée
13. Comité de déontologie
14. Comité du fonds d'indemnisation
15. Comité sur la planification de la retraite
16. Comité sur les femmes dans la profession
17. Comité sur le développement de la profession
18. Groupe de travail sur le secret professionnel et la technologie
19. Comité sur les expertises
20. Comité Barreau du Québec/Cour du Québec
21. Comité bipartite Barreau du Québec/Cour supérieure du Québec
22. Comité bipartite (ministère de la Justice Canada/Barreau du Québec)
23. Comité de liaison Barreau du Québec/Commission des lésions professionnelles
24. Comité de liaison Barreau du Québec et Commission de protection du territoire agricole du Québec
25. Comité de liaison Barreau du Québec/Cours municipales
26. Comité de surveillance de l'entente sur l'aide juridique

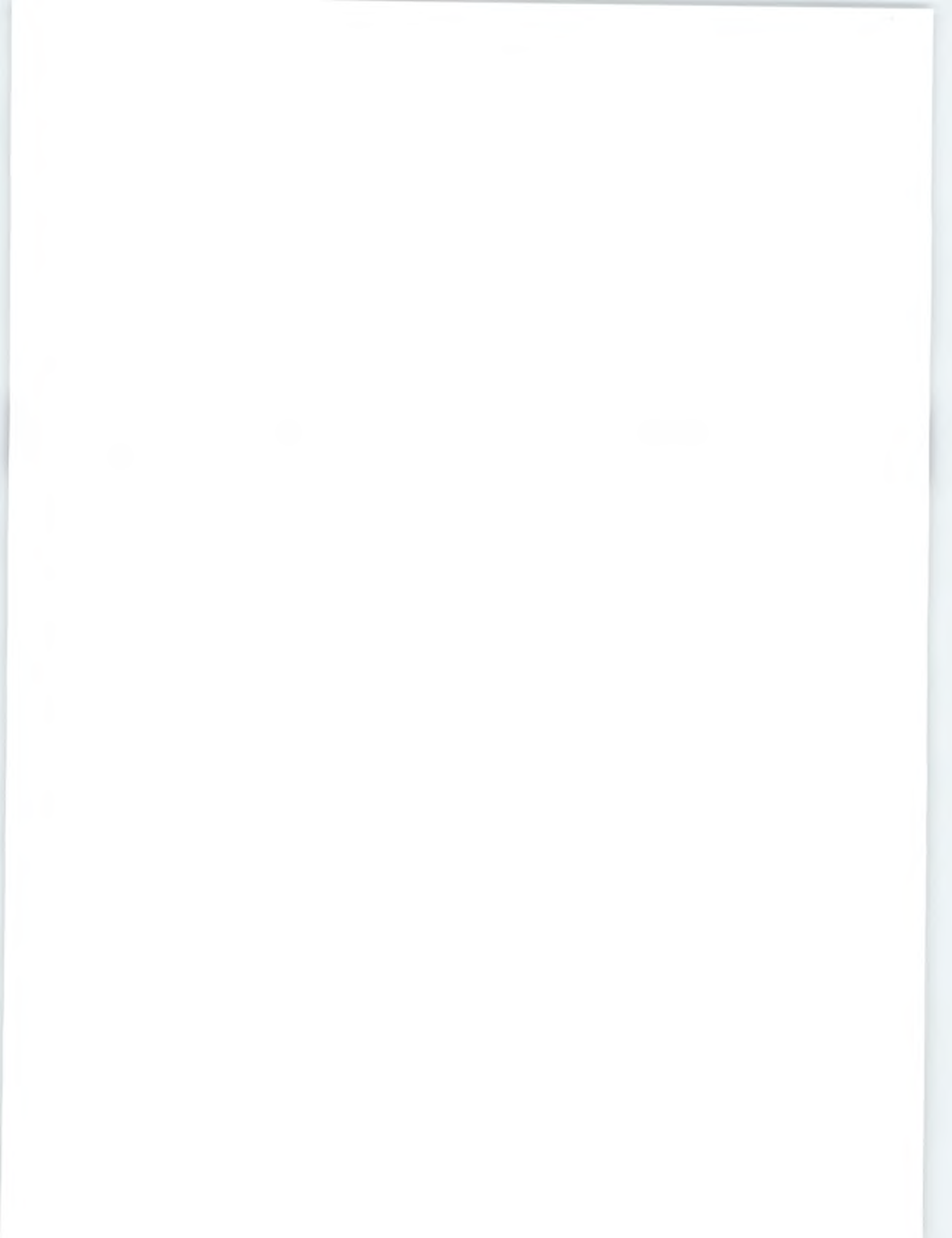
27. Comité sur la Commission de la santé et sécurité au travail
28. Comité tripartite (Barreau, Justice, Magistrature)
29. Comité chargé d'étudier le rapport du Comité d'expert sur la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse*
30. Comité consultatif en droit de l'immigration et de la citoyenneté
31. Comité d'intervention en cas d'urgences collectives
32. Comité en droit criminel
33. Comité en droit du travail
34. Comité sur l'assurance protection juridique
35. Comité sur la faillite et l'insolvabilité
36. Comité sur la justice administrative
37. Comité sur la législation et l'administration fiscales
38. Comité sur la procédure civile
39. Comité sur la représentation des enfants par avocat
40. Comité sur le droit de l'environnement
41. Comité sur le droit de la famille
42. Comité sur le droit des obligations et de la responsabilité civile
43. Comité sur le droit des personnes
44. Comité sur le droit des sûretés
45. Comité sur le droit en regard des peuples autochtones
46. Comité sur le droit municipal
47. Comité sur le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels
48. Comité sur les communautés culturelles
49. Comité sur les droits de la personne
50. Comité sur les sociétés et les personnes morales
51. Comité sur les techniciens juridiques
52. Groupe de travail interne pour évaluer les besoins d'information du Barreau et l'opportunité et la faisabilité de créer des observatoires
53. Groupe de travail sur l'accès à l'information
54. Groupe de travail sur la Commission sur la libération conditionnelle
55. Groupe de travail sur la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs
56. Groupe de travail sur le domaine du droit du transport

Barreau
du Québec



PARTIE | 4

États financiers



RAPPORT des vérificateurs

Aux membres du
Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2005; l'état des revenus et dépenses cumulés; les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds général; les états des revenus et dépenses, et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques; les états des revenus et dépenses, et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble; l'état des revenus et dépenses, et des surplus réservés du fonds du programme d'assistance parentale; l'état des revenus, dépenses et surplus réservés du fonds d'indemnisation; et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal

Le 19 mai 2005

FONDS général

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004		2005	2004
REVENUS			DÉPENSES		
Cotisations (note 3)	12 289 365 \$	10 835 352 \$	Protection du public et contrôle de la profession		
Vente de publicité			Recherche	279 440 \$	222 310 \$
– Journal du Barreau	750 184	590 666	Syndic	5 058 294	4 350 251
Registre des testaments	683 472	597 500	Inspection professionnelle	803 422	747 510
Congrès	347 284	336 766	Greffes et registrariat	1 293 022	1 350 677
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	33 956	44 666		7 434 178	6 670 748
Honoraires de gestion	314 749	292 380	Marketing et communications, et services aux membres		
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	267 630	267 910	Marketing et communications	857 164	1 774 596
Intérêts sur avances à Juriportail inc.	13 479		Journal du Barreau	951 363	887 463
Contribution à la campagne de publicité		150 000	Services aux membres et aux groupements d'avocats	675 202	595 264
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	135 891	106 371		2 483 729	3 257 323
Comité des équivalences	120 216	98 093	Autres dépenses		
Revenus d'inscription en société par action et en société en nom collectif à responsabilité limitée	100 747		Congrès et affiliations	659 535	567 883
Revenus divers	18 473	22 167	Conseils et comités	599 960	639 808
Total des revenus	15 075 446	13 341 871		1 259 495	1 207 691
			Remboursements avocats parents	128 162	90 620
			Frais généraux		
			Direction générale	2 125 121	2 632 839
			Finances et ressources matérielles	823 016	909 484
			Informatique	818 953	894 103
			Ressources humaines	227 815	266 100
			Gestion de l'information	506 066	454 384
				4 500 971	5 156 910
			Moins : frais généraux répartis	1 004 761	963 268
				3 496 210	4 193 642
			Total des dépenses avant provision pour éventualités	14 801 774	15 420 024
			Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses avant provision pour éventualités	273 672	(2 078 153)
			Provision pour éventualités (note 17)	2 500 000	
			Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(2 226 328)	(2 078 153)

FONDS général

Surplus réservés de l'exercice terminé le 31 mars 2005

						2005	2004
	Acquisitions d'immobilisations	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Réserve pour autoprotection des dirigeants (note 4)	Projet d'infrastructure à clé publique	Restructuration du Tableau de l'Ordre	Total	Total
Solde au début	362 590 \$	311 530 \$	261 000 \$	200 000 \$	50 000 \$	1 185 120 \$	2 421 550 \$
Virement du surplus libre			461 000			461 000	1 135 120
	362 590	311 530	722 000	200 000	50 000	1 646 120	3 556 670
Virement au surplus libre	362 590	311 530	722 000	200 000	50 000	1 646 120	2 371 550
Solde à la fin	—	—	—	—	—	—	1 185 120

FONDS général

Surplus investis en immobilisations et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2005

			2005	2004
	Investis en immobilisations	Libre (déficit)	Total	Total
Solde au début	828 090 \$	15 602 \$	843 692 \$	1 685 415 \$
Acquisitions de l'exercice	267 618	(267 618)		
Virement des surplus réservés		1 646 120	1 646 120	2 371 550
	1 095 708	1 394 104	2 489 812	4 056 965
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(327 816)	(1 898 512)	(2 226 328)	(2 078 153)
Virement aux surplus réservés		(461 000)	(461 000)	(1 135 120)
Surplus (déficit) à la fin	767 892	(965 408)	(197 516)	843 692

FONDS général

Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	386 817 \$	291 498 \$
Débiteurs (note 5)	462 487	291 364
Avances à d'autres fonds, sans intérêt (note 6)	256 257	48 285
Frais payés d'avance	120 503	140 480
Portion à court terme des placements (note 7)	7 721 135	6 242 128
Portion à court terme de l'effet à recevoir	213 911	209 028
	9 161 110	7 222 783
Avances à Juriportail inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %, encaissable au plus tard le 31 janvier 2008	298 000	298 000
Avances au Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153	137 153
Placements (note 7)	4 951 268	5 210 148
Effet à recevoir du Fonds d'opérations de l'immeuble, 3,76 % (3,64 % en 2004), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	695 077	908 988
Immobilisations (note 8)	767 892	828 090
	16 010 500	14 605 162
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 305 379	2 451 393
Provision pour vacances à payer	591 423	540 231
Cotisations à remettre aux barreaux de section	998 078	897 764
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 148 195	1 936 740
Cotisations à remettre à l'Office des professions	173 579	182 649
Cotisations reportées	5 215 370	4 357 112
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	82 940	75 875
Dûs à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 9)	435 657	243 436
Charge de retraite à payer	379 320	
	12 329 941	10 685 200
Provision pour éventualités (note 17)	2 500 000	
Charge de retraite à payer	1 378 075	1 891 150
	16 208 016	12 576 350
SURPLUS (DÉFICIT)		
Réservés		1 185 120
Investis en immobilisations	767 892	828 090
Libre (déficit)	(965 408)	15 602
	(197 516)	2 028 812
	16 010 500	14 605 162

FONDS d'études juridiques

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	1 888 980 \$	2 133 791 \$
Formation permanente	1 184 443	1 015 745
Annonces et abonnements	11 210	11 363
Intérêts, dividendes, et gain ou perte à la cession de placements	94 740	97 522
Subventions		
Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle	17 650	
	3 197 023	3 258 421
DÉPENSES		
Recherche	629 170	653 689
Formation permanente	1 239 748	1 191 363
Aide à la recherche	46 974	47 592
Information juridique	425 886	293 113
Centre d'accès à l'information juridique	612 089	640 000
Projets spéciaux	(25 954)	113 495
Frais généraux	599 370	593 647
	3 527 283	3 532 899
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(330 260)	(274 478)

FONDS d'études juridiques

Surplus réservés et surplus investis en immobilisations de l'exercice terminé le 31 mars 2005

				2005	2004
	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Réserve générale	Investis en immo- bilisations	Total	Total
Solde au début	903 690 \$	546 116 \$	196 840 \$	1 646 646 \$	1 871 124 \$
Acquisitions de l'exercice		(397 788)	397 788		
Contribution compensatoire du Fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000	50 000
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(170 824)	(159 436) ^(a)	(330 260)	(274 478)
Virement	(213 795)	213 795			
Solde à la fin	689 895	241 299	435 192	1 366 386	1 646 646

(a) Ce montant représente l'amortissement de l'exercice.

FONDS d'études juridiques

Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	107 957 \$	67 938 \$
Débiteurs (note 10)	119 558	106 322
Frais payés d'avance	1 000	
Portion à court terme des placements (note 11)	85 318	529 239
	313 833	703 499
Avances – projet Éducaloi, sans intérêt	150 000	150 000
Placements (note 11)	1 107 669	1 493 346
Immobilisations (note 8)	435 192	196 840
	2 006 694	2 543 685
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	157 000	458 238
Provision pour vacances à payer	66 045	53 709
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et le projet d'éducation juridique (Éducaloi) (note 12)		17 650
Revenus perçus par anticipation	181 557	152 904
Dûs à la Fondation du Barreau, sans intérêt		3 234
Dûs au Fonds général, sans intérêt	89 824	38 126
Charge de retraite à payer	48 134	
	542 560	723 861
Charge de retraite à payer	97 748	173 178
	640 308	897 039
SURPLUS		
Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	689 895	903 690
Réserve générale	241 299	546 116
Investis en immobilisations	435 192	196 840
	1 366 386	1 646 646
	2 006 694	2 543 685

FONDS d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Fonds général		
Loyer	497 196 \$	455 390 \$
Fonds d'études juridiques		
Loyer	83 232	80 244
Fonds de formation professionnelle		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	388 068	336 204
Location	433 798	453 421
Intérêts sur l'encaisse	1 627	5 770
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	1 420 346	1 347 454
DÉPENSES		
Opérations	1 348 515	1 271 747
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	33 956	44 666
	1 382 471	1 316 413
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	37 875	31 041

FONDS d'opérations de l'immeuble

Surplus investis en immobilisations et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2005

			2005	2004
	Surplus investis en immobilisations	Déficit	Total	Total
Surplus (déficit) au début	2 659 466 \$	(33 187) \$	2 626 279 \$	2 645 238 \$
Versements sur l'effet à payer au Fonds général	209 028	(209 028)		
Contribution compensatoire au Fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Acquisitions de l'exercice	216 202	(216 202)		
Utilisation de l'augmentation de l'effet à payer en 2004 pour les acquisitions de l'exercice	(199 302)	199 302		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(222 540) ^(a)	260 415	37 875	31 041
Surplus (déficit) à la fin	2 662 854	(48 700)	2 614 154	2 626 279

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

FONDS d'opérations de l'immeuble

Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	24 585 \$	193 169 \$
Loyers à recevoir	32 073	18 399
Avances au Fonds de formation professionnelle, sans intérêt		6 125
Taxes payées par anticipation	59 535	57 132
	116 193	274 825
Immobilisations (note 8)	4 021 013	4 043 776
	4 137 206	4 318 601
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	67 975	106 975
Dûs au Fonds général, sans intérêt	96 918	1 735
Portion à court terme de l'apport reporté	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	213 911	209 028
	395 229	334 163
Dûs au Fonds général, sans intérêt	137 153	137 153
Apport reporté (note 13)	295 593	312 018
Effet à payer au Fonds général, 3,76 % (3,64 % en 2004), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	695 077	908 988
	1 523 052	1 692 322
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	2 662 854	2 659 466
Déficit	(48 700)	(33 187)
	2 614 154	2 626 279
	4 137 206	4 318 601

FONDS du programme d'assistance parentale

Revenus, dépenses et surplus réservés de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Cotisations	619 400 \$	\$
Intérêts, dividendes, et gain ou perte sur la cession de placements	23 535	
	642 935	—
DÉPENSES		
Prestations versées	8 934	
Remboursements avocats parents	3 015	
Frais d'administration	15 750	
Frais généraux	26 194	
	53 893	—
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et surplus réservés à la fin	589 042	—

Fonds du programme d'assistance parentale

Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 066 \$	\$
Intérêts courus	6 319	
Avances au Fonds général, sans intérêt	209 085	
Portion à court terme des placements (note 14)	46 845	
	265 315	—
Placements (note 14)	574 756	
	840 071	—
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	32 704	
Cotisations reportées	218 325	
	251 029	—
Surplus réservés	589 042	
	840 071	—

FONDS d'indemnisation

Revenus, dépenses et surplus réservés de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
REVENUS		
Cotisations	516 165 \$	502 959 \$
Intérêts, dividendes, et gain ou perte à la cession de placements	318 283	261 718
Recouvrement d'indemnités	61 585	5
	896 033	764 682
DÉPENSES		
Cotisations au Plan national d'indemnisation		40 748
Indemnités	1 460 858	318 536
Remboursements avocats parents	5 662	4 200
Traitements et avantages sociaux	28 249	25 493
Honoraires juridiques	1 110	5 322
Frais de comité	4 088	4 880
Frais de bureau	1 977	730
Honoraires de vérification	4 000	3 750
Frais généraux provenant du Fonds général	102 146	69 691
	1 608 090	473 350
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(712 057)	291 332
Surplus réservés au début	3 125 708	2 834 376
Surplus réservés à la fin	2 413 651	3 125 708

FONDS d'indemnisation

Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 440 \$	81 179 \$
Intérêts courus	70 468	93 158
Avances au Fonds général, sans intérêt	165 578	191 891
Portion à court terme des placements (note 15)	441 610	1 302 957
	679 096	1 669 185
Placements (note 15)	5 426 723	3 836 769
	6 105 819	5 505 954
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges à payer	31 238	33 049
Cotisations au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Indemnités à payer	236 282	45 417
Provision pour indemnités (note 17)	2 991 978	1 886 960
Cotisations reportées	181 938	164 088
	3 692 168	2 380 246
SURPLUS RÉSERVÉS		
	2 413 651	3 125 708
	6 105 819	5 505 954

Revenus et dépenses cumulés de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	de l'exercice terminé le 31 mars 2005						2005	2004	
	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds d'opérations de l'immeuble \$	Fonds de programme d'assistance parentale \$	Éliminations \$	Sous-total \$	Fonds d'indem- sation \$	Total \$	Total \$
REVENUS									
Cotisations	12 289 365			619 400		12 908 765	516 165	13 424 930	11 338 311
Vente de publicité – Journal du Barreau	750 184					750 184		750 184	590 666
Registre des testaments	683 472					683 472		683 472	597 500
Congrès	347 284					347 284		347 284	336 766
Intérêts sur l'effet à recevoir du Fonds d'opérations de l'immeuble	33 956				(33 956)				
Intérêts sur les comptes en fidéicomis		1 888 980				1 888 980		1 888 980	2 133 791
Formation permanente		1 184 443				1 184 443		1 184 443	1 015 745
Annonces et abonnements		11 210				11 210		11 210	11 363
Intérêts, dividendes, et gain ou perte à la cession de placements	267 630	94 740	1 627	23 535		387 532	318 283	705 815	632 920
Intérêts sur avances à Juriportail inc.	13 479					13 479		13 479	
Honoraires de gestion	314 749				(31 194)	283 555		283 555	292 380
Contribution à la campagne de publicité									150 000
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	135 891					135 891	61 585	197 476	106 376
Comité des équivalences	120 216					120 216		120 216	98 093
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif et responsabilité limitée	100 747					100 747		100 747	
Location			1 014 226		(583 248)	430 978		430 978	453 421
Fonds de formation professionnelle :									
Participation aux dépenses de l'immeuble			388 068			388 068		388 068	336 204
Amortissement de l'apport reporté			16 425			16 425		16 425	16 425
Revenus divers et subventions	18 473	17 650				36 123		36 123	22 167
	15 075 446	3 197 023	1 420 346	642 935	(648 398)	19 687 352	896 033	20 583 385	18 132 128
DÉPENSES									
Services									
Recherche et aide à la recherche	279 440	676 144			(33 120)	922 464		922 464	891 611
Syndic	5 058 294				(189 096)	4 869 198		4 869 198	4 194 215
Inspection professionnelle	803 422				(16 416)	787 006		787 006	731 610
Greffes et registrariat	1 293 022				(44 064)	1 248 958		1 248 958	1 350 677
Marketing et communications	857 164				(24 024)	833 140		833 140	1 751 472
Journal du Barreau	951 363				(3 024)	948 339		948 339	884 569
Services aux membres et aux groupements d'avocats	675 202				(33 120)	642 082		642 082	563 176
Formation permanente		1 239 748			(31 308)	1 208 440		1 208 440	1 161 183
Information juridique		425 886			(28 464)	397 422		397 422	265 669
Centre d'accès à l'information juridique		612 089				612 089		612 089	640 000
Projets spéciaux		(25 954)				(25 954)		(25 954)	113 495
Prestations versées				8 934		8 934		8 934	
Remboursements avocats parents	128 162			3 015		131 177	5 662	136 839	94 820
Indemnités							1 460 858	1 460 858	318 536
Autres dépenses									
Congrès et affiliations	659 535					659 535		659 535	567 883
Conseils et comités	599 960					599 960		599 960	639 808
Frais d'administration				15 750	(5 000)	10 750	39 424	50 174	40 175
Cotisations au Plan national d'indemnisation									40 748
Frais généraux	3 496 210	599 370		26 194	(206 806)	3 914 968	102 146	4 017 114	4 640 992
Provision pour éventualités	2 500 000					2 500 000		2 500 000	
Frais d'opération de la Maison du Barreau			1 348 515			1 348 515		1 348 515	1 271 747
Intérêts sur l'effet à payer au Fonds général			33 956		(33 956)				
	17 301 774	3 527 283	1 382 471	53 893	(648 398)	21 617 023	1 608 090	23 225 113	20 162 386
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses									
	(2 226 328)	(330 260)	37 875	589 042	–	(1 929 671)	(712 057)	(2 641 728)	(2 030 258)

Flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(2 641 728) \$	(2 030 258) \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	726 217	677 432
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
(Gain) perte à la cession de placements	(94 976)	15 611
Diminution (augmentation) des créances diverses et des intérêts courus	(181 662)	312 187
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	16 574	(43 285)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(455 359)	1 102 964
Augmentation de la cotisation au Plan national d'indemnisation à payer		40 748
Augmentation de la provision pour vacances à payer	63 528	
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	190 865	(31 128)
Augmentation de la provision pour indemnités	1 105 018	226 301
Augmentation des cotisations reportées	1 094 433	775 666
Diminution de la subvention perçue par anticipation	(17 650)	
Augmentation des revenus perçus par anticipation	28 653	45 770
Augmentation des honoraires à payer	7 065	2 915
Augmentation de la provision pour éventualités	2 500 000	
Augmentation (diminution) de la charge de retraite à payer	(161 051)	920 995
Rentrées nettes de fonds	2 163 502	1 999 493
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Avances à Juriportail inc.		(298 000)
Placements	(1 645 761)	(196 404)
Avances au Fonds de formation professionnelle	(42 641)	25 906
Avances au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(12 325)	
Immobilisations	(881 608)	(619 055)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	100 314	36 867
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	211 455	(713 603)
Cotisations à remettre à l'Office des professions	(9 070)	15 485
Dûs à la Fondation du Barreau du Québec	7 597	(6 437)
Dûs à la Corporation de services du Barreau du Québec	(1 382)	(12 592)
Sorties nettes de fonds	(2 273 421)	(1 767 833)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(109 919)	231 660
Encaisse au début	633 784	402 124
Encaisse à la fin	523 865	633 784

Notes complémentaires au 31 mars 2005

1 - STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la *Loi sur le Barreau* et le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES REVENUS

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce Fonds.

Fonds d'études juridiques

Le Fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le Fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce Fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

Fonds du programme d'assistance parentale

Le Fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais d'opérations engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant en l'absence d'un programme d'aide gouvernementale en vigueur.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

COMPTABILITÉ PAR FONDS (SUITE)

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers n'incluent ni les éléments d'actif et de passif, ni les opérations des Fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle, puisque des états financiers distincts sont préparés annuellement pour ces Fonds.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds qui en fait l'utilisation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux – Fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux – Fonds général	10 ans
Ordinateur	5 ans
Logiciels	5 ans
Équipement informatique	3 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue à l'acquisition du bâtiment de la Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

COTISATIONS ANNUELLES

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du Fonds général et du Fonds d'indemnisation.

REVENUS D'INTÉRÊTS SUR LES COMPTES EN FIDÉICOMMIS

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au Fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

CONTRIBUTION COMPENSATOIRE AU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Le Fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au Fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

De plus, le Fonds général contribue au Fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce Fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE AU FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Le Fonds général contribue au Fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce Fonds, compte tenu des surplus réalisés, ainsi que toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

CONTRIBUTION AU FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Fonds général contribue au Fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce Fonds.

SURPLUS DU FONDS D'INDEMNISATION

Le surplus du Fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

ENTITÉS CONTRÔLÉES

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 18.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du Comité de formation professionnelle. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. Ce Fonds est financé en partie par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de la fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers du Fonds de formation professionnelle ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 19.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

Instruments financiers à court terme :

L'encaisse, les créances diverses, les intérêts courus et les taxes à la consommation, les comptes fournisseurs et charges à payer, les provisions pour vacances à payer, les cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique et à l'Office des professions, les indemnités à payer, les honoraires à payer dans le cadre du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Placements :

- La juste valeur de la quote-part des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles et d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes étrangères et des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- La juste valeur du Fonds commun de placements de marché monétaire est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;
- La juste valeur du dépôt en fidéicommiss est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable.

Autres instruments financiers :

La juste valeur des avances au Fonds de formation professionnelle et au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, des dûs à la Fondation du Barreau du Québec, des dûs à la Corporation de services du Barreau du Québec et des avances – projet Éducaloi n'a pu être déterminée, puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

La juste valeur des avances à Juriportrail inc. est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable.

3 - COTISATIONS

	2005	2004
Cotisations totales	19 570 945 \$	17 322 359 \$
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(5 939 005)	(5 782 398)
Cotisations versées au Fonds du programme d'assistance parentale	(619 400)	
Cotisations versées au Fonds d'indemnisation	(516 165)	(502 959)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	(207 010)	(201 650)
	12 289 365	10 835 352

4 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

La police d'assurance des administrateurs et dirigeants du Barreau prenant fin le 30 juin 2003, et considérant le caractère excessif et déraisonnable des offres de maintien, de renouvellement ou de remplacement de ladite police, le Comité administratif, par résolution n° 66, adoptée le 27 juin 2003, a décidé d'affecter au début de chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 un montant de 461 000 \$, créant ainsi une réserve permettant au Barreau d'assumer par litige les frais de défense et la défense des personnes désignées au sens de la dernière police d'assurance en vigueur qui sont poursuivies par un tiers pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions, de même que le paiement de dommages et intérêts ou d'une indemnité en compensation du préjudice causé par cet acte. Le Barreau du Québec assume les frais de défense, la défense et le paiement de dommages et intérêts et d'indemnités jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par litige, dans le cas des personnes désignées.

Compte tenu du déficit accumulé, le surplus réservé accumulé au 31 mars 2005, au montant de 548 000 \$, a été viré contre le déficit.

5 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	2005	2004
Créances diverses	403 246 \$	224 843 \$
Intérêts courus incluant 13 749 \$ sur le prêt à Juriportrail inc.	59 241	66 521
	462 487	291 364

6 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS

	2005	2004
Fonds d'études juridiques	89 824 \$	38 126 \$
Fonds d'opérations de l'immeuble	96 918	1 735
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	12 325	
Fonds de formation professionnelle	57 190	8 424
	256 257	48 285

7 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS

	2005	2004
Quote-part de 19,24 % (26,17 % en 2004) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2005 de 5,37 % (5,14 % au 31 mars 2004), échéant de septembre 2005 à juin 2018 (juin 2004 à avril 2012, en 2004), au coût (valeur du marché 2 976 536 \$; 5 146 559 \$ en 2004)	2 887 704 \$	4 907 472 \$
Quote-part de 26,83 % (40 % en 2004) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) au coût (valeur du marché 949 866 \$; 502 691 \$ en 2004)	793 234	416 714
Quote-part de 22,11 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur du marché 320 491 \$)	314 616	
Actions de sociétés ouvertes étrangères, au coût (valeur du marché 900 107 \$; 829 663 \$ en 2004)	914 272	879 807
Bons du Trésor canadien, 1,85 %		4 888 283
Dépôt en fidéicomis, taux préférentiel moins 2,5 %	360 000	360 000
Fonds communs de placement de marché monétaire, au coût équivalent à la valeur du marché	7 402 577	
	12 672 403	11 452 276
Portion disponible à court terme	7 721 135	6 242 128
	4 951 268	5 210 148

8 - IMMOBILISATIONS

2005

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	172 585 \$	76 428 \$	96 157 \$	38 275 \$
Équipement informatique	213 219	100 644	112 575	111 917
Aménagement des locaux	506 583	273 699	232 884	50 659
Ordinateur	124 285	37 584	86 701	24 840
Logiciels	509 678	270 103	239 575	102 125
	1 526 350	758 458	767 892	327 816
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	28 325	15 067	13 258	6 321
Équipement informatique	7 597	4 010	3 587	3 601
Logiciels	728 897	310 550	418 347	149 514
	764 819	329 627	435 192	159 436
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	3 700 115	3 354 883	176 375
Mobilier et équipement	32 462	18 841	13 621	6 492
Système de climatisation	191 664	19 166	172 498	19 166
Aménagement des locaux	271 077	131 066	140 011	36 932
	7 890 201	3 869 188	4 021 013	238 965

2004

Fonds général				
Mobilier et équipement	130 035 \$	56 940 \$	73 095 \$	29 497 \$
Équipement informatique	211 428	111 284	100 144	105 952
Aménagement des locaux	498 894	223 040	275 854	49 890
Ordinateur	124 285	12 744	111 541	36 097
Logiciels	436 374	168 918	267 456	138 438
	1 401 016	572 926	828 090	359 874
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	31 606	12 027	19 579	7 751
Équipement informatique	7 660	3 617	4 043	4 020
Logiciels	352 929	179 711	173 218	70 585
	392 195	195 355	196 840	82 356
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	3 523 740	3 531 258	176 375
Mobilier et équipement	31 077	12 349	18 728	7 153
Aménagement des locaux	346 169	192 379	153 790	51 674
	7 772 244	3 728 468	4 043 776	235 202

9 - FONDS GÉNÉRAL – DÛS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2005	2004
Fonds d'indemnisation	165 578 \$	191 891 \$
Fonds du programme d'assistance parentale	209 085	
Fondation du Barreau du Québec	58 625	47 794
Corporation de services du Barreau du Québec	2 369	3 751
	435 657	243 436

10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS

	2005	2004
Créances diverses	103 975 \$	72 612 \$
Intérêts courus	15 583	33 710
	119 558	106 322

11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS

	2005	2004
Quote-part de 5,44 % (10,23 % en 2004) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et des obligations de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2005 de 5,37 % (5,14 % au 31 mars 2004), échéant de septembre 2005 à juin 2018 (juin 2004 à avril 2012, en 2004), au coût (valeur du marché 841 722 \$; 2 011 870 \$ en 2004)	816 602 \$	1 918 407 \$
Quote-part de 9,94 % (10 % en 2004) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) au coût (valeur du marché 316 375 \$; 125 673 \$ en 2004)	264 205	104 178
Quote-part de 7,88 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur du marché 114 275 \$)	112 180	
	1 192 987	2 022 585
Portion disponible à court terme	85 318	529 239
	1 107 669	1 493 346

12 - SUBVENTION PERÇUE PAR ANTICIPATION DE LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

	2005	2004
Solde au début	17 650 \$	17 650 \$
Virement des revenus	17 650	
Solde à la fin	–	17 650

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec est constituée des montants encaissés pour le projet de bibliothèque virtuelle.

13 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment de la Maison du Barreau. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2005	2004
Solde au début	328 443 \$	344 868 \$
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	312 018	328 443

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ (16 425 \$ en 2004).

14 - FONDS DU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE – PLACEMENTS

	2005	2004
Quote-part de 3,19 % des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et des obligations de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2005 de 5,37 %, échéant de septembre 2005 à juin 2018, au coût (valeur du marché 494 017 \$)	479 273 \$	\$
Quote-part de 3,43 %, des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur du marché 121 428 \$)	101 405	
Quote-part de 2,88 %, des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur du marché 41 687 \$)	40 923	
	621 601	–
Portion disponible à court terme	46 845	
	574 756	–

15 - FONDS D'INDEMNISATION – PLACEMENTS

	2005	2004
Quote-part de 30,10 % (25,18 % en 2004) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales, paragouvernementales et des obligations de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2005 de 5,37 % (5,14 % au 31 mars 2004), échéant de septembre 2005 à juin 2018 (juin 2004 à avril 2012, en 2004), au coût (valeur du marché 4 657 154 \$; 4 953 113 \$ en 2004)	4 518 165 \$	4 723 012 \$
Quote-part de 32 % (40 % en 2004) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) au coût (valeur du marché 1 132 909 \$; 502 691 \$ en 2004)	946 094	416 714
Quote-part de 28,40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) au coût (valeur du marché 411 621 \$)	404 074	
	5 868 333	5 139 726
Portion disponible à court terme	441 610	1 302 957
	5 426 723	3 836 769

16 - ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec s'est engagé, en vertu des contrats de location échéant en septembre 2016, à verser une somme de 879 993 \$ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 102 017 \$ en 2006, à 104 529 \$ en 2007, à 108 990 \$ en 2008 et 2009, et à 58 856 \$ en 2010.

De plus, le Barreau du Québec s'est engagé, en vertu d'un contrat de développement et d'exploitation d'un portail échéant en mars 2008, à verser une somme de 380 400 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 126 800 \$ de 2006 à 2008.

17 - ÉVENTUALITÉS

FONDS GÉNÉRAL

Le Fonds général fait l'objet de réclamations pour un montant total de 15 000 000 \$. Une provision pour éventualités au montant de 2 500 000 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce Fonds en fonction d'une évaluation effectuée par la direction.

FONDS D'INDEMNISATION

Le Fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 15 508 318 \$. Une provision pour indemnités au montant de 2 991 978 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce Fonds en fonction d'une évaluation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du Comité administratif, le Conseil général peut décider de verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

18 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 68 924 \$ (78 460 \$ en 2004) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 133 555 \$ (142 380 \$ en 2004) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2004 :

	2004	2003
Total de l'actif	104 470 427 \$	105 208 290 \$
Actif net	78 883 645	83 604 744
Revenus	6 251 435	5 872 734
Dépenses	10 972 534	5 715 002
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(4 307 277)	(2 613 696)
Activités d'investissement	3 457 907	(1 790 928)

19 - FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de l'immeuble de 388 068 \$ (336 204 \$ en 2004), des frais de développement informatique de 15 967 \$ (29 184 \$ en 2004) et des frais généraux de 330 436 \$ (331 552 \$ en 2004) au Fonds de formation professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds de formation professionnelle au 31 mai 2004 :

	2004	2003
Total de l'actif	3 665 867 \$	3 431 483 \$
Actif net	2 797 835	2 612 583
Revenus	5 894 200	6 205 353
Dépenses	5 708 948	6 527 832
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	521 046	95 101
Activités de financement et d'investissement	(605 539)	(45 220)

20 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2003, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003 s'élève à 19 089 200 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 17 226 800 \$. Au 31 décembre 2003, le manque d'actif de capitalisation est de 1 862 400 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 12 405 \$ à partir du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, au 31 décembre 2003, l'insuffisance de solvabilité est de 1 614 100 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 23 412 \$ à partir du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2008. Le taux de cotisation patronale pour le Barreau du Québec est de 10,8 % du salaire versé. La charge de retraite de 1 019 580 \$ (1 492 014 \$ en 2004) imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 13 ans des prestations au titre de services passés, en date du 31 mars 2005. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 1 180 631 \$ (571 019 \$ en 2004).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2005	2004
Taux d'actualisation	6,00 %	6,25 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,75	7,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	4,00

21 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Tableau complémentaire 1

FONDS général

Détail des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	202 780 \$	157 977 \$
Frais de voyage et de séjour	5 456	4 712
Charges locatives et taxes	10 135	9 820
Frais de bureau	3 776	2 718
Entretien et réparations	2 008	1 969
Télécommunications	2 155	1 406
Cotisations et formation	2 188	1 476
Comités : réunions, représentation et honoraires	29 410	16 652
Guide sur l'exercice en société en nom collectif et responsabilité limitée	19 577	22 660
Amortissement du mobilier et de l'équipement	222	804
Amortissement de l'équipement informatique	838	1 221
Amortissement de l'aménagement des locaux	895	895
	279 440	222 310
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	3 914 689	3 410 148
Syndic <i>ad hoc</i>	333 632	182 085
Frais d'enquête et de déplacement	29 168	23 836
Charges locatives et taxes	280 280	236 126
Inspection des comptes en fidéicommiss	9 177	5 887
Frais de saisie de dossiers	6 351	6 793
Frais de perquisition	4 062	8 873
Frais de bureau	82 930	79 927
Frais de poste et de courrier	51 728	38 559
Télécommunications	25 152	25 028
Accès aux banques de données	37 268	30 858
Comité de déontologie	938	1 808
Honoraires juridiques	121 454	117 615
Honoraires de consultants	33 926	13 305
Cotisations et formation	25 606	21 343
Location d'équipement	5 544	5 782
Entretien et réparations	30 378	41 978
Amortissement du mobilier et de l'équipement	14 203	11 930
Amortissement de l'équipement informatique	16 239	19 215
Amortissement de logiciels	7 756	42 111
Amortissement de l'aménagement des locaux	27 813	27 044
	5 058 294	4 350 251

2005 2004

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Traitements et charges sociales	321 086 \$	293 452 \$
Frais de déplacement	4 219	3 629
Frais de bureau	28 892	16 019
Frais de poste et de courrier	9 594	6 039
Frais d'inspection et d'audition	267 613	275 925
Formation des inspecteurs	12 934	7 099
Honoraires professionnels	15 357	4 367
Honoraires de consultants	19 050	
Enquêtes spéciales	59 368	78 367
Annonces – Service de démarrage	4 514	4 253
Télécommunications	1 687	1 660
Charges locatives et taxes	17 191	16 630
Cotisations	1 136	1 020
Comités	19 749	20 791
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 684	1 405
Amortissement de l'équipement informatique	518	
Amortissement de logiciels	17 830	16 854
	803 422	747 510

GREFFES ET REGISTRARIAT

Direction

Traitements et charges sociales	657 385	642 177
Charges locatives et taxes	46 149	44 304
Entretien et réparations	14 290	19 743
Frais de bureau	36 483	38 980
Frais de poste et de courrier	7 280	32 226
Télécommunications	7 300	7 309
Cotisations et formation	2 773	2 496
Honoraires professionnels		20 821
Honoraires de recouvrement	16 946	25 660
Registre des testaments	3 614	16 535
Registre des membres en société par actions et en multidisciplinarité	5 318	
Tableau de l'Ordre	3 276	3 507
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 500	4 198
Amortissement de l'équipement informatique	3 399	3 325
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 016	4 016
Amortissement de logiciels	26 897	26 258
	838 626	891 555

	2005	2004
GREFFES ET REGISTRARIAT (suite)		
Comité de discipline		
Débours du Comité de discipline	20 475 \$	12 932 \$
Honoraires juridiques	8 698	9 639
Huissiers et sténographes	31 607	39 571
Dossiers conjoints	13 718	3 441
Frais et taxes – témoins	4 740	9 417
Avis de suspension et de radiation	72 740	33 138
Honoraires	21 110	15 987
Salles d'audience	37 811	25 326
	210 899	149 451
Comité des requêtes		
Débours du Comité des requêtes	21 051	20 404
Honoraires juridiques	15 170	13 938
Huissiers et sténographes	14 228	9 844
Dossiers conjoints	2 145	
	52 594	44 186
Comité d'arbitrage		
Débours du Comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	62 825	58 194
Honoraires juridiques	14 442	6 482
	77 267	64 676
Comité de révision des plaintes		
Débours du Comité de révision des plaintes	7 100	8 627
Honoraires juridiques	42 708	125 298
	49 808	133 925
Comité d'accréditation en médiation familiale et commerciale		
Débours du Comité d'accréditation en médiation	1 415	1 838
Honoraires du coordonnateur	42 861	36 680
	44 276	38 518
Comité d'accès à la profession		
Débours du Comité d'accès à la profession	9 054	7 155
Honoraires juridiques	1 273	11 694
Huissiers et sténographes	8 708	7 359
Greffiers-audienciers	517	2 158
	19 552	28 366
	1 293 022	1 350 677

2005 2004

MARKETING ET COMMUNICATIONS

Traitements et charges sociales	401 507 \$	376 664 \$
Frais de voyage et de séjour	7 912	5 884
Charges locatives et taxes	25 802	27 144
Autres publications	68 261	84 352
Rapport annuel	16 756	22 847
Honoraires professionnels		20 489
Entretien et réparations	3 664	5 161
Frais de bureau	7 593	9 974
Frais de poste et de courrier	3 970	4 711
Télécommunications	4 137	5 396
Cotisations	1 529	205
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	166 277	1 028 815
Initiation aux médias	9 126	9 213
Communications internes	6 207	27 913
Interface communicationnelle	1 285	4 725
Outils et support aux membres	18 647	67 812
Gestion de la réputation	36 299	15 848
Relations gouvernementales/lobbying	12 028	44 947
Sondage situation économique des membres	57 933	4 400
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 140	3 196
Amortissement de l'équipement informatique	2 387	2 196
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 704	2 704
	857 164	1 774 596

JOURNAL DU BARREAU

Traitements et charges sociales	92 591	89 712
Commissions	185 392	187 111
Impression du journal	132 237	132 175
Distribution du journal	308 150	271 657
Pigistes	149 605	133 505
Composition et montage	62 917	55 764
Photos	8 459	8 531
Charges locatives	4 473	3 087
Frais de déplacement	3 937	1 594
Fournitures et dépenses de bureau	1 534	773
Télécommunications	351	228
Honoraires professionnels		1 156
Amortissement du mobilier et de l'équipement	727	585
Amortissement de l'équipement informatique	990	1 585
	951 363	887 463

2005 2004

SERVICES AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS

Services aux membres

Traitements et charges sociales	426 133 \$	386 139 \$
Frais de voyage et de séjour	2 195	1 049
Charges locatives et taxes	34 625	33 508
Frais de bureau	3 287	2 734
Frais de poste et de courrier	5 762	3 674
Télécommunications	6 621	5 791
Entretien et réparations	6 134	7 140
Cotisations et formation	2 773	2 496
	487 530	442 531

Comité de la pratique privée

Comités	44 786	50 503
Honoraires et débours de négociation	53 701	
Arbitrage	7 522	29 199
	106 009	79 702

Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise

Comités	2 641	2 904
---------	-------	-------

Autres groupements d'avocats

Subventions	–	24 916
-------------	---	--------

Exercice illégal

Comités	829	3 717
Honoraires	72 843	36 136
	73 672	39 853

Médiation

Comités	5 350	5 358
	675 202	595 264

CONGRÈS ET AFFILIATIONS

Congrès du Barreau du Québec	365 295	278 675
------------------------------	---------	---------

Congrès du Barreau canadien	7 925	13 709
-----------------------------	-------	--------

Affiliations

Conseil interprofessionnel du Québec	31 667	30 323
Fédération des professions juridiques du Canada	197 286	194 303

Affiliations internationales

Union internationale des avocats	19 223	19 839
Conférence internationale des barreaux francophones	12 452	7 926
Barreau pénal international		12 323
Association internationale des avocats de la défense	2 000	
Autres frais	23 687	10 785
	659 535	567 883

	2005	2004
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	8 148 \$	7 710 \$
Conseil général	262 658	247 134
Comité administratif	169 850	173 868
Comité des équivalences	103 468	78 572
Comité sur les femmes dans la profession	18 104	12 364
Visite de la Cour suprême		24 507
Comité sur la planification de la retraite	4 027	
Comité <i>ad hoc</i> et révision de la déontologie		70 885
Comité sur le développement de la profession	6 766	4 062
Table de concertation avec les jeunes avocats	4 678	4 891
Autres comités	22 261	15 815
	599 960	639 808

FRAIS GÉNÉRAUX

Direction générale		
Traitements et charges sociales	682 244	1 326 008
Traitement du bâtonnier	221 088	218 266
Traitement du vice-président	110 544	109 133
Débours du bâtonnier	52 294	43 237
Débours du vice-président	13 479	11 143
Frais de logement du vice-président et du bâtonnier	16 914	25 066
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	91 946	70 083
Honoraires professionnels	87 355	93 319
Frais de voyage et de séjour	13 792	9 411
Charges locatives et taxes	67 129	65 256
Assurances	188 403	211 242
Entretien et réparations	13 460	11 529
Frais de bureau	30 970	35 244
Frais de poste et de courrier	3 462	7 127
Télécommunications	18 247	21 771
Frais de réception	88 475	69 841
Tournée du bâtonnier	16 200	15 181
Prix et gratifications	16 181	20 537
Cotisations et formation	3 552	3 780
Honoraires juridiques	324 491	237 528
Frais de vérification	21 000	19 980
Élection	33 963	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 056	1 462
Amortissement de l'équipement informatique	1 261	3 080
Amortissement de logiciels	347	347
Amortissement de l'aménagement des locaux	3 268	3 268
	2 125 121	2 632 839

2005

2004

FRAIS GÉNÉRAUX (suite)

Finances et ressources matérielles

Finances		
Traitements et charges sociales	501 118 \$	507 807 \$
Frais de déplacement et de repas	1 775	2 091
Charges locatives et taxes	31 069	30 535
Entretien et réparations	10 980	12 745
Frais de bureau	26 826	27 338
Frais de poste et de courrier	42 209	51 151
Télécommunications	4 980	5 940
Intérêts et frais bancaires	7 220	6 211
Amortissement du mobilier et de l'équipement	527	697
Amortissement de logiciels	9 680	18 932
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 513	2 513
Amortissement de l'équipement informatique	5 206	5 236
Ressources matérielles		
Traitements et charges sociales	176 074	171 550
Charges locatives et taxes	21 892	20 860
Entretien et réparations	2 785	4 025
Fournitures de bureau	17 359	22 278
Impression	80 792	88 032
Frais de poste et de courrier	165 200	195 394
Frais de bureau	2 258	1 905
Recouvrement de frais	(298 005)	(272 300)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 142	1 128
Amortissement de l'équipement informatique	1 720	1 720
Amortissement de l'aménagement des locaux	3 696	3 696
	823 016	909 484

Informatique

Traitements et charges sociales	438 475	559 149
Frais de déplacement et de repas	3 747	5 109
Honoraires professionnels	74 117	22 415
Charges locatives et taxes	36 987	34 353
Entretien et réparations	121 439	122 166
Frais de bureau	35 729	47 420
Télécommunications	19 666	15 903
Recouvrement de frais	(21 468)	(22 968)
Amortissement du mobilier et de l'équipement		778
Amortissement de l'équipement informatique	74 515	67 210
Amortissement de logiciels	6 505	2 070
Amortissement de l'ordinateur	24 840	36 097
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 401	4 401
	818 953	894 103

	2005	2004
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Ressources humaines		
Traitements et charges sociales	183 271 \$	205 273 \$
Frais de voyage et de séjour	1 337	1 483
Charges locatives et taxes	11 075	10 724
Frais de bureau	11 008	11 250
Télécommunications	1 595	1 370
Cotisations, formation et recrutement	17 077	27 256
Amortissement du mobilier et de l'équipement	850	981
Amortissement de l'équipement informatique	1 033	1 164
Amortissement de logiciels		6 030
Amortissement de l'aménagement des locaux	569	569
	227 815	266 100
Gestion de l'information		
Traitements et charges sociales	337 700	313 901
Frais de déplacement et de repas	1 257	1 527
Charges locatives et taxes	30 069	29 048
Entreposage extérieur	37 942	27 346
Frais de bureau	4 337	6 190
Entretien et réparations	20 880	15 135
Télécommunications	2 515	2 063
Cotisations et formation	980	1 439
Reliure et microfilms	1 678	738
Destruction	894	645
Numérisation des dossiers d'admission	34 124	31 522
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 224	2 333
Amortissement de l'équipement informatique	1 982	
Amortissement de logiciels	28 700	21 713
Amortissement de l'aménagement des locaux	784	784
	506 066	454 384
	4 500 971	5 156 910

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Fonds d'études juridiques	572 179	562 025
Fonds de formation professionnelle	330 436	331 552
Fonds d'indemnisation	102 146	69 691
	1 004 761	963 268
Fonds général	3 496 210	4 193 642
	4 500 971	5 156 910

Tableau complémentaire 2

FONDS d'études juridiques

Détail des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
RECHERCHE		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	430 303 \$	461 221 \$
Charges locatives et taxes	26 083	25 670
Frais de déplacement	1 860	3 396
Frais de bureau	13 345	8 099
Frais de poste et de courrier	1 071	980
Télécommunications	3 274	3 631
Entretien et réparations	3 914	3 663
Cotisations et formation	3 502	4 512
Comités : réunions, représentation et honoraires	99 894	82 562
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 605	2 605
Amortissement de l'équipement informatique		735
	585 851	597 074
Publications		
Revue du Barreau	43 319	56 615
	629 170	653 689

FORMATION PERMANENTE

Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	441 182	452 151
Charges locatives et taxes	34 330	33 195
Frais de déplacement	9 113	7 099
Frais de bureau	9 287	10 828
Entretien et réparations	6 196	9 844
Télécommunications	4 163	4 771
Honoraires professionnels		2 884
Cotisations et formation	2 273	2 040
Frais de réunion des comités	7 390	10 546
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 716	3 716
Amortissement de l'équipement informatique	1 934	1 484
Amortissement de logiciels	39 657	39 657
	559 241	578 215

	2005	2004
FORMATION PERMANENTE (suite)		
Frais de fonctionnement		
Honoraires pédagogiques	139 302 \$	121 545 \$
Frais de collaboration	38 761	32 603
Annonces et publicité	110 645	75 586
Frais de poste et de courrier	48 483	37 301
Documentation	113 210	111 706
Frais de cours	104 332	112 632
Frais de déplacement et de séjour	47 567	36 960
Techniques de plaidoirie	78 207	84 815
	680 507	613 148
	1 239 748	1 191 363

AIDE À LA RECHERCHE

Subventions	23 774	24 534
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	23 200	23 058
	46 974	47 592

INFORMATION JURIDIQUE

Publications et brochures	5 918	–
Réseau Internet (incluant l'amortissement au montant de 96 474 \$; 21 591 \$ en 2004)	223 274	89 925

Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	106 520	110 848
Charges locatives et taxes	29 774	28 674
Frais de bureau	3 065	3 393
Entretien et réparations	4 175	6 638
Télécommunications	843	878
Accès aux banques de données	1 132	929
Cotisations et formation	495	1 029
Abonnements	20 305	22 086
Achats de volumes	3 373	2 388
Reliure	663	1 211
Catalogage des documents	15 345	12 546
Amortissement du mobilier et de l'équipement		1 430
Amortissement de l'équipement informatique	1 667	1 801
Amortissement de logiciels	9 337	9 337
	196 694	203 188
	425 886	293 113

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Subvention au Centre d'accès à l'information juridique	612 089	640 000
--	---------	---------

2005

2004

PROJETS SPÉCIAUX

Frais de licence et d'entretien d'un moteur de recherche (incluant l'amortissement au montant de 4 046 \$)

64 046 \$

60 000 \$

Système intégré d'information de justice

53 495

Projet : « JURICERT »

Projet de la Fédération des ordres professionnels de juristes du

Canada sur l'infrastructure à clé publique

(90 000)

(25 954)

113 495

FRAIS GÉNÉRAUX

Frais de vérification

6 960

6 720

Honoraires professionnels

19 326

23 937

Intérêts et frais bancaires

905

965

27 191

31 622

Frais généraux provenant du Fonds général

572 179

562 025

599 370

593 647

Tableau complémentaire 3**FONDS d'opérations de l'immeuble****Détail des dépenses** de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
OPÉRATIONS		
Taxes foncières	251 736 \$	234 838 \$
Assurances	15 887	15 751
Énergie	225 585	230 472
Nettoyage	88 515	67 056
Contrats de service	59 236	70 388
Gestion, traitements et charges sociales	220 265	170 539
Sécurité	80 435	82 029
Entretien du bâtiment	160 145	154 166
Frais divers	7 746	11 306
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 492	7 153
Amortissement de l'aménagement des locaux	36 932	51 674
Amortissement du système de climatisation	19 166	
Amortissement du bâtiment – Maison du Barreau	176 375	176 375
	1 348 515	1 271 747

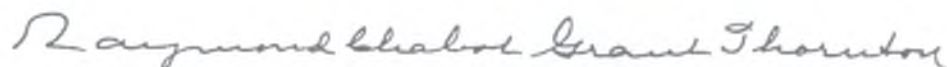
RAPPORT des vérificateurs

Aux membres du Conseil général du
Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2004, et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2004, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal

Le 27 juillet 2004

(Le 13 août 2004 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés)

FONDS de formation professionnelle

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mai 2004

	2004	2003
REVENUS		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation du Québec	2 957 316 \$	2 968 162 \$
Subventions – programme de stages internationaux – gouvernements fédéral et provincial	153 168	207 636
Subventions – séminaire d'études sur le droit des organisations internationales – gouvernement du Québec		39 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	1 917 089	2 126 092
Documentation	397 727	458 311
Séances de reprise	209 771	170 336
Demandes de révision	14 085	18 838
Intérêts	155 580	143 544
Contribution du Fonds général du Barreau du Québec	8 911	
Autres	80 553	73 434
	5 894 200	6 205 353
DÉPENSES		
Direction de la formation	1 113 341	917 458
Direction du programme	487 161	533 132
Personnel pédagogique	1 169 071	1 439 750
Frais d'examens	697 325	837 486
Services aux étudiants et aux stages	446 810	528 201
Centre de Montréal	522 039	564 966
Centre de Québec	378 247	434 135
Centre d'Ottawa	170 909	176 946
Centre de Sherbrooke	173 817	166 188
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	331 551	340 768
Comité de la formation professionnelle	93 263	109 655
Projet d'amélioration du programme	125 414	479 147
	5 708 948	6 527 832
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	185 252	(322 479)

FONDS de formation professionnelle

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés de l'exercice terminé le 31 mai 2004

	2004		2003	
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	553 449 \$	45 250 \$	598 699 \$	837 678 \$
Modification comptable (note 2)		(89 116)	(89 116)	(89 116)
Solde redressé	553 449	(43 866)	509 583	748 562
Acquisitions de l'exercice	54 444	(54 444)		
Affectation des surplus réservés		180 000	180 000	1 059 500
	607 893	81 690	689 583	1 808 062
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(316 784)	502 036	185 252	(322 479)
Virement aux surplus réservés		(386 620)	(386 620)	(976 000)
	(316 784)	115 416	(201 368)	(1 298 479)
Solde à la fin	291 109	197 106	488 215	509 583

FONDS de formation professionnelle

Surplus réservés de l'exercice terminé le 31 mai 2004

	2004							2003	
	Équilibre budgétaire \$	International \$	Projet informatique \$	Projets de développement de programmes \$	Numérisation \$	Imprévus \$	Aménagement \$	Total \$	Total \$
Solde au début		250 000	500 000	1 000 000	60 000	100 000	193 000	2 103 000	2 186 500
Affectation des surplus non affectés	336 620						50 000	386 620	976 000
	336 620	250 000	500 000	1 000 000	60 000	100 000	243 000	2 489 620	3 162 500
Virement aux surplus non affectés				125 000	55 000			180 000	1 059 500
Solde à la fin	336 620	250 000	500 000	875 000	5 000	100 000	243 000	2 309 620	2 103 000

FONDS de formation professionnelle

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mai 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	185 252 \$	(322 479)\$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	316 784	289 528
Perte (gain) sur la cession de placements	(1 026)	3 970
Diminution de la subvention à recevoir	7 500	47 388
Diminution des créances diverses	5 610	38 687
Augmentation des intérêts courus	(8 814)	(12 917)
Augmentation des frais payés d'avance	(34 206)	(4 187)
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus	(89 718)	(37 592)
Augmentation de la subvention perçue par anticipation	25 856	
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	49 593	1 766
Augmentation de la charge de retraite à payer	64 215	90 937
Rentrées nettes de fonds	521 046	95 101
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(337 358)	(26 255)
Avances à Juriportail inc.	(149 000)	
Immobilisations	(54 444)	(65 227)
Avances au Fonds général du Barreau du Québec	(4 923)	
Dûs au Fonds général du Barreau du Québec	(3 780)	(9 772)
Dûs au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	(56 034)	56 034
Sorties nettes de fonds	(605 539)	(45 220)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(84 493)	49 881
Encaisse au début	183 509	133 628
Encaisse à la fin	99 016	183 509

FONDS de formation professionnelle

Bilan au 31 mai 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	99 016 \$	183 509 \$
Subvention à recevoir		7 500
Créances diverses	86 326	91 936
Intérêts courus	61 399	52 585
Avances au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	4 923	
Frais payés d'avance	105 677	71 471
Placements (note 6)	742 144	654 558
	1 099 485	1 061 559
Avances à Juriportail inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %, encaissable au plus tard le 31 janvier 2008	149 000	
Placements, au coût (note 6)	2 067 273	1 816 475
Immobilisations (note 7)	350 109	553 449
	3 665 867	3 431 483

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	222 072	311 790
Provision pour vacances à payer	89 116	89 116
Dûs au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt		3 780
Dûs au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt		56 034
Subvention perçue par anticipation	25 856	
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	157 518	107 925
Versements sur la dette à long terme	7 934	
	502 496	568 645
Charge de retraite à payer	314 470	250 255
Dette à long terme (note 8)	51 066	
	868 032	818 900

SURPLUS

Investis en immobilisations	291 109	553 449
Non affectés	197 106	(43 866)
Réservés	2 309 620	2 103 000
	2 797 835	2 612 583
	3 665 867	3 431 483

Pour le Conseil général,

Administrateur



Administrateur



FONDS de formation professionnelle

Notes complémentaires au 31 mai 2004

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Fonds de formation professionnelle fait partie intégrante du Barreau du Québec. Il est régi par la *Loi sur le Barreau* et le *Code des professions du Québec* et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts*. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, le Fonds de formation professionnelle a comptabilisé rétroactivement les vacances à payer. Ce changement a entraîné une augmentation de la provision pour vacances à payer et une diminution des surplus non affectés de 89 116 \$.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Fonds de formation professionnelle doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds de formation professionnelle pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES REVENUS

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Le revenu de subvention du ministère de l'Éducation est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et est confirmé par le ministère de l'Éducation.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 5 ans
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	
Mobilier et équipement	7 ans

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

4 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

La police d'assurance des administrateurs et dirigeants du Barreau du Québec ayant pris fin le 30 juin 2003, et considérant le caractère excessif et déraisonnable des offres de maintien, de renouvellement ou de remplacement de ladite police, le comité administratif du Barreau du Québec, par la résolution n° 66, adoptée le 27 juin 2003, a décidé d'affecter au début de chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 un montant de 461 000 \$, créant ainsi une réserve permettant au Barreau du Québec d'assumer par litige, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, les frais de défense et la défense des personnes désignées, incluant le Fonds de formation professionnelle, au sens de la dernière police d'assurance en vigueur, qui sont poursuivies par un tiers pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions, de même que le paiement de dommages et intérêts ou d'une indemnité en compensation du préjudice causé par cet acte.

5 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 344 848 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (320 174 \$ en 2003). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 9 652 \$ (8 039 \$ en 2003).

6 - PLACEMENTS

	2004	2003
Quote-part (14,34 %; 14,08 % en 2003) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales canadiennes et d'une société ouverte canadienne détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2004 de 5,2 % (5,44 % au 31 mai 2003), échéant de juin 2004 à avril 2012 (de décembre 2003 à avril 2012, au 31 mai 2003), au coût (valeur du marché 2 795 758 \$; 2 506 377 \$ en 2003)	2 705 239 \$	2 364 685 \$
Quote-part (10 %) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 123 965 \$; 103 553 \$ en 2003)	104 178	106 348
	2 809 417	2 471 033
Encaissements disponibles à court terme	742 144	654 558
	2 067 273	1 816 475

7 - IMMOBILISATIONS

	2004			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	25 338 \$	14 115 \$	11 223 \$	100 020 \$
Direction du programme				
Administration des examens	5 541	2 216	3 325	1 108
Services aux étudiants et aux stages	977	782	195	195
Centre de Montréal	25 583	19 777	5 806	5 337
Centre de Québec	7 640	5 045	2 595	1 668
Centre d'Ottawa	7 460	2 984	4 476	1 492
Centre de Sherbrooke				541
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement ^(a)	59 000		59 000	
	131 539	44 919	86 620	110 361
Équipement informatique				
Direction de la formation	10 705	5 956	4 749	19 445
Direction du programme				1 562
Administration des examens	9 385	6 023	3 362	3 452
Services aux étudiants et aux stages				2 617
Centre de Montréal	1 369	456	913	3 829
	21 459	12 435	9 024	30 905
Aménagement des locaux	84 443	44 936	39 507	10 857
Logiciels	823 303	608 345	214 958	164 661
	907 746	653 281	254 465	175 518
	1 060 744	710 635	350 109	316 784

(a) Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} juin 2004.

7 - IMMOBILISATIONS (SUITE)

	2003			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	258 127 \$	152 746 \$	105 381 \$	56 250 \$
Direction du programme				759
Administration des examens	5 541	1 108	4 433	1 408
Services aux étudiants et aux stages	977	587	390	195
Centre de Montréal	26 173	15 541	10 632	5 809
Centre de Québec	8 340	4 077	4 263	4 406
Centre d'Ottawa	7 460	1 492	5 968	4 199
Centre de Sherbrooke	2 705	2 164	541	3 150
	309 323	177 715	131 608	76 176
Équipement informatique				
Direction de la formation	54 791	34 140	20 651	21 675
Direction du programme	4 688	3 126	1 562	3 468
Administration des examens	9 655	3 542	6 113	5 247
Services aux étudiants et aux stages	7 853	5 236	2 617	5 664
Centre de Montréal	10 119	6 746	3 373	4 990
Centre de Québec				1 375
Centre d'Ottawa				2 444
	87 106	52 790	34 316	44 863
Aménagement des locaux	91 244	56 340	34 904	9 228
Logiciels	796 305	443 684	352 621	159 261
	887 549	500 024	387 525	168 489
	1 283 978	730 529	553 449	289 528

8 - DETTE À LONG TERME

	Court terme	2004	2003
Obligations relatives aux biens loués, 9,38 %, remboursables par versements trimestriels de 2 898 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2011	7 934	59 000	
		59 000	—
Versements exigibles à court terme	7 934	7 934	
		51 066	—

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués
2005	14 490 \$
2006	11 592
2007	11 592
2008	11 592
2009	11 592
Total des paiements minimums exigibles	60 858
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	20 367
	40 491

9 - ENGAGEMENTS

Le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2016, à verser une somme de 2 656 044 \$ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'École de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 178 355 \$ en 2005 et 2006, à 205 296 \$ en 2007 et à 218 767 \$ en 2008 et 2009.

De plus, le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, d'après un contrat de développement et d'exploitation d'un portail échéant en mars 2008, à verser une somme de 253 600 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 63 400 \$ de 2005 à 2008.

10 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2000, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2000 pour l'ensemble des employés du Barreau du Québec s'élève à 12 342 000 \$, et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 10 403 243 \$. La charge de retraite pour les employés du Fonds de formation professionnelle de 168 486 \$ (173 512 \$ en 2003) imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 14 ans des prestations au titre de services passés, en date du 31 mars 2004. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 104 269 \$ (82 575 \$ en 2003).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	6,25 %	6,75 %
Taux de rendement prévu des actifs	7,50 %	7,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	5,00 %

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À COURT TERME

La juste valeur de l'encaisse, des créances diverses, des intérêts courus, des comptes fournisseurs et frais courus, et de la provision pour vacances à payer est équivalente à la valeur comptable, étant donné la courte période avant l'échéance.

PLACEMENTS

La juste valeur de la quote-part des coupons détachés et des obligations résiduelles et la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes a été établie selon le dernier cours acheteur.

AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des avances au Fonds général et à Juriportail inc. n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

DETTE À LONG TERME

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable, étant donné que l'emprunt a été contracté peu avant la fin de l'exercice.

FONDS de formation professionnelle

Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mai 2004

	2004	2003
DIRECTION DE LA FORMATION		
Direction		
Traitements et charges sociales	674 810 \$	528 727 \$
Charges locatives	97 922	84 500
Frais de déplacement et de séjour	9 067	10 012
Entretien et réparations	1 528	2 150
Fournitures aux étudiants	6 874	13 783
Fournitures de bureau	41 175	32 308
Frais de poste	3 282	3 428
Télécommunications	6 802	5 359
Publicité	8 499	34 543
Honoraires	8 561	15 913
Intérêts et frais bancaires	3 695	3 458
Impression	73 325	67 389
Cotisations	1 630	546
Numérisation des dossiers	8 413	39 408
Cotisations à Juriportail inc.	34 167	
Frais divers	3 431	2 602
Amortissement du mobilier et de l'équipement, de l'équipement informatique et des logiciels	284 126	237 187
Recouvrement de frais	(172 182)	(188 125)
	1 095 125	893 188
Sous-comité de l'administration et sous-comité de coordination		
Honoraires	11 303	19 327
Frais de déplacement et de séjour	6 480	3 440
Frais divers	433	1 503
	18 216	24 270
	1 113 341	917 458

2004 2003

DIRECTION DU PROGRAMME

Direction

Traitements et charges sociales	103 208 \$	122 870 \$
Charges locatives	20 266	29 250
Frais de déplacement et de séjour	1 940	357
Entretien et réparations	77	290
Fournitures de bureau	555	1 126
Frais de poste	2 842	3 561
Télécommunications	2 360	3 454
Documentation aux étudiants	211 774	221 051
Impression	129 976	120 078
Frais divers	135	
Amortissement du mobilier et de l'équipement et de l'équipement informatique	1 562	4 227
	474 695	506 264
Sous-comité du programme		
Honoraires	8 999	20 406
Frais de déplacement et de séjour	3 210	5 617
Frais divers	257	845
	12 466	26 868
	487 161	533 132

PERSONNEL PÉDAGOGIQUE

Responsables et rédacteurs

Honoraires	277 403	267 036
Frais de déplacement et de séjour	85	1 913
Frais divers	115	130
	277 603	269 079
Professeurs		
Honoraires	886 690	1 155 063
Frais de déplacement et de séjour	1 741	1 610
	888 431	1 156 673
Formation des professeurs		
Honoraires	2 912	4 586
Frais de déplacement et de séjour	125	9 412
	3 037	13 998
	1 169 071	1 439 750

	2004	2003
FRAIS D'EXAMENS		
Administration		
Traitements et charges sociales	169 544 \$	160 214 \$
Charges locatives	30 422	32 627
Frais de déplacement et de séjour	1 827	2 949
Location d'équipement	1 057	1 057
Entretien et réparations	671	1 026
Fournitures de bureau	2 617	4 062
Frais de poste	10 696	12 181
Télécommunications	1 621	2 017
Honoraires de consultants	3 619	3 600
Impression	20 159	37 826
Frais divers	274	35
Amortissement du mobilier et de l'équipement et de l'équipement informatique	4 560	6 655
	247 067	264 249
Sous-comité des évaluations		
Honoraires	35 568	60 354
Frais de déplacement et de séjour	2 817	8 171
Frais divers	181	973
	38 566	69 498
Sessions régulières		
Préparation des questionnaires	62 382	62 205
Tenue des séances	40 051	47 375
Correction des examens	168 515	253 362
	270 948	362 942
Sessions de reprise		
Préparation des questionnaires	60 104	52 767
Tenue des séances	11 758	10 489
Correction des examens	68 882	77 541
	140 744	140 797
	697 325	837 486

	2004	2003
SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGES		
Traitements et charges sociales	222 592 \$	204 997 \$
Charges locatives	43 186	40 808
Frais de déplacement et de séjour	2 730	2 614
Location d'équipement	205	2 139
Entretien et réparations	2 167	525
Fournitures de bureau	1 780	4 569
Frais de poste	1 913	4 952
Télécommunications	2 293	2 224
Impression	1 674	25 671
Matériel pédagogique		7 047
Honoraires de consultants	8 541	23 310
Activités des étudiants	10 059	25 715
Développement des stages	1 750	
Stages internationaux	142 478	165 758
Promotion et représentation	1 605	11 845
Cotisations	546	
Frais divers	479	168
Amortissement du mobilier et de l'équipement, et de l'équipement informatique	2 812	5 859
	446 810	528 201

CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	247 299	292 792
Charges locatives, incluant un montant de 9 652 \$ (8 039 \$ en 2003) d'amortissement de l'aménagement des locaux	251 730	248 639
Frais de voyage	661	283
Location d'équipement	519	420
Entretien et réparations	751	769
Fournitures de bureau	2 534	3 996
Frais de poste	2 465	2 541
Télécommunications	2 365	1 705
Cotisations	1 136	1 020
Impression	1 542	157
Frais divers	1 872	1 845
Amortissement du mobilier et de l'équipement, et de l'équipement informatique	9 165	10 799
	522 039	564 966

	2004	2003
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	140 648 \$	169 658 \$
Charges locatives	195 620	219 467
Taxes et permis	19 867	14 733
Frais de voyage	1 973	1 576
Location d'équipement	1 289	1 173
Entretien et réparations	1 488	2 008
Fournitures de bureau	3 120	2 358
Frais de poste	927	1 637
Télécommunications	5 309	4 360
Sécurité	1 791	4 942
Cotisations et formation	1 936	1 055
Frais divers	1 877	4 667
Amortissement du mobilier et de l'équipement, et de l'équipement informatique	1 668	5 781
Amortissement de l'aménagement des locaux	734	720
	378 247	434 135

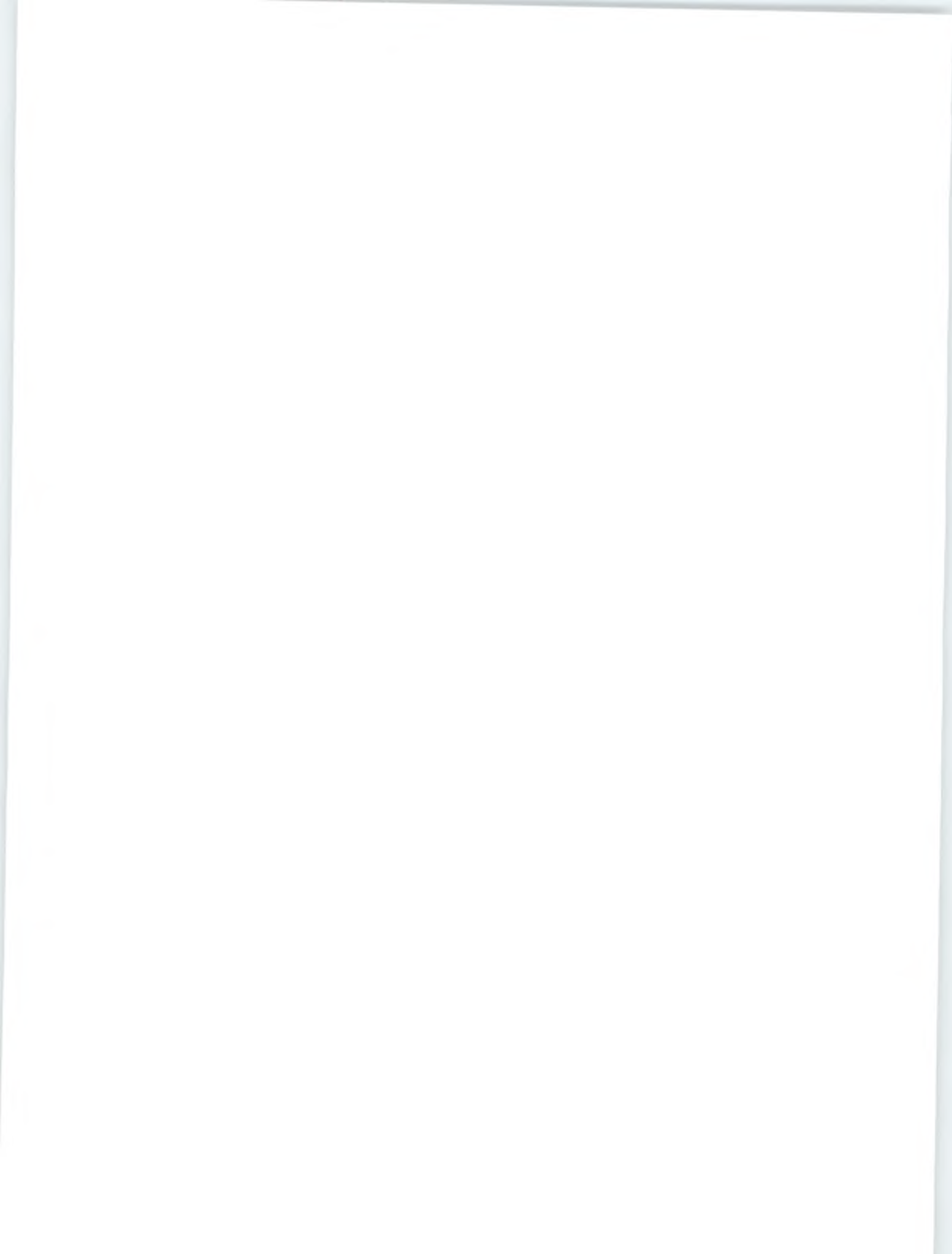
CENTRE D'OTTAWA		
Honoraires, traitements et charges sociales	113 177	112 358
Charges locatives	40 990	40 192
Frais de voyage	184	398
Location d'équipement	420	420
Entretien et réparations	914	3 927
Fournitures de bureau	2 482	2 696
Frais de poste	1 944	1 880
Télécommunications	6 996	5 633
Frais divers	2 310	2 799
Amortissement du mobilier et de l'équipement, et de l'équipement informatique	1 492	6 643
	170 909	176 946

CENTRE DE SHERBROOKE		
Honoraires, traitements et charges sociales	109 320	99 023
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	655	526
Location d'équipement	420	420
Fournitures de bureau	6 100	6 100
Frais de poste	3 500	3 500
Télécommunications	6 100	6 202
Frais divers	1 309	1 399
Amortissement du mobilier et de l'équipement	541	3 150
Amortissement de l'aménagement des locaux	472	468
	173 817	166 188

	2004	2003
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	331 551 \$	340 768 \$

COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Honoraires	69 609	72 684
Frais de déplacement et de séjour	22 127	31 128
Frais divers	1 527	5 843
	93 263	109 655

PROJET D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME		
Honoraires professionnels	97 166	431 175
Publicité	12 348	34 426
Frais de déplacement	9 431	8 451
Frais divers	6 469	5 095
	125 414	479 147



devenir meilleur et devenir plus fort
devenir plus fort

devenir meilleur

devenir meilleur

Barreau
du Québec



445, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8
514 - 954 - 3400
www.barreau.qc.ca

devenir meilleur

devenir meilleur et devenir plus fort